L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1371 - VENDREDI 29 AVRIL 2016 2 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1776-0224



Agriculture et ruralité

«Comment ensemble, faire plus et mieux ?»



Comment les élus du territoire peuvent-ils soutenir leur agriculture ? C'est autour de ce thème que s'est tenue dans l'amphithéâtre du lycée La Brosse à Auxerre, une réunion mettant en présence de nombreux élus de l'Yonne, toutes couleurs politiques confondues et des représentants du monde agricole, dont certains sont aussi maire de leur commune. *Page 13.*

Agronomie

Tech&Bio, LE rendez-vous à ne pas manquer

L'édition 2016 de Techn&Bio Grandes cultures va se tenir le 27 mai prochain à Aiserey en Côte d'Or. Une grande première dans la région. Tous les acteurs du monde agricole sont concernés, qu'ils soient bio ou non, car il s'agit avant tout de contribuer au développement de systèmes de cultures performants. *Page 17*

Côte d'Or

› Inondations

Que se passe-t-il avec la Saône?



Photo: SDIS 21

Nièvre

› AG des JA de la Nièvre

L'au-revoir à Alexandre Lorré



Yonne

› Innov'Actions

Silence, on tourne !







Sommaire

Côte d'Or
04 • Concours de boucherie: Une bonne ambiance, des ventes, mais des prix bas
05 • Banc d'essai moteurs avec le Conseil départemental : Petit check-up pour grosses économies
06 • Inondations: Que se passe-t-il avec la Saône ?
07 • Production ovine: De vieilles habitudes à oublier
08 • Baigneux-les-Juifs: «Pire qu'en 2003»

Nièvre
09 • AG des JA de la Nièvre: L'au-revoir à Alexandre Lorré
10 • L'AJEC : Rassembler les jeunes éleveurs de charolais
11 • Fédération des chasseurs: L'arrêté préfectoral 20 ha est revenu «sur le tapis»
12 • Crédit agricole Centre Loire: Un centre d'affaires «entreprises» pour la Nièvre

Yonne
13 • Agriculture et ruralité: «Comment ensemble, faire plus et mieux ?»
14 • Innov'Actions: Silence, on tourne...!
15 • FDSEA 89: Dans un mois, l'assemblée générale
16 • BIVB Chablis: Des fins de l'Yonne «prestigieux»

Bourgogne et ailleurs
17 • Agronomie: Tech&Bio, LE rendez-vous à ne pas manquer
18 • Agriculture biologique: L'accompagnement en question
19 • Conférence environnementale: Les défis de l'agriculture

Filières
20 • Cultures Orges brassicoles : L'organisation, un atout majeur, demain comme aujourd'hui

Infos Services
21 • Économie & Gestion
22-23 • Analyses et tendances
24-25 • Petites annonces
26-29 • Annonces légales
30-31 • Vie quotidienne

Nous informons nos lecteurs que nos bureaux seront exceptionnellement fermés le vendredi 6 mai.

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

Commission paritaire des journaux et publication 0516 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : mois de parution.
Tirage moyen par numéro : 6 500 ex. Prix au numéro : 2,00 €
Imprimeries: IPS - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy
AgriBourgogne.fr

en bref

TTIP «Nous sommes trop loin du compte pour accepter un accord», affirme Manuel Valls

«Nous sommes trop loin du compte pour accepter un accord (transatlantique, NDLR)», a affirmé le Premier ministre Manuel Valls, en fermeture de la Conférence environnementale à Paris, le 26 avril. Il a assuré que le TTIP (accord de libre-échange transatlantique) ne pourra pas aboutir si le niveau d'exigences sur les normes sanitaires et environnementales n'était pas assuré. Le 24 juin, les États-Unis et l'Allemagne ont plaidé en faveur de la fin des négociations de l'accord d'ici *«à la fin de l'année»*.

Sommet de l'élevage La 25ème édition se veut dédiée à l'international

Les 5, 6 et 7 octobre prochain, se tiendra le 25e Sommet de l'élevage à Clermont-Ferrand. Dans une conférence de presse, le 26 avril, le président du salon, Roger Blanc a présenté la diversité du programme face à plusieurs ambassadeurs (Bolivie, Cuba, Honduras, Ouganda, Colombie). Le Sommet a la volonté affichée d'être la vitrine de l'élevage français. Seront présents près de 2 000 animaux de 70 races différentes et 14 000 exposants dont 270 de 35 pays étrangers, selon Caroline Bevillard, responsable communication internationale. Les visites d'élevage, très nombreuses (52) l'an passé du fait de la présence de la Fièvre catarrhale ovine (FCO) qui avait limité le rassemblement d'animaux, seront reconduites cette année. Le national Charolais se tiendra au Sommet cette année au zénith. Près de 85 000 visiteurs sont attendus.

PRI info

Côte d'Or Comment trouver une exploitation ?

Vous souhaitez vous installer, et vous êtes à la recherche d'une exploitation, d'une association, inscrivez vous au Répertoire Départ Installation (RDI). Ce service vous offre la possibilité de rencontrer des cédants et de visiter leur exploitation. (service financé par l'État).Il vous permet également de vous accompagner dans la réflexion et dans les démarches de votre projet Vous pouvez consultez les offres d'exploitations disponibles sur le site internet : http ://www.repertoireinstallation.com. Contact Corine Garnier Penning : 03 80 68 66 55

Nièvre Le Point Accueil Transmission

Le Point Accueil Transmission c'est : un lieu d'accueil pour les agriculteurs en fin de carrière qui songent à la transmission de leurs exploitations. Un lieu d'information et de suivi de votre cas, parce que chacun est différent…Un lieu de conseil pour passer le relais dans les meilleures conditions. Un lieu d'orientation vers les interlocuteurs spécialisés : fiscalistes, notaires, juristes, experts …n'hésitez pas à contacter Carole Simon ou Sylvie SIMONIN à la Chambre d'Agriculture au 03 86 93 45 99 (accueil financé parl'État dans le cadre du Programme Régional à l'Installation).

Saône et Loire Projet d'installation en société

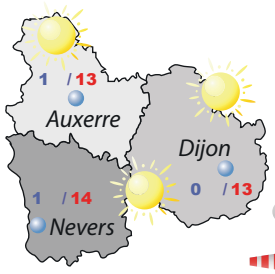
La réussite d'un groupe passe par la qualité des relations entre les personnes. L'installation d'un nouvel associé est l'occasion de clarifier les rôles de chacun, d'organiser le fonctionnement quotidien du groupe. Dans votre projet, vous pensez toujours à discuter des éléments techniques, économiques, juridiques et financiers. L'élément humain est aussi incontournable. Le projet professionnel est au service de l'épanouissement des personnes. Sollicitez les services d'une spécialiste des relations humaines. Un premier rendez-vous vous permettra de vérifier l'intérêt de cette démarche et d'aller plus loin ou non selon vos souhaits Pour tout renseignement, contactez Danielle Guilbaud (Chambre d'Agriculture) au 03 85 29 56 94.

Yonne Le Point Accueil Installation : votre premier contact

Vous êtes intéressé(e) par le métier d'agriculteur, vous avez un projet d'installation en agriculture à plus ou moins long terme, vous envisagez une reconversion professionnelle en agriculture. N'hésitez pas à contacter le Point Accueil Installation. Des conseillers sont à votre écoute pour vous accompagner dans votre réflexion et pour vous informer sur le dispositif d'aides à l'installation et les démarches à l'installation (accompagnement financé par l'État). Plus d'informations au 03 86 94 21 99.

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 29 avril au 8 mai 2016

Vendredi 29 Avril

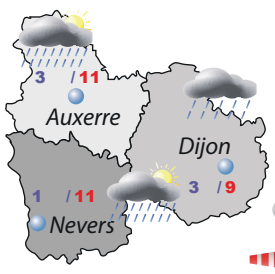


Ensoleillé
Un temps agréable et bien ensoleillé en perspective. Les vents souffleront modérément.

T° mini : -1 à 1 °C
T° maxi : 13 à 15 °C
Vents : Sud-Ouest 30 km/h

Ste Catherine de Sienne
Soleil : 06:32 - 20:56
Lune : 02:21 - 12:11

Samedi 30 Avril



Perturbé
Un ciel menaçant et de nombreuses précipitations en perspective. Les vents souffleront modérément.

T° mini : 0 à 2 °C
T° maxi : 10 à 12 °C
Vents : Ouest-Nord-Ouest 20 km/h

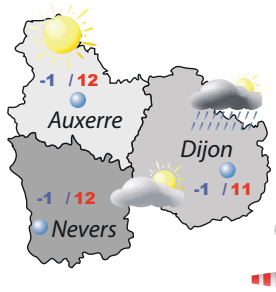
St Robert
Soleil : 06:31 - 20:57
Lune : 03:02 - 13:15

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 1er Mai



Mitigé
De belles éclaircies et quelques averses très localement en perspective. Les vents souffleront toujours modérément.

T° mini : -2 à 0 °C
T° maxi : 11 à 13 °C
Vents : Sud-Sud-Ouest 30 km/h

St Jeremie
Soleil : 06:29 - 20:58
Lune : 03:38 - 14:24

Prévisions à 7 jours

Lundi 2 au Mercredi 4 Mai :
De nombreuses précipitations en perspective.
Vents : Sud-Ouest à 40 km/h
T° mini. : 4 à 6 °C T° maxi. : 10 à 12 °C

Jeudi 5 au Dimanche 8 Mai :
De nombreuses averses pour ces prochains jours, accompagnées d'orages jeudi et vendredi.
Vents : Ouest-Nord-Ouest à 20 km/h
T° mini. : 3 à 6 °C T° maxi. : 16 à 18 °C

clin d'œil



Finances

Comment les chinois investissent sur les plaines céréalières du Berry

Le rachat de parts de société de terres agricoles par une entreprise chinoise inquiète la FNSafer. Car ces ventes ont été réalisées en dehors de son contrôle. Le phénomène semble s'amplifier.



Réussir/Christian Gloria

Certaines plaines du Berry (ex-province française couvrant l'Indre - photo- et le Cher) attisent la convoitise des investisseurs chinois.

Si l'on savait que les entrepreneurs chinois s'intéressaient aux domaines viticoles français, l'achat de champs de céréales est un phénomène nouveau. Cinq exploitations, soit 1 700 ha de terres, ont été rachetées depuis le mois de septembre par Hongyang, une société chinoise. Des transactions réalisées *«dans la discrétion générale»*, confie Emmanuel Hyest, président de la FNSafer. Cette dernière n'a pas eu son mot à dire : les ventes ayant été réalisées par le biais de rachats de parts de société, la Safer ne dispose d'aucun moyen juridique pour s'en mêler.

D'autres rachats en perspectives

«Je pense que ce n'est pas terminé», soupire Régis Lemitre, président de la Safer du Centre, qui s'attend à de nouveaux achats par la même société. La production de céréales est destinée à l'exportation, explique la Safer. Dans ces conditions, Régis Lemitre est *«persuadé que ce n'est pas seulement 1 700 ha qui les intéressent»* mais bien plus. *«Il faut au moins 15 000 ha pour remplir un bateau»* témoigne-t-il. De fait, l'entreprise aurait tout intérêt à acheter davantage, afin de rentabiliser le transport des céréales. *«Le bateau ne reviendra pas à vide»*, alerte Régis Lemitre qui craint voir revenir des intrants en provenance de la Chine.

Certains agents immobiliers profiteraient de la crise agricole pour proposer aux agriculteurs de vendre.

Le phénomène n'a pas de raison de s'essouffler : selon Régis Lemitre, en France, on compte 27 ares de terres agricoles par habitant ; en Chine seulement 4 ares. Les terres agricoles sont donc une denrée rare et convoitée par les Chinois. Et les terres françaises sont particulièrement attractives, car elles restent moins chères que celles des pays voisins, selon Gilles de la Poterie, l'agent immobilier qui a conclu une partie des ventes.

Investisseurs étrangers

Gilles de la Poterie estime de son côté que l'arrivée d'investisseurs étrangers est bienvenue. *«Heureusement que des sociétés étrangères investissent !»*, s'exclame-t-il. L'agent immobilier déclare en effet que l'une des exploitations rachetées par l'entreprise chinoise était en vente depuis deux ans et qu'elle ne trouvait pas d'acquéreur.

Il assure travailler en priorité avec des acquéreurs potentiels locaux. Mais seules les petites et moyennes exploitations intéressent les locaux ; et ces exploitations se font rares dans la région Centre. Pour Gilles de la Poterie, seuls les gros investisseurs ont les moyens de racheter les grandes exploitations. *«J'ai vendu à des Américains, des Canadiens, des Écossais...»*, déclare-t-il, remarquant que ça n'avait pas fait tant de bruit.

«Certaines transactions sont conclues de manière surprenante», avant toute communication, s'étonne Régis Lemitre qui s'agace contre ces agents immobiliers *«peu scrupuleux»*. *«En termes d'éthique, ils sont plutôt borderline !»* renchérit Emmanuel Hyest. Et si ces ventes irritent particulièrement les Safer, c'est parce qu'elles n'ont aucun moyen de les contrôler. Certains agents immobiliers *«apportent un conseil pour contourner le système de contrôle des structures»*, déplore Régis Lemitre. Ils s'engouffrent dans une faille juridique qui exclut les Safer de tout contrôle. Lorsqu'une transaction est effectuée par le biais de vente de parts sociales et que l'acquéreur ne rachète pas l'intégralité des parts de la société dont il veut prendre le contrôle, la Safer ne peut pas intervenir, son contrôle étant limité aux cas de cessions de l'intégralité des parts. Certaines exploitations créent des sociétés uniquement dans ce but : *«Une société a été créée et quelques semaines plus tard, le transfert était fait»*, raconte Régis Lemaitre. En pratique, l'acquéreur rachète la quasi-totalité des parts, tandis que l'agriculteur en place en garde un minimum, avant de vendre les dernières parts quelque temps plus tard.

AGRA PRESSE

En bref

Baromètre Ifop-FNSEA : 14% des exploitants agricoles prêts à arrêter leur activité

Sur un échantillon de 1502 exploitants agricoles sondés entre le 8 et le 17 mars 2016 et représentatifs des exploitations françaises, 14% d'entre eux envisagent d'abandonner l'activité de leur exploitation dans les douze mois à venir d'après le baromètre Ifop pour la FNSEA sorti le mercredi 20 avril. Près de 53% des agriculteurs déclarent ainsi ressentir une détérioration de leur situation financière au cours des trois derniers mois, 44% disent être *«stabilisés»* et seulement 3% considèrent connaître une amélioration de leur situation. Parmi les principales difficultés rencontrées, les cours et les prix de la production ainsi que la réglementation sont pointés du doigt en priorité pour 65% des répondants. S'en suivent le coût du travail (60%) et les charges (56%). La crise agricole dans son ensemble a fortement impacté les secteurs porcins et laitiers mais également celui des céréales.

X.Beulin Le solde des aides Pac 2015 à verser est de 2 milliards

Dans un courrier adressé au ministre de l'Agriculture le 21 avril, le président de la FNSEA Xavier Beulin lui rappelle que *«le solde des soutiens Pac encore à verser au titre de la campagne 2015 représente plus de 2 milliards d'euros»*. Et de signaler que *«vos services en départements font comprendre aux agriculteurs qu'ils ont toutes les raisons d'être inquiets car ils n'auraient pas la capacité de respecter les échéances»*. Le président de la FNSEA signale encore les *«immenses difficultés administratives»* liées aux déclarations Pac pour 2016 et notamment *«l'impossibilité pour les organismes de service de réaliser les transferts entre leurs outils et TelePac»*. Il estime donc que la date de dépôt des déclarations au 17 mai est intenable et demande son report au 15 juin. Il demande aussi que soient arrêtées les visites rapides des agents de contrôle dans les exploitations.



Concours de boucherie

Une bonne ambiance, des ventes, mais des prix bas

La Fête du Bœuf s'est déroulée samedi dernier à Créancey. La conjoncture s'est faite ressentir, surtout chez les mâles.

Belle édition, samedi dernier au pôle agricole de Créancey. La Fête du Boeuf a attiré 119 bovins et une cinquantaines d'ovins d'une grande qualité. Le public a lui aussi répondu présent (750 visiteurs, 400 repas), tout comme les éleveurs de Saône-et-Loire qui ont été omniprésents dans le palmarès... Ces derniers ont raflé six des huit grands prix bovins. La palme est revenue à Bernard Labopin, naisseur-engraisseur à Chassy à côté de Gueugnon et vainqueur du prix Vallée, récompensant le meilleur bœuf de qualité bouchère et de race charolaise du concours. Bernard Labopin succède à Charles Guedjou, un autre éleveur de Saône-et-Loire.

Le 21 à l'honneur

Deux élevages de Côte d'Or ont réussi à se frayer un chemin dans le prestigieux palmarès bovin. Ce fut le cas du Gaec Loiseau, avec sa première place dans le grand prix d'honneur génisses. L'élevage de Meilly-sur-Rouvres poursuit sur sa lancée après le prix de la ville de Pouilly-en-Auxois remporté en 2015 et le prix Vallée glané en 2014.

L'élevage côte d'orien avait l'escarcelle particulièrement pleine samedi dernier avec également un premier prix et un prix d'honneur culardes, deux prix d'honneur génisses ainsi que cinq premiers prix et un prix d'honneur bœufs ! Le deuxième élevage de Côte d'Or à s'être distingué est l'EARL Tursin, du village de Villargoix, qui a remporté le prix de la ville de Pouilly-en-Auxois.

Difficile commerce

Le taux de vente s'élève finalement à 87%, après sondage des organisateurs auprès des exposants. Un résultat plutôt satisfaisant compte tenu de la conjoncture, mais clairement décevant compte tenu du niveau des prix. *«Cela reflète le contexte, le commerce a été laborieux, surtout chez les bœufs»* indique Jean-Louis Brazey, président de l'association pour la promotion des animaux de boucherie de haute qualité.

En se réjouissant de la bonne ambiance de cette seconde Fête du Bœuf, Jean-Louis Brazey a tenu à remercier tous les partenaires de l'évènement, les éleveurs bovins et ovins et les acheteurs qui ont contribué à la vente des animaux, en particulier: SVA Intermarché, Cialyn, Clavière Viandes, Feder, Despierres et diverses boucheries traditionnelles de la région.

Aurélien Genest

Tombola : Hervé Biétry, de Flagey-Echézeaux, remporte le panier de produits du terroir mis en jeu par Terres de Bourgogne.



Le prix Vallée, pour Bernard Labopin, naisseur-engraisseur à Chassy à côté de Gueugnon. L'animal a été acheté par SVA Intermarché.



Le grand prix d'honneur génisses a été remporté par le Gaec Loiseau de Meilly-sur-Rouvres (bovin acheté par la boucherie De Sousa à Montceau-les-Mines).



Le prix de la ville de Pouilly-en-Auxois, remporté par l'EARL Tursin. La viande de cet animal sera proposée cet été à la Maison du Charolais, boucherie à Pouilly-en-Auxois.



En ovins, le Gaec Dupaquier, de Posanges, a tout raflé en race berrichonne avec le 1er prix, le prix d'honneur et le super prix d'honneur.

Palmarès

Bovins

Prix Vallée : Bernard Labopin (Chassy, 71), grand prix d'excellence femelle : Charles Guedjou (Saint Didier sur Arroux, 71), grand prix d'honneur mâle : Charles Guedjou, prix de la ville de Pouilly-en-Auxois : EARL Tursin (Villargoix), grand prix d'honneur culardes : Gaec Brazey (Saint-Sernin-du-Plain, 71), grand prix d'honneur génisse : Gaec Loiseau frères (Meilly-sur-Rouvres), prix d'honneur vache charolaise 8 ans maxi : Loïc Bretigny (Sanvignes-les-Mines, 71), prix spécial du jury : Gaec Brazey.

Prix d'honneur : Boeuf charolaise : Laurent Dautrey (Saint-Seine-sur-Vingeanne), Gaec Loiseau frères. Culardes charolaises 3 ans : Gaec Loiseau frères, EARL Chambin Christophe (Foissy). Culardes charolaises 4 ans et plus : Charles Guedjou. Génisses charolaises 3 ans : Gaec Brazey, Gaec Loiseau frères (2). Vaches blanc bleu : Gaec Jacquenet. Vaches charolaises : Gaec Garchery (Charbonnat, 71), Charles Guedjou, Dautrey Laurent.

Ovins

Charollais. Super prix d'honneur : Guillaumot Demongeot Allan (Beurizot), prix d'honneur : Jean-Marie Desserteau (Marcilly-Ogny). Berrichon : Super prix d'honneur et prix d'honneur : Gaec Dupaquier (Posanges). Romane : super prix d'honneur : Desserteau Jean-Marie (Marcilly-Ogny). Ile de France : prix d'honneur : Lefebvre Menissier Mireille (Noiron-sur-Bèze). Race croisée : super prix d'honneur : EARL de Roche Fontaine (Braux), prix d'honneur : Gaec Desplantes (Beurey Bauguay).



Bancs d'essai moteurs avec le Conseil départemental

Petit check-up pour grosses économies

Du 6 au 10 juin, le Conseil départemental de Côte-d'Or organise des sessions de bancs d'essai de véhicules agricoles neufs et anciens. Le diagnostic est réalisé par la Fédération Cuma de Bourgogne, son coût (120 €) est pris en charge pour moitié par le Conseil départemental et l'Ademe, partenaire de cette opération.

Date des prochaines sessions
6 juin au 10 juin
2 novembre au 4 novembre
14 au 18 novembre
Pour tout renseignement, contacter au Conseil départemental : Gérard Mignerot au 03 80 63 64 80

Un tracteur en bon état, bien réglé et utilisé à son régime optimal, c'est l'assurance de réaliser des économies de carburant/heure et d'éviter certains dysfonctionnements coûteux... Alors que les exploitants cherchent par tous les moyens à réduire leurs charges, c'est un petit tour de vis supplémentaire aux dépenses inutiles qui profite autant à l'économie de l'exploitation qu'à l'environnement.

Ces bancs d'essai moteur permettent de réaliser des diagnostics techniques sur les véhicules agricoles, neufs ou anciens. Ils mesurent la puissance, le couple et les consommations au moyen de mesures effectuées à différents régimes.

Grâce à ces rendez-vous techniques, les utilisateurs peuvent aussi bénéficier de conseils avisés concernant l'utilisation au régime optimal de leurs matériels les plus récents. Pour les véhicules plus anciens, il s'agit de vérifier les réglages et d'en optimiser le fonctionnement. Il faut savoir qu'un tracteur en bon état, bien réglé et correctement utilisé fait économiser du carburant et peut générer jusqu'à 600 euros d'économies par an. Cela vaut la peine d'y consacrer une heure de son temps (par véhicule) pour participer au test sur banc d'essai.
Pour s'inscrire à une journée, il faut contacter la Fédération Cuma Bourgogne.

Le tracteur devra être « propre », pourvu de filtres à air et à carburant nettoyés et récents, le chargeur frontal démonté.

ANNE-MARIE KLEIN

Un bilan éloquent

50% des tracteurs diagnostiqués présentent au moins une anomalie nécessitant un réglage ou une intervention :
- 2 tracteurs sur 3 sont « suralimentés » (le débit de la pompe ne correspond pas au réglage constructeur),
- 1 tracteur sur 2 ne délivre pas la puissance annoncée par le constructeur,
- 1 tracteur sur 3 présente un problème de combustion,
- 20% des injecteurs sont en mauvais état,
- 10% des tracteurs montrent un mauvais réglage de la pompe d'injection.
Un diagnostic permettent un gain moyen de consommation de 2 litres par heure.

Agenda

Info FDSEA
Le service juridique emploi de la FDSEA de Côte d'Or dispose d'une nouvelle adresse mail depuis plusieurs mois. Une confusion entre l'ancienne et l'actuelle motive le rappel des coordonnées électroniques actives du service : sje@fdsea21.fr

Du 10-05 au 26-05 Réunions de la Chambre d'agriculture
La Chambre d'agriculture organise ses traditionnelles réunions d'informations. Les rendez-vous débuteront à chaque fois à 20 heures, le 10 mai à Châtillon-sur-Seine (salle ERL), le 12 mai à Marcilly-sur-Tille (salle des petits Ormeaux), le 17 mai à Semur-en-Auxois (à l'Esplanade de la Bague), le 19 mai à Pouilly-en-Auxois (salle polyvalente), le 24 mai à Pontailler-sur-Saône (salle des fêtes) et le 26 mai à Nuits-Saint-Georges (Maison de Nuits). Les marchés des grandes productions seront à l'ordre du jour, avec des éléments de compréhension de la situation actuelle et les leviers potentiels pour essayer de s'adapter. Les dossiers de conjoncture seront également au programme suivant les secteurs: directive nitrates, entretien des cours d'eau, protection des captages, défrichement, projet du Parc : état d'avancement, prévision des inondations (à Pontailler et Nuits).



Inondations

Que se passe-t-il avec la Saône ?

L'affluent du Rhône a récemment débordé, occasionnant d'énormes problèmes pour les agriculteurs de Côte d'Or.


SDIS 21

De nombreux bovins se sont retrouvés piégés par les eaux.


SDIS 21

Du *«jamais vu»* selon les éleveurs. Le niveau de la Saône est monté durant cinq jours consécutifs, la semaine dernière, du dimanche au jeudi. *«Cette élévation du niveau d'eau n'avait jamais été supérieure à trois jours»* confie Daniel Mery, au hameau de La Feuillée à Auxonne. Comme bon nombre de ses collègues, l'éleveur de 60 ans a eu très peur pour ses bovins, lâchés début avril, leur vie ne tenant qu'à quelques ares encore émergés. *«Le niveau d'eau est monté à une vitesse fulgurante alors qu'il n'avait pas plu le moindre millimètre durant cette période. Je n'avais enregistré que 59 millimètres la semaine précédente»* indique le Côte d'Orien, s'interrogeant sérieusement sur le *«pourquoi du comment»* de cette crue : *«la Saône, on commence à la connaître. Personnellement, j'ai toujours vécu et travaillé ici. Nous n'avons pas l'habitude de laisser trainer nos bêtes comme ça, dans nos prés, quand le niveau commence à monter. Là, nous n'avons rien pu faire. Il était trop tard pour accéder en bétaillère»*. A quelques kilomètres de là, sur la commune de Perrigny-sur-l'Ognon, les pompiers sont mêmes intervenus en bateau. L'équipe du SDIS s'est mobilisée pour apporter du foin aux bovins durant deux jours, les animaux se retrouvant piégés.

Des dégâts à déterminer

Le réseau Agri Vigilance a été déclenché en amont de cette crue, dès le dimanche 17 avril à 9 heures. Ce dispositif mis en place par la Chambre d'agriculture et la FDSEA de Côte d'Or a permis aux éleveurs d'être informés et de limiter la casse.

Nicolas Michaud, responsable professionnel à la Chambre d'agriculture et membre du conseil d'administration de la FDSEA, a rencontré les services de l'État dès le début de la crue et revient sur ces inondations : *«Nous avons contrôlé tout ce qui avait été réalisé en terme de manœuvres et gestion, notamment au niveau des barrages. Tout a été mis en œuvre pour limiter les dégâts, il s'avère qu'il n'y avait rien à faire pour éviter ça... Toutes les actions possibles ont été réalisées en temps et en heure. Tous les barrages ont été couchés jusqu'à Tournus, en Saône-et-Loire, pour qu'un maximum d'eau puisse s'écouler. Plus de 500 millions de m3 devaient passer... Il y a eu de grosses précipitations le week-end qui a précédé cette crue, sur tous les bassins versants de la Saône. Il est tombé plus de 100 mm en 72 heures sur le Jura, le Doubs et les Alpes. L'effet cumulé de ces participations explique cette importante crue chez nous, le Rhône était plein. Jamais une crue n'est pareille et celle-ci nous le prouve encore une fois.... Les dégâts dans les cultures conséquents. Cet épisode sera malheureusement de moins en moins exceptionnel selon moi. Nous le revivrons sans doute dans un avenir proche. Je pense que nous sommes en train de connaître une certaine facette du chamboulement climatique, avec de fortes précipitations dans des laps de temps de plus en plus courts»*.

AURÉLIEN GENEST

Vente directe

Les fromages font un ravage

Le dernier marché de Bienvenue à la ferme a mis en avant la bonne santé des producteurs du réseau, et notamment les fromagers.

Les producteurs du réseau Bienvenue à la ferme, comme à leur habitude, ont su attirer la foule avec leurs bons produits locaux, samedi 16 et dimanche 17 avril, aux halles de Beaune. Les fromages, pour ne citer qu'eux, sont partis comme des petits pains. Sébastien Roussel, éleveur de 38 chèvres à Blancey près de Pouilly-en-Auxois, ne contredira sûrement pas. Le jeune producteur installé en 2011, qui participait à son deuxième marché beaunois, s'est montré très satisfait des ventes réalisées, à l'image de tous les autres exposants. L'intégralité des produits transformés au sein de sa ferme a été écoulée : crottins frais, mi-frais, sec, tommes lactiques ou à pâte pressée non cuite, yaourts, camemberts de chèvres, fromages blancs en faisselles et treize sortes de fromages frais aromatisés... Tout est parti ! Mention spéciale au crottin frais, le *«grand classique des marchés»*, qui a une nouvelle fois rencontré le plus grand succès. Les produits aromatisés ont également tiré leur épingle du jeu en séduisant de nombreux enfants et même plusieurs adultes quelque peu récalcitrants. *«Des personnes n'aimant pas forcément les fromages se sont laissées convaincre, les fromages frais aromatisés conviennent d'ailleurs très bien pour l'apéritif»* note Sébastien Roussel.

Ce dernier vend l'énorme majorité de sa production sur les foires et marchés. Sa participation au prochain rendez-vous de Bienvenue à la ferme, en juin à Dijon, est déjà annoncée. Le producteur se rend déjà dans la cité des ducs chaque vendredi matin, avant de se rendre l'après-midi au marché de Pouilly-en-Auxois. Sébastien Roussel vend également ses fromages à Saulieu le samedi matin et dans toutes les foires locales comme celles de Semur-en-Auxois, Époisses, Venarey-Les Laumes au encore Châteauneuf. Plus d'informations sur la chèvrerie de Sébastien Roussel : lebiquet.blogspot.fr



Sur le stand de Sébastien Roussel, ici à gauche.

AURÉLIEN GENEST

La polyvalence est de mise



La production, la transformation et la vente sont les trois métiers *«indissociables»* de Sébastien Roussel, qui livre ici ses impressions: *«Cette particularité de mon quotidien permet de maîtriser le produit du pré à l'assiette. Une certaine polyvalence est demandée, c'est certain. Elle nous oblige à rechercher davantage la qualité que la quantité. Cela nous distingue des producteurs qui subissent les cours mondiaux, toujours obligés de produire plus pour survivre. Un système comme le mien permet de vivre sur une exploitation à taille humaine, la mienne ne fait d'ailleurs que huit hectares et ne compte aucun tracteur. Le producteur et le consommateur s'y retrouvent avec une production tracée, de qualité et à des prix à la fois rémunérateurs pour le producteur et moins chers pour le consommateur car il n'y a pas d'intermédiaire. Le lien social est également très important. Ces activités sont complètement différentes mais sont toutes réalisées pour atteindre les mêmes objectifs : satisfaire le consommateur final et pouvoir vivre de mon travail».*

Production ovine

De vieilles habitudes à oublier

Le syndicat d'élevage ovin s'est réuni en assemblée générale le 14 avril à Pouilly-en-Auxois. Un travail sur les charges alimentaires et la productivité a été présenté.

Un groupe d'éleveurs s'est récemment constitué autour d'Aurore Gérard, conseillère à la Chambre d'agriculture de Côte d'Or. Les leviers pour améliorer la productivité et diminuer le coût de l'alimentation étaient au programme. *«Rien que sur ce dernier point, nous avons 80, 90 voire 100 euros de la tonne à économiser»* a indiqué le président Hubert Mony, qui est revenu sur cette thématique de travail lors de l'assemblée générale. Un certain nombre d'économies s'ouvrent aux éleveurs désireux d'intégrer le dispositif, à condition que ces derniers remettent en cause leur système. *«C'est toute la difficulté mais aussi tout l'intérêt de notre regroupement»* poursuit Hubert Mony, *«nous avons tous nos habitudes. Avec cette formation, nous mettons le doigt sur ce que nous ne sommes pas capables de voir au quotidien. Nous avons tous la tête dans le guidon sur nos exploitations»*. Pour le poste alimentaire, les rations coûtent *«encore bien trop cher»* selon le président. Diminuer la part de l'aliment du commerce au profit de la valorisation des céréales de la ferme est une piste à explorer :*«il existe beaucoup d'autres hypothèses à envisager. Un exemple ? La sortie des brebis taries durant la période hivernale, si celle-ci est clémente»*.



Les éleveurs intéressés ont été invités à rejoindre le groupe de développement nouvellement constitué.

Aide ovine, FCO et MAE

L'aide ovine 2015 a été détaillée lors de cette réunion. Son versement a suscité beaucoup d'incompréhensions de la part des éleveurs qui espéraient toucher 18 € d'aide de base (et non 15,25€). *«Il y a eu beaucoup plus de demandes d'aides concernant les contractualisations et les engagements qualité/productivité»* a expliqué Hubert Mony. Le retour de la FCO a ensuite été évoqué en présence de Gilles Rabu, technicien au GDS. Le président a fait part de son interrogation sur les vaccinations, qualifiant de *«belle cacophonie»* cet épisode de gestion sanitaire : *«nous sommes face à une pénurie de vaccins pour certains éleveurs et d'autres ne peuvent pas vacciner car le stade physiologique des brebis ne le permet pas»*. La mesure agro-environnementale polyculture/élevage était elle aussi au programme : les éleveurs souhaitaient l'intégrer l'an passé mais les *«maigres»* financements ne permettraient d'accompagner que quinze exploitations du département. Hubert Mony s'est projeté dans un avenir proche à la fin de son intervention : *«nous devons répondre aux demandes des nouveaux éleveurs qui réfléchissent à la production ovine. Les notions d'agronomies sont de plus en plus mises en avant dans nos exploitations et la production ovine est un atout dans les systèmes ovins/céréales ou ovins/bovins. Le conseil d'administration du syndicat d'élevage ovin devra se prononcer pour faire évoluer notre structure. Des idées sont à construire avec la Chambre d'agriculture»*.

Aurélien Genest

5 500 brebis en contrôle de performances

Jean-Marc Bidoire a présenté le rapport d'activités de l'année écoulée. Pas moins de 5 500 brebis issues de 29 élevages étaient en contrôle de croissance en Côte d'Or en 2015. Le technicien a rappelé les finalités du dispositif : «*Il constitue l'outil de base de l'amélioration génétique du cheptel à tous les niveaux. Son utilisation à des fins de gestion technique est loin d'être négligeable, il reste un facteur essentiel dans l'essor du système. Avec une seule pesée par agneau, l'éleveur améliore sa productivité par une meilleure connaissance du potentiel de sa troupe de brebis (mères improductives, PAT à 30 jours de l'agneau, valeurs laitières et prolifiques des mères, tris des agnelles...). Le contrôle de performances ovines est un outil simple qui peut apporter beaucoup à l'éleveur*». Jean-Marc Bidoire a également développé les autres activités : interventions dans les établissements scolaires, concours et manifestations, appuis techniques individuels, constitutions de dossiers de subventions...

En image

Une journée de formation de chien de troupeau s'est déroulée la semaine dernière sur l'exploitation de Gilles Morel à Thoisy-le-Désert, près de Pouilly-en-Auxois. Proposé par le syndicat d'élevage ovin et la Chambre d'agriculture de Côte d'Or, ce rendez-vous a attiré sept éleveurs dont certains nouveaux comme Olivier Berthiot, de Diancey. «*Il s'agissait de la quatrième des cinq journées au programme de cette formation*» indique Jean-Marc Bidoire, se réjouissant du succès rencontré par cette formation depuis une vingtaine d'années : «*une certaine proportion d'éleveurs revient régulièrement former leurs jeunes chiens. Un chien bien formé peut être très utile dans les élevages ovins, bovins et même caprins en représentant jusqu'à 0,5 UTH. Cela représente une main d'oeuvre intéressante et pas chère !*». Retrouvez une vidéo de cette formation publiée mardi 19 avril sur notre page Facebook.



La viabilité d'un élevage passe par un bon taux de productivité.

Production laitière

Des groupes qui en appellent d'autres

Côte d'Or Conseil Élevage invite les éleveurs laitiers à se réunir pour échanger et progresser sur des thématiques qu'ils auront eux-mêmes définies.

Un premier groupe, dédié à l'herbe, s'est formé l'an passé dans le secteur de Baigneux-les-Juifs et Saint-Seine-l'Abbaye. Le second, toujours sous cette même thématique, vient de se constituer à Mirebeau-sur-Bèze. Un troisième s'est réuni en début d'année pour améliorer l'utilisation des robots de traite. En organisant ces regroupements d'éleveurs, Côte d'Or Conseil Élevage affiche sa volonté d'innover en terme d'accompagnement des éleveurs. *«D'ordinaire, l'appui technique se fait individuellement avec le technicien. Avec ces groupes, nous mettons en avant l'aspect collectif»* explique Marion Pausin, conseillère technico-économique, qui anime les deux groupes de travail sur l'herbe, *«l'idée est de progresser en équipe, en échangeant mutuellement sur son expérience et en faisant appel, si besoin, à des techniciens extérieurs»*. Pour le choix des thématiques, Côte d'Or Conseil Élevage *«ne fait que répondre à une demande du terrain»* précise la technicienne : *«nous n'imposons rien, les éleveurs décident eux-mêmes. La volonté de progresser sur l'herbe s'est faite ressentir chez la quinzaine d'éleveurs qui nous ont sollicités ces derniers mois. La majorité d'entre eux ont fait le constat que cette ressource était sous-valorisée chez eux. Les éleveurs veulent souvent intégrer une part d'herbe plus importante dans leurs fourrages afin de sécuriser l'approvisionnement, notamment par rapport aux derniers problèmes de stocks connus l'an passé. Une majorité souhaite progresser techniquement, d'où l'intérêt de rejoindre l'un de ces groupes ou d'en créer un nouveau selon le secteur du département»*. Les principes du pâturage tournant, les mélanges d'espèces à utiliser dans les prairies temporaires ou encore des tours de parcelles sont au programme des quelques rendez-vous annuels, parfois organisés au sein même des exploitations. Les éleveurs en tirent déjà des bénéfices : *«un éleveur en AOP Époisses, contraint d'avoir une ration composée à 50% d'herbe, vient d'arrêter son d'affouragement en vert en valorisant mieux son pâturage»* illustre Marion Pausin. Des éleveurs de tous profils composent les groupes déjà formés. *«Ces derniers sont amenés à se développer, toutes les thématiques seront les bienvenues»* ajoute la technicienne. Renseignements : 03 80 68 67 10



Une quinzaine d'éleveurs s'intéressent actuellement à l'herbe, dans deux secteurs du département.

Aurélien Genest

Baigneux-les-Juifs

«Pire qu'en 2003»

La société coopérative agricole de déshydratation de la Haute Seine tenait son assemblée générale le 15 avril. La sécheresse de 2015 a été plus que sévère.



Les adhérents ont assisté au bilan de l'année écoulée.
(en médaillon) Claude Nocquard, président de la coopérative, a fait part d'un rendement moyen de luzerne 5t/ha.

Il était temps de tourner définitivement la page. L'année écoulée a été *«catastrophique»* d'après Claude Nocquard, le président de la coopérative de déshydratation de Baigneux-les-Juifs. L'impact de la sécheresse s'est fait lourdement ressentir avec des tonnages plus que décevants. Les quantités de luzerne déshydratée dépassent très timidement la barre des 7 000 tonnes, sur un total de 1 400 hectares. *«Nous terminons sur une moyenne de 5t/ha. C'est du jamais vu, ce résultat est pire que celui de 2003. Lors d'une année moyenne, nous atteignons les 8, voire 9t/ha, sans que cela soit exceptionnel pour autant»* commente le président. Avec ses 1 683 tonnes, le maïs ne relève pas la donne, lui qui dépassait les 5 000 tonnes en 2011 et 2012, et encore les 4 500 tonnes en 2014. *«Certaines parcelles n'ont donné que 1,5t/ha...»* a illustré le directeur Dominique Garnaud. *«L'année 2015 a été compliquée pour tous les fourrages, dans leur globalité»* poursuit Claude Nocquard. La société coopérative agricole de déshydratation de la Haute Seine a également déploré une certaine mévente de ses produits, conséquence de la crise de l'élevage. *«La production de la Marne a été relativement bonne. Elle n'a pas trop souffert de la sécheresse et cela ne nous a pas arrangés non plus»* confie le président.

Incendie en juillet

Les autres produits de diversification de l'usine ont été logés à la même enseigne: *«ces derniers nous aident généralement à tourner lors d'années difficiles, c'est d'ailleurs pour cette raison que nous nous sommes diversifiés. Mais cela n'a pas fonctionné en 2015, le très faible niveau des cours des matières premières agricoles n'a pas été favorable du tout. La conjoncture a limité les achats en maïs. La surproduction de bois au niveau national nous a plombés. Nous vendons d'ordinaire du marc de raisin : les pépins servent à fabriquer de l'huile mais une surproduction a là aussi bridé le marché... Le son de moutarde, lui, n'a pas marché non plus»*. Pour ne rien arranger, l'usine de Baigneux a été victime d'un incendie début juillet, détruisant l'un de ses bâtiments de stockage : *«cela nous a très fortement perturbés dans le fonctionnement»* relève Claude Nocquard, *«ce sinistre nous a beaucoup monopolisés en terme de gestion, mais fort heureusement, nous sommes bien assurés et nous disposerons prochainement d'un bâtiment neuf, qui sera opérationnel courant juin»*.

Objectif 10 000 tonnes

L'année 2016 ne pourra être que meilleure pour la coopérative... *«Cela fait quatre années que nous connaissons des sécheresses et les tonnage en pâtissent. Nous souhaiterions arriver au moins à 10 000 tonnes en luzerne cette année, d'autant que nous venons d'augmenter de 350 hectares notre surface de production. Cela représente une bonne quinzaine d'agriculteurs qui ont rejoint le dispositif, nous avions souhaité élargir notre périmètre de récolte»* explique Claude Nocquard. Malgré les difficultés de 2015, les prix payés aux adhérents ne bougeront pas grâce à un effort financier de la coopérative. A l'approche de la première coupe, prévue début mai, les producteurs tentent d'afficher de l'optimisme avec les dernières précipitations, même si *«l'absence d'hiver a quelque peu sali les parcelles»*. *«A cette période de l'année, nous ne nous faisons généralement peu de soucis, les semaines à venir nous permettront de nous donner de premières impressions»* note le président. L'aspect coopératif a fait l'objet de discussions et de rappels *«très utiles»* à la fin de cette assemblée. *«La coopération est une notion très importante dans ce monde individualiste»* termine Claude Nocquard, *«il ne faut pas se servir de la coopérative comme un supermarché : l'adhérent doit bien se rappeler qu'il en est propriétaire. Il doit s'en servir intelligemment et avoir conscience qu'il est acteur de son avenir»*.

AURÉLIEN GENEST



L'usine a connu un incendie en juillet 2015. Le bâtiment de stockage de sciure sera reconstruit et opérationnel courant juin.

publi-reportage

MFR Auxois Sud-Morvan, site de Liernais

«Pas là par hasard»



Clément Guichot est scolarisé en classe de troisième à la Maison familiale rurale Auxois Sud - Morvan. Le parcours professionnel de ce jeune homme de 16 ans habitant Châtellenot près de Pouilly-en-Auxois semble tout tracé : *«Je veux devenir agriculteur, m'installer sur la ferme de mon père, continuer son activité de travaux agricoles et développer un atelier de volailles, une production dans laquelle je vois de l'avenir. Pour réaliser ce projet, j'ai intégré la MFR dès la classe de quatrième. Cet établissement, à seulement 20 kilomètres de chez moi, propose toute la formation dont j'ai besoin. Et je m'y plais beaucoup. J'ai ce projet en tête depuis bien longtemps et j'avais hâte de quitter le collège dans lequel j'étais avant. L'alternance est faite pour moi. Les nombreux stages auxquels nous participons ici sont très formateurs et très intéressants. De toute façon, je n'aurais pas pu suivre une formation qui se déroule 100% du temps en salle de cours. Enfermé tous les jours, je n'aurais pas du tout supporté. Ici, je suis dans mon élément, nous sommes en pleine nature et pratiquement tout le monde veut devenir agriculteur. Du coup, on en parle tout le temps avec les camarades de classe. Ça me change des dernières années : dans mon ancien établissement scolaire, les jeunes qui étaient avec moi savaient à peine ce qu'est l'agriculture... Même si je suis en quelque sorte le local de l'étape, ici à Liernais, je reste à l'internat mais cela ne me dérange pas pour toutes les raisons que j'ai citées. Tout se passe bien. Les contacts avec les professeurs sont très bons et motivants. Je compte poursuivre jusqu'au Bac pro agroéquipement et pourquoi pas opter pour le nouveau BTS Acse que proposera la MFR à la rentrée prochaine. Cette formation se déroulera encore plus près de chez moi, à Pouilly-en-Auxois. Je prendrai ma décision à la sortie du Bac, en fonction des aides à l'installation»*

MFR Auxois Sud-Morvan.
Site de Liernais (21430) - 03 80 84 41 60
Site de Pouilly (21320) - 03 80 84 41 60

PORTES OUVERTES
les **28 mai**
de 9h00 à 17h00

▸ Agenda

10/05 Journée contention et DUERP

Le 10 mai, de 13h à 17h la Commission paritaire d'hygiène et de sécurité des conditions de travail de Bourgogne, vous invite à la découverte de systèmes de contention innovants pour bovins et ovins et à la présentation du Document unique d'évaluation des risques professionneles. Rendez-vous sur l'exploitation de Jean-Paul Roy, au Gaec de l'Armençon à Thoisy le Désert (21320).

08/05 L'Époisses en assemblée

Le syndicat de défense de l'Époisses se réunira en assemblée générale mercredi 9 mai à la salle des fêtes d'Originy-sur-Seine de 14 heures à 16 heures. En plus de la partie statutaire, plusieurs interventions extérieures viendront agrémenter ce rendez-vous. "L'exemple d'une politique de communication en filière Époisses" sera présenté par Sylvie Drouet et Jean Laurenti (JMP & Associés). Une dégustation des recettes primées lors du concours "l'Époisses à l'heure de l'apéritif" sera proposée en présence des lauréats Hong Hotaek et Ji Hyun Kim (Corée du Sud).

05/05 Vide-greniers à Bligny-sur-Ouche

Jeudi 05 mai, jour de l'Ascension, l'Office de Tourisme de Bligny-sur-Ouche organise son vide-greniers, de 6h à 18h, rendez-vous annuel pour les brocanteurs et les chineurs ! Nombreux exposants (environ 80), venus vendre dans les rues de Bligny ou dans leurs cours des jouets, des livres, des bibelots, des petits meubles… Une occasion de partir à la recherche de la perle rare et de venir chiner pour trouver la bonne affaire.
Rendez-vous le 05 mai de 6h à 18h, dans la salle des fêtes, sur la place de l'hôtel de ville, dans les rues adjacentes et chez les particuliers.
Entrée et parking gratuits.
Ouvert aux professionnels et aux particuliers. Buffet-Buvette.
Tarifs : à partir de 5€ les 2m. Inscription préalable obligatoire

AG des JA de la Nièvre

L'au-revoir à Alexandre Lorré

Les Jeunes agriculteurs de la Nièvre tenaient leur assemblée générale, vendredi 22 avril, à la mairie de Saint-Saulge. Outre le débat passionné et captivant avec Périco Légasse et James Grenerat, sur la gastronomie et l'économie, l'AG a aussi été l'occasion pour les JA de rendre hommage au travail de leur président, Alexandre Lorré, qui va laisser sa place à un autre d'ici 15 jours.



C'était la dernière AG de l'équipe départementale des JA. Les élections du matin-même conduiront à la tenue d'un Conseil d'administration, en mai, qui élira un nouveau bureau et nouveau président pour le syndicat nivernais.

Une salle -remplie comme jamais- debout, applaudissant à tout rompre aux mots de l'intervenant. Ce n'était pas pour les invités d'honneur du jour, le journaliste Périco Légasse et le chef des Toques nivernaises James Grenerat, venus parler gastronomie et économie sans laisser le public indifférent, mais, en fin de réunion, pour Alexandre Lorré, le président du syndicat des jeunes agriculteurs, qui termine son ultime mandat. Interrompu par ses camarades, dans ce qui devait être sa dernière intervention officielle de président, Alexandre Lorré a dû, en dépit de son humilité légendaire, recevoir des éloges nombreux et des bouquets de remerciements. Jean-Charles Seutin a été le premier à dégainer pour évoquer les quatre années de ses deux mandats à la tête du syndicat. Une vidéo pirate avait été préparée par l'équipe afin de retracer les grands moments et les petites faiblesses de son président, en réunions ou en manifestations, depuis 2012. *«Des liens forts en amitié, des belles rencontres... et puis on s'est engueulés, on a rigolé»* a résumé Jean-Charles, entraînant les fous rires de la salle, dans laquelle avaient pris place Jean-Pierre Condemine, le préfet, et de nombreux représentants d'OPA du département. *«Dans les moments difficiles de l'année écoulée, tu as su être présent et à l'écoute. Merci pour ton engagement et les contraintes auxquelles tu t'es soumis, merci aussi à Brigitte, ta compagne, qui a fait preuve de beaucoup de patience et de compréhension»*. Brigitte justement, Alexandre Lorré lui a rendu hommage en dévoilant un peu de ce qu'allait être leur vie d'après-JA. *«Nous attendons non pas un mais deux heureux événements pour septembre»* a-t-il annoncé sous les approbations de l'assemblée. Et l'encore responsable syndical pour quelques jours, avant de reprendre le fil de son discours, a tenu à tirer un bilan, forcément partiel, de son engagement finissant : *«cela a été une excellente expérience, très enrichissante, malgré les difficultés de la profession. Surtout, que la structure ne tombe pas ! J'appelle les jeunes à continuer à mesurer l'importance de se secouer et de se valoriser»*. Sur les incontournables frustrations et interrogations, Alexandre Lorré ne s'est pas étendu. A peine a-t-il ironisé sur l'absence des parlementaires à cette AG et sur leur capacité à *«envoyer des petits mots parce qu'ils sont retenus par d'autres engagements pris de longue date»*. Le public a ri. *«Ce n'est pas un discours de mise à mort»* a concédé le jeune responsable. D'ailleurs, à la demande de l'équipe, il restera administrateur de l'échelon départemental, ainsi que celles et ceux qui ont été élus, le matin-même, par arrondissements. En quelques années, Alexandre Lorré a progressé intellectuellement en simplifiant son message, à la mesure d'une vision claire et lucide de ce métier qu'il partage. Suscitant parfois, depuis quelques mois, des réactions mitigées sur ses prises de position, il n'en est pas moins vrai qu'il fait parti de ces jeunes cadres d'OPA qui incarnent un certain renouvellement des modes de pensée et d'action syndicales.

Successeur désigné mi-mai

Comme si de rien n'était, avant que le préfet de la Nièvre ne conclue les travaux, sous les yeux d'un Périco Légasse qui, durant le débat, avait appuyé les jeunes agriculteurs en les exhortant à *«incarner dès maintenant et pleinement l'avenir de la profession et du pays»*, le futur ex-président des JA 58 a tenu à faire plusieurs constats : *«La Nièvre, c'est le charolais, le Pouilly-fumé, les sapins de Noël de Montsauche. Ce sont des producteurs différents, des terroirs différents, et vos produits doivent vous faire vivre. Cette diversité, à l'instar du repas gastronomique français qui est classé au patrimoine mondial de l'humanité, cette diversité fait notre place dans le monde !»* Et puis, se tournant vers le fond de la salle où avait pris place le président de la Chambre d'agriculture, Eric Bertrand : *«Je suis extrêmement remonté en cette fin de mandat, quand un ami, quelqu'un de droit, intègre, correct, responsable, est condamné à une amende de 5000 euros ramenée à 1000 euros et qu'il envisage de démissionner ! Eric, tu n'as qu'un clin d'oeil à nous faire, tu auras 100 bennes à Nevers»* a-t-il lâché. La salle a bruissé et applaudi, encore... Dans cette capacité d'exprimer des choses simples *«alors que les choses sont toujours complexes»*, dans ce langage clair qui dit les choses, honnêtement mais fermement, le jeune responsable syndical a démontré qu'en quatre ans, il avait grandi. Le préfet a d'ailleurs lui aussi tenu à saluer Alexandre dans son intervention : *«Nous avons toujours eu d'excellentes relations, y compris dans les moments de tensions. Vous avez toujours su exprimer des convictions franches sur l'avenir de l'agriculture et l'évolution des pratiques. Vous avez été un porte-parole inlassable des JA. Il n'y a pas de doute sur la continuité de nos relations et je souhaite plein succès à votre successeur»* lui a lancé Jean-Pierre Condemine. Un conseil d'administration, avec les nouveaux élus (ou ré-élus) aura lieu d'ici la mi-mai. Une nouvelle équipe sera constituée, avec un nouveau président qui aura la lourde responsabilité de succéder à Alexandre Lorré.

EMMANUEL COULOMBEIX



Devant un public attentif et captivé, agacé ou interrogé, mais nombreux et *«impliqué»*, Périco Légasse et James Grenerat, ont animé le débat du jour : *«la gastronomie peut-elle être compatible avec l'économie ?»* Les deux intervenants ont affirmé qu'il n' y aura *« pas de gastronomie sans paysan»* et que la cuisine, *«c'est une question d'envie autant que de temps et d'argent»*.


Debout, et lui rendant hommage par une salve d'applaudissements, la salle de la mairie de Saint-Saulge a félicité et remercié Alexandre Lorré pour son engagement syndical depuis quatre ans. C'était son dernier discours officiel en tant que président des JA de la Nièvre.

L'Ajec tient son AG nationale à Pougues-les-Eaux les 7 et 8 mai

Rassembler les jeunes éleveurs de charolais

L'Association des jeunes éleveurs de charolais (Ajec) tiendra son AG nationale annuelle, pour la première fois depuis 12 ans, dans la Nièvre, au casino de Pougues-les-Eaux, les 7 et 8 mai prochains. L'occasion d'un coup de projecteur sur cette structure professionnelle, réservée aux 16-35 ans et dédiée à la race charolaise, qui réunit 400 adhérents dans 40 associations départementales.

«L'Ajec a pour but de rassembler les jeunes afin qu'ils se connaissent mieux, les intéresser à la vie des organismes liés à l'élevage, en particulier celle du Herd Book Charolais, et de les sensibiliser aux problèmes de l'avenir de la race, leur favoriser les relations internationales avec les éleveurs et les associations des pays étrangers élevant du charolais par l'intermédiaire de stages». Ce sont les statuts qui le disent. Il faut ajouter à cela, outre des relations amicales et conviviales propres à la jeunesse, l'organisation d'activités multiples et variées telles que l'achat une fois par an d'un taureau en commun pour le partage des paillettes et l'amélioration génétique (moyennant l'achat de parts), la participation et la co-organisation de concours locaux et nationaux dont l'Ajec fournit des juges stagiaires, et, logiquement, des formations techniques valables cinq ans pour permettre à ses membres de devenir juges (soit élite, soit de section, soit pour tous, selon leur classement). Que ce soit en tant que juges ou de participants aux compétitions, *«c'est, selon moi, très enrichissant de voir d'autres animaux, d'autres éleveurs, d'autres départements et d'autres réalités sur la race et sur l'avenir du métier»* estime Cédric Mayet, le président départemental de l'association nivernaise, organisatrice du grand rendez-vous national le week-end prochain à Pougues-les-Eaux. Lui et et quelques uns des membres de son équipe constituent le noyau dur de l'événement, le premier dans la Nièvre depuis douze ans, dans le berceau de la race et le département où est situé son siège national (Magny-Cours). Citons notamment Stéphane Humbert, de Mars-sur-Allier, également vice-président national, Nicolas Cyprès, de Montigny-sur-Canne, Rémi Caquet, de Mars-sur-Allier ou encore Alban Beauzon, de Moulins-Engilbert... Les locaux de l'étape attendent près de 250 congressistes (plus de la moitié des adhérents) lors de cette manifestation nationale, dont certains arriveront dès le vendredi 6 mai au soir et qui, outre la partie statutaire du samedi matin et la plénière sur le thème de la génomique l'après-midi, permettra aussi de mettre en valeur les richesses de la Nièvre : soirée de gala, visites du Palais ducal et de la cathédrale de Nevers ou du circuit de Magny-Cours et de son musée de la monoplace...



L'AJEC est née en 1973. Son assemblée générale nationale aura lieu, les 7 et 8 mai, à Pougues-les-Eaux, à l'invitation de l'AJEC de la Nièvre.

Nouveau président et génomique

Dans la Nièvre, l'AJEC rassemble 35 membres. L'association y a été créée en 1973, comme l'Ajec nationale, notamment sous l'impulsion du Saône-et-Loirien Paul Chevalier et de la Nivernaise Elisabeth Dosson. *«Je suis fier d'en être le président départemental depuis un an»* indique Cédric Mayet, sûrement aussi parce que son élection a été simultanée avec les premiers préparatifs de l'AG nationale. *«C'est important que nous puissions monter notre capacité à organiser ça, même si le plus dur, c'est de trouver les sponsors qui nous permettront de trouver les 14 ou 15 000 euros du budget»*. Les organisateurs conçoivent un moment fort de convivialité et d'échanges entre jeunes éleveurs durant tout le week-end - *«on se connait tous plus ou moins déjà»*- et deux temps forts viendront ponctuer le déroulement de l'AG. Le samedi matin, nous procéderons à l'élection d'un nouveau bureau et d'un nouveau président national : le Mosellan Christophe Nanotti, atteint par la limite d'âge, doit laisser sa place cette année. Pourquoi pas au profit d'un Bourguignon ? Après tout, le berceau de la race pourrait bien faire aussi valoir sa représentation, *«puisque les adhérents des départements de la Nièvre, de Saône-et-Loire et de l'Allier sont les plus nombreux»*, estime Florent Besson. Reste que c'est un travail à la fois bénévole et chronophage et difficilement compatible avec les responsabilités et la vie de famille de jeunes éleveurs déjà bien occupés. Il en faudra tout de même un pour se dévouer ! Le deuxième temps fort du samedi, ce sera la présentation, l'après-midi, d'une information sur la génomique, par Pierre-Marie Leroy, du Herd Book Charolais. Les congressistes sont aussi là pour travailler sérieusement et, si professionnellement, les jeunes éleveurs sont soumis aux mêmes aléas économiques, climatiques et sanitaires que leurs ainés (notamment en 2015), rien ne les empêche de réfléchir à leur avenir. Pour Cédric Mayet, le génotypage des bovins en fait incontestablement partie : *«Je pense que c'est une méthode qui va se développer très vite chez les jeunes. Moi, si je peux, je m'y intéresserai. C'est notre capacité à vendre des veaux fiables, lorsqu'on est comme moi sélectionneur, avec des caractères, des aplombs, des qualités maternelles (lait) ou du sans-corne qui répondent au marché et aux attentes des clients»* ! Une majorité de membres de l'Ajec semblent déjà partager ce point de vue.

EMMANUEL COULOMBEIX

Cédric Mayet préside l'Ajec de la Nièvre depuis un an

«En attendant de pouvoir m'installer»

Sur le pont avec l'équipe départementale de l'Ajec en vue de l'AG de la semaine prochaine, Cédric Mayet, à Livry, n'est pas encore installé. Il est salarié de l'exploitation de son père, Gilles. Rencontre.

«Cela fait 2 ou 3 ans que je souhaite m'installer mais on m'a conseillé d'attendre de pouvoir apporter 40 ha à l'exploitation familiale. Sauf que si mon père part en retraite, d'ici dix ans, je me vois mal, seul, à la tête d'une ferme de 200 ha (et 30 ha de cultures auto-consommées) et de 140 vêlages, tous inscrits au HBC». Le jeune éleveur est donc provisoirement devenu salarié de l'élevage de son père et entrevoit la possibilité de s'associer prochainement, malgré tout. A 30 ans, fils unique et père de deux enfants en bas âge, Cédric le reconnaît : *«l'avenir du métier n'est pas évident. Il y a de moins en moins d'éleveurs et de moins en moins de jeunes»* ! Pour autant, il reste lucide : *«ici, il faut avoir des parents agriculteurs, sinon ce n'est pas possible»*. Dans la Nièvre, il n'y a que de très rares exceptions de jeunes qui s'installent en hors cadre familial en bovins allaitants. Et puis l'avenir, il se construit sur des bases solides. *«Il faut être passionné et déterminé, c'est ce qui nous motive, la passion du métier et des concours, surtout quand, comme moi, il s'agit de faire de la reproduction... Cela nous occupe, tous les jours, toute l'année. C'est du travail en plus»* confie Cédric Mayet. D'autant que la ferme de Livry est exploitée avec un système à part : *«nous faisons du plein air intégral. Nous n'avons pas de bâtiment car nous avons le terrain pour le faire, sablonneux, en bord de Loire. En voiture, ça passe tout le temps»*. Bercé dans l'élevage charolais (son père s'est installé en 1963), le jeune éleveur est président de son AJEC départementale depuis un an. *«Une expérience enrichissante qui me permet de rencontrer d'autres éleveurs et de me confronter à d'autres réalités»* s'enthousiasme Cédric. Une nécessité aussi, pour ne pas rester isolé et partager des moments amicaux et professionnels avec des jeunes de sa génération. Car malgré la fougue des 30 printemps, Cédric n'en est pas moins, comme tous ses collègues, dépendant des aléas économiques, climatiques et sanitaires que connaît la profession. Dans la Nièvre, 2015 a été une année difficile pour tout le monde. L'éleveur en veut pour preuve le témoignage de son paternel : *«les prix sont toujours les mêmes depuis 30 ans !»* Pourtant, Cédric garde la foi : au concours de Nevers, il a emmené 17 bêtes, contre 10 à 15 auparavant. A Paris, son taureau, Gandin, a fait 2è prix de championnat (premier à Nevers) et au National adultes du Mans, Cédric a obtenu un *«gratifiant»* 1er prix de famille et un 1er prix de section. Ce mercredi, un fils de Gandin part pour le Portugal : *«c'est grâce aux concours!»*


Cédric Mayet pose avec Gandin, le taureau de la ferme de Livry qui a fait 1er à Nevers et 2ème à Paris.

E.C.

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS

Zone d'activités sur la Nièvre
18 350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr
DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR
Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

L'AG de la fédération des chasseurs a eu lieu le 16 avril

L'arrêté préfectoral 20 ha est revenu «sur le tapis»

La Fédération départementale des chasseurs (FDC) de la Nièvre s'est déroulée dans une ambiance houleuse, samedi 16 avril, au Centrexpo de Nevers. Certains adhérents ont remis en question l'adoption de l'arrêté préfectoral de l'an dernier, approuvée lors de l'AG 2015, qui impose un passage de 5 ha à 20 ha minimum pour les chasses aux cervidés et sangliers.

Selon le président Etienne Berger, *«les statuts de la FDC nous ont obligé à remettre la question à l'ordre du jour puisqu'il suffit de 50 adhérents pour en faire la demande»*. Du coup, la validation de l'arrêté préfectoral, qui avait été normalement faite lors de la précédente AG, au titre des missions de service public de la fédération, est revenue sur le tapis, la semaine passée.

Et, malgré des débats enfiévrés et particulièrement tendus, la validation a été re-confirmée, à 65% des votants. Ce qui n'empêche pas Etienne Berger de faire part de son dépit : *«alors qu'il y avait le président du Conseil départemental, celui de la Chambre d'agriculture et un député à la tribune, certains se sont crus obligés de vociférer et d'insulter, certainement pour justifier de placer des représentants dans le renouvellement de la moitié du Conseil d'administration, en fin de réunion»* envisage-t-il. De fait, plus tard, l'opposition interne au président Berger a obtenu 5 des 8 sièges mis en jeu.

Recomposer les territoires de chasse

Ce qui ne passe pas, dans ce dossier, c'est que la modification, qui découle de l'arrêté préfectoral, au Schéma départemental cynégétique, entraîne une obligation de recomposer des dizaines de territoires de chasse dans la Nièvre.

En passant de 5 ha à 20 ha le seuil minimal pour les chasses de cervidés et de sangliers, l'administration, à la demande de la Fédération des chasseurs, pourra retoquer les demandes de plan de chasse et de gestion de ces territoires. Un agriculteur de Nolay a dénoncé, face à la tribune, une volonté de *«détruire la chasse dans la Nièvre et de priver les chasseurs de leurs territoires»*. Une *«balle dans le pied»* selon certains adhérents -une vingtaine- présents au Centrexpo de Nevers.

Contre la *«chasse à courre en 4x4 !»*

En réponse, Etienne Berger justifie de cette position prise par la FDC l'an dernier. *«Interdire la chasse aux grands animaux (chevreuils, sangliers, cerfs) dans des ilôts de moins de 20 ha se justifie à la fois par des critères de sécurité, d'éthique, de gestion des dégâts et de vivre-ensemble ! Il s'agit de s'adapter à l'évolution des nouvelles technologies, à la possibilité d'équiper les chiens de colliers reliés aux satellites quand le territoire est émietté et de transformer l'exercice en véritable chasse à courre en voiture»*.

Le président pointe *«les algarades répétées entre les équipes en 4x4»* qui ont été constatées. Non seulement, malgré la fronde, l'arrêté préfectoral a été *«re-confirmé»* par *«la sagesse du scrutin»*, mais encore l'a-t-il été *«à 2/3 contre 1/3»* constate Etienne Berger. Et qui plus est : *«non seulement l'administration ne reviendra pas dessus mais la fédération départementale est imitée par d'autres, que ce soit dans le Cher, la Saône-et-Loire ou l'Allier, où cela se fait calmement car tout le monde comprend !»*

EMMANUEL COULOMBEIX

Pour la FDSEA 58, vigilance sur le risque de dégâts supplémentaires...

Stéphane Aurousseau, le président de la FDSEA 58, réagit à la validation de l'arrêté 20 ha par la Fédération des chasseurs de la Nièvre. *«C'est la mise en application de cet arrêté de l'année dernière, pour l'élaboration des plans de chasse de cette année, qui remet en question les chasses sur les territoires de moins de 20 ha.*

Nous, notre inquiétude, même si nous ne nous mêlons pas officiellement des relations internes à la Fédération des chasseurs, c'est que si les plans de chasse ne sont plus acceptés en-deçà de ce seuil, il y a des endroits où le gros gibier va se réfugier et ne sera plus chassé.

A la FDSEA, nous comprenons la logique de cette mesure dans son aspect sécuritaire, encore que le petit gibier pourra être chassé au-dessous des 20 ha, mais quand la pression de chasse diminue sur un territoire, c'est là que les dégâts augmentent. Si les dégâts aux cultures devaient augmenter par endroits, la seule solution, ce seraient les battues administratives, mais nous ne pourrons pas en faire trois par mois...

Nous ne nous immisçons pas dans la vie des chasseurs mais nous exprimons nos craintes : il faut être lucides ! Qui dit pression de chasse en baisse, dit augmentation du gibier et dit augmentation des dégâts. Et dans ce cas, nous, agriculteurs, nous commençons à nous agacer !»

▶ Agenda

30/04 Visite nature à La Celle-sur-Loire

Le Conservatoire des espaces naturels de Bourgogne, qui fête ses 30 ans, organise une visite nature, samedi 30 avril, pour découvrir *«qui se cache sur les pelouses et landes de Brocs à La Celle-sur-Loire»*. De 14h30 à 17h, toutes celles et ceux qui le souhaitent, pourront donc aller à la rencontre des moutons, dont la mise en pâture sur les bords de Loire constitue un mode d'entretien traditionnel et naturel des pelouses et prairies ligériennes remarquables, permet la préservation de la biodiversité et le maintien du bon écoulement des eaux. Le CNE intervient en partenariat avec le regroupement des bergers ambulants du Bord de Loire, Past-horizons, pour la gestion de ses sites. Outre les moutons et leurs bergers, la balade-découverte propose aussi de découvrir d'autres espèces animales et végétales typiques des milieux ouverts des bords de Loire. Rendez-vous avec Marie Blanc, chargée de mission Natura 2000 du CNE de Bourgogne, devant l'église de la Celle-sur-Loire à 14h30. Informations et inscriptions au 03 80 79 25 99 ou par mail à contact@cen-bourgogne.fr. L'animation est gratuite et ouverte à tous.

13/05 Foire aux culards à Moulins-Engilbert

Le Comité des foires de Moulins-Engilbert organise sa foire aux culards en collaboration avec la Sicafome, vendredi 13 mai au marché au cadran. Les taurillons culards ne sont plus acceptés. Date limite d'inscription : 29 avril avec un engagement de 10 € par bovin au 03 86 84 28 75. Programme : 4h30-6h, réception des animaux; 6h30-8h, jury; Vente au cadran, 8h. Un règlement intérieur est disponible sur demande. Possibilité de restauration sur place (menu charolais).

Syndical La FNSEA vent debout contre une nouvelle taxation des CDD

Suite à l'annonce du Premier Ministre, Manuel Valls, d'une taxation sur les CDD de courte durée, la FNSEA sera particulièrement vigilante à ce que la négociation aboutisse à l'exclusion des contrats saisonniers de toute nouvelle taxe.

Cette annonce, destinée à faire avaler la Loi El Khomri aux étudiants, impacte directement l'emploi saisonnier en agriculture. Cette mesure démontre une nouvelle fois le mépris et la méconnaissance du Gouvernement pour le secteur agricole. Reculant face à une poignée d'étudiants, Manuel Valls vient de faire cette annonce qui détricote encore un peu plus la Loi El Khomri qui, sans être révolutionnaire, apportait malgré tout certains points d'amélioration. Dans notre secteur, la saisonnalité n'est pas un choix d'organisation du travail mais est liée aux contraintes climatiques entrainant des pics d'activité sur des périodes réduites. En France, la majorité des embauches se font en CDD, ce n'est donc pas une taxe sur les contrats courts mais une taxe sur l'emploi. Cette contrainte s'ajoute à toutes celles pesant déjà sur les petits employeurs que sont les structures agricoles, alors que les TPE représentent le principal gisement d'emploi en France.

Nous pouvons conclure en reprenant les mots de Jérôme VOLLE, Président de la commission emploi à la FNSEA *«Ce n'est pas en taxant l'embauche des salariés que les problèmes du chômage se résoudront!»*

CV



▶ Formations

29 avril et 3 et 12 mai *«Améliorer ses performances avec une Maec»* (dernière session)

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une formation à destination des agriculteurs céréaliers ou polyculteurs-éleveurs situés dans le périmètre du Paec de la Chambre d'agriculture (petites régions Puisaye, Bourgogne nivernaise et Nivernais central), les 29 avril, 3 mai et le 12 mai au matin, au CFPPA du lycée agricole de Challuy. Les objectifs sont d'apprendre à connaître le cahier des charges des Maec systèmes grandes cultures et polyculture-élevage, à se positionner par rapport aux exigences de la Maec (notamment par le calcul de l'IFT), et à co-construire avec l'ensemble des stagiaires un nouveau système de cultures cohérent avec les exigences de la Maec et performant à la fois en termes économiques, sociaux et environnementaux. Renseignements et inscriptions auprès de Laurence Evers, à la Chambre d'agriculture, au 03 86 93 40 36 ou par mail à laurence.evers@nievre.chambagri.fr



Crédit agricole Centre Loire

Un centre d'affaires «entreprises» pour la Nièvre

Les responsables du Crédit agricole Centre Loire ont invité les représentants des entreprises nivernaises, mardi 26 avril en soirée, pour l'inauguration du nouveau Centre d'affaires entreprises de la Nièvre à Varennes-Vauzelles.



Les responsables du Crédit agricole Centre Loire ont inauguré officiellement les locaux du Centre d'affaires entreprises de la Nièvre, à Varennes-Vauzelles, mardi soir dernier.

Pas de clients agriculteurs au Centre d'affaires entreprises du Crédit agricole : non pas que cette clientèle habituelle ne demeure pas une priorité pour la banque verte dans le département, mais parce que le nouveau centre d'affaires, et son équipe, vont traiter de dossiers et services calibrés pour le monde de l'entreprise.

A l'instar des centres d'affaires dont dispose le Crédit agricole à Orléans et Bourges, la Nièvre est désormais dotée de ce type de structure, au rez-de chaussée de son siège de Varennes-Vauzelles, derrière l'escalier. Mardi soir, les responsables de la nouvelle entité ont fait visiter les bureaux, dotés de fauteuils et de mobilier dans les tons orange *«flashy»*. *«Avec ces couleurs, l'équipe ne pourra pas s'endormir»* a plaisanté Xavier Malherbet, le directeur général de CACL, venu dument célébrer l'événement, accompagné par Jean Meplomb, directeur général adjoint, et Marc-Antoine Hannuna, directeur des entreprises et du territoire. Après que Dominique Thibault, vice-président, ait souligné que *«notre banque aux valeurs coopératives avait décidé d'investir sur le territoire, pour satisfaire au plus près les acteurs économiques et sociaux, contrairement à des concurrents qui font des campagnes de publicité alors qu'ils ferment leurs agences de proximité»*, Cécilia Crapoulet, la directrice du Centre d'affaires a présenté un à un les membres de l'équipe qu'elle dirige. Ce seront les interlocuteurs privilégiés des entrepreneurs de la Nièvre dans différents domaines : de l'international à l'épargne salariale en passant par les assurances professionnelles... Toute une gamme de services qu'a détaillées Xavier Malherbet. L'agriculture ne sera pas totalement exclue du champ d'intervention du nouveau centre d'affaires, comme en témoignait la présence, mardi, de Philippe Guillien, président du cadran de Corbigny, Guy Marcher, vice-président du CER France Alliance ou d'Alain Bonnel, directeur du GDS 58. 30 PME du département dont les activités tournent autour de ce marché agricole, sont déjà accompagnées par le Crédit, portant un encours de 15,4 millions d'euros de crédits. Le chiffre d'affaires confié par ces entreprises s'élève à 276 millions d'euros. Il s'agit des coopératives agricoles, marchés au cadran, OPA, que la banque veut renforcer, mais aussi des viticulteurs (notamment du Sancerrois), considérées comme des PME, notamment du fait de leurs exportations, et dont les besoins ne sont pas traités dans le réseau des agences.

E.C.

FDSEA Un paiement de l'ICHN 2015 d'ici le 30 juin est indispensable pour les trésoreries des exploitations !

Fin 2015, un dispositif d'apport de trésorerie a été mis en place pour faire face à l'impossibilité pour le ministère de l'Agriculture de payer les aides de la Pac selon le calendrier habituel.
Les ATR (Apports de Trésorerie Remboursables) successifs mis en place ne remplacent pas le paiement des aides 2015 qui est à ce jour annoncé au 30 juin 2016 pour les aides du 1er pilier mais à l'automne 2016 pour l'ICHN !
Certaines exploitations du Massif central n'ont aujourd'hui perçues que la moitié des aides auxquelles elles peuvent prétendre.
Il n'est pas concevable que le paiement de l'ICHN soit différé par rapport au paiement des aides directes alors que l'ensemble des données nécessaires seront disponibles (surfaces admissibles et effectifs animaux). Les trésoreries des exploitations du Massif central ne pourront encaisser ce décalage, décalage dont personne ne peut nous indiquer la durée. Les professionnels du Massif central demandent le paiement de l'ICHN au même moment que le paiement des aides du 1er pilier à savoir impérativement avant le 30 juin.

FDSEA La SDAE en assemblée générale le 12 mai

La Section Départementale des Anciens Exploitants de la FDSEA de la Nièvre se réunira en assemblée générale le jeudi 12 mai prochain, à la sale polyvalente de Saint-Benin d'Azy. Afin de faire le bilan des actions syndicales menées en faveur des retraites agricoles en 2015, et d'appréhender, au travers de l'intervention du docteur Jean-Jacques Laplante, directeur santé à la MSA Franche-Comté, les préconisations pour "bien vieillir". Inscription et contact auprès du secretariat de la FDSEA, au 03 86 93 40 92.

Point de vue syndical

Pour une reconnaissance des zones défavorisées

Depuis plus de 20 ans et plus particulièrement depuis les deux dernières réformes, les exploitations de la Zone à faible potentiel céréalier sont nettement moins bien pourvues en aide, DPU, DPB, sans parler du second pilier, qui lui semble quasiment inaccessible aux productions végétales.
Or, à ce jour, si on regarde les trois dernières campagnes, 40 à 60% des exploitations en grandes cultures de ces zones sont en déficit.
La Pac c'est 9 milliards/an pour notre pays soit 350 euros/ha/an (c'est également à peu près ce que touchent nos collègues européens d'ailleurs). Dans nos zones et nos productions nous sommes limités à 200 euros! Au nom de quoi? Peut-être dû au fameux principe *«little is beautifull ?»*
Dans le même temps, alors que les charges environnementales sont les mêmes, tous les systèmes d'amortisseurs, d'écrêtements nous ont été défavorables lors des dernières réformes. Sans parler de la surprime des 52 premiers hectares. Les décideurs politiques aiment à se prendre pour Robin des Bois (qui était un voleur, ne l'oublions pas...) mais quand vont ils se proposer la surprime au premier mandat ?
Tout cela est connu et reconnu, le formidable travail de l'AGPB, récemment exposé à Pouilly-sur-Loire avait mis en avant cette situation.

C'est pourquoi, la section Grandes cultures de la FDSEA58 demande sans délai une prise en compte de ces secteurs dans les zones défavorisées et d'ICHN qui doit bénéficier à toutes les productions. Un ré-équilibrage dans son ensemble du premier pilier pour que nos exploitations se retrouvent dans une fourchette honorable de 250-300 euros/ha.



Cent euros, c'est globalement le différentiel, sur 2 millions d'hectares, c'est donc 200 millions par an soit moins de 2,5% du budget de la Pac.

Benoît Mathé, section grandes cultures de la FDSEA

Agriculture et ruralité

«Comment ensemble, faire plus et mieux ?»

Sous l'égide de l'Association des Maires Ruraux de l'Yonne et de sa présidente, Dominique Verrien, une réunion regroupant élus et agriculteurs s'est tenue à La Brosse, avec pour thème, l'aide à apporter pour défendre l'agriculture icaunaise.



A la tribune et de gauche à droite : Dominique Verrien, Michèle Crouzet (Présidente Commission Agricole Conseil départemental), Jean-Marie Baillard, Julien Caillard, Loïc Guyard, Didier Idès, Muriel Vergès

Comment les élus du territoire peuvent-ils soutenir l'agriculture icaunaise ? C'est autour de ce thème que s'est tenue dans l'amphithéâtre du lycée La Brosse, une réunion mettant en présence de nombreux élus du département, toutes couleurs politiques confondues et des représentants du monde agricole, dont certains sont aussi maire de leur commune. Pour la présidente de l'Association des Maires Ruraux de l'Yonne et Conseillère régionale, Dominique Verrien, cette question en guise d'introduction des débats : *«Comment ensemble, faire plus et mieux?»* L'occasion pour les élus présents, de revenir sur les aides apportées par leurs collectivités respectives en matière agricole.

Député Maire d'Avallon, Jean-Yves Caullet, a rappelé quel était le contexte en la matière : *«il fut un temps, pas si lointain, remontant à une ou deux générations, où l'activité agricole faisait et structurait la société au sein des communes, véritable colonne vertébrale de l'activité économique d'alors»*. Conscient que si l'interaction avec le monde agricole est restée forte, en milieu rural, *«les choses ont changé en profondeur et il faut que nous en prenions acte… Il fut un temps où c'était l'agriculture qui portait nos collectivités, aujourd'hui, c'est à nos collectivités de se préoccuper d'agriculture»*. Une aide qui passe, selon Jean-Yves Caullet, par le maintien de conditions acceptables d'exploitation et la mise en place de circuits courts d'approvisionnements : *«il nous faut être plus proactif, dans tout ce qui est écoulement des produits transformés, pour une meilleure valeur ajoutée. Ce n'est pas simple, mais entre communes, département, région, on a moyen de donner une autre dynamique à noter agriculture»*.

Un groupement d'achat départemental

Acteur important en matière de soutien aux productions agricoles en sa qualité d'autorité de gestion depuis un an, des subsides européens, la Région a mis en place un plan d'urgence, rappelé dans l'hémicycle, par la conseillère régionale, Muriel Vergès : *«un plan qui s'articule autour de trois axes : une meilleure valorisation des produits par leur différenciation et le développement de circuits de proximité, le développement de commercialisation des produits sur le marché européen, la diversification des productions»*. Un conventionnement devrait être signé avec les huit départements, afin de leur permettre de continuer à intervenir pour ce qui relevait de leurs prérogatives antérieures en ce qui concerne les aides agricoles.

Une aide que le président de l'instance départementale, André Villiers, chiffre à près d'1 million € pour l'année écoulée. Rappelant dans le même temps, l'initiative prise en 2012 par le département, visant, à travers un certain nombre de collèges pilotes, à rapprocher les producteurs locaux et les responsables d'établissement, afin de permettre la commercialisation de produits du cru : *«le groupement d'achat existe déjà dans l'Yonne et associe un certain nombre de collèges et lycées, mais également des maisons de retraite ou des centres hospitaliers et il a vocation à se développer»*.

Des circuits d'approvisionnement de proximité déjà en place

Plusieurs intervenants ont témoigné de la mise en place de circuits d'approvisionnement local, à l'échelle communale, à l'image du maire de Sauvigny-les-Bois, Didier Idès : *«une expérience mise en place à la faveur de la construction d'un groupe scolaire de proximité, pour aboutir aujourd'hui à 100% de produits cuisinés et autant d'achats frais, avec pour objectif, d'ici 3 ans, une proportion de 60% de produits bio»*. Pour un coût matière estimé aujourd'hui à environ 1,60 € par repas, le surcoût étant compensé par la diminution des frais transport. Un exemple que souhaite suivre le maire de la commune nouvelle *«Charny Orée de Puisaye»*, Michel Courtois : *«on table sur 40% de produits de proximité dès la première année, avec pour objectif de soutenir l'économie locale en rémunérant plus justement les producteurs tout en favorisant le maintien des exploitations, par un régime d'approvisionnement et une consolidation des débouchés»*. Même scénario au lycée La Brosse, comme l'a rappelé Jean-Marie Baillard : *«Nous sommes engagés dans la démarche avec le Conseil régional depuis plusieurs années et aujourd'hui, nous nous approvisionnons pour près de 25 % en circuits courts, auprès de producteurs icaunais, en viandes, légumes et fruits»*.

Tout en reconnaissant le bien fondé de ces différentes expériences, le président de la FDSEA de l'Yonne, Francis Letellier, se montre prudent : *«tout ce qui est développé, c'est bien, mais ça ne résoudra pas les problèmes locaux de l'agriculture. Arrêtez, vous les élus, de faire croire ça à tout le monde !»* Se disant prêt néanmoins, à développer le marché existant : *«il va falloir le quantifier et nous serons là, pour identifier les agriculteurs et les mettre en relation avec ce marché»*.

DOMINIQUE BERNERD

Ils ont dit… :

Jean-Yves Caullet (Député-Maire d'Avallon)
«Dans la crise, il y a des paramètres sur lesquels un maire ne peut pas grand-chose, des éléments sur lesquels il n'a pas prise. L'embargo russe, ce n'est pas le Maire d'Avallon, tout député qu'il soit, qui va aller voir Poutine pour le faire lever».
Etienne Henriot (Président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne)
«La situation est dégradée, mais pas désespérée, loin de là… On a des atouts et on doit veiller à ce qu'ils soient exploités.
Muriel Vergès-Caullet (Conseillère régionale)
«Notre objectif est qu'en fin de mandat, 50 % des approvisionnements de la restauration puissent être faits avec du bio ou des produits locaux».
André Villiers (Président du Conseil départemental et éleveur allaitant)
«Pour la petite histoire, j'ai commencé ma journée par un contrôle d'identification et reçu l'invitation à y participer seulement ce matin dans ma boite aux lettres, une fois les contrôleurs arrivés. Ça montre bien la manière dont l'agriculture est traitée actuellement dans notre pays».
Julien Caillard (JA 89)
«En 2008, les agriculteurs représentaient encore 25 % des élus locaux, ce qui ne nous suffisait pas et ne nous suffit toujours pas, à nous rendre la vie plus facile».
Loïc Guyard (Elu Chambre agri 89)
«Le céréalier standard, engagé en blé/orge/colza sur ses 100 ha, ne va pas demain se mettre d'un coup à faire des asperges, des salades ou des tomates».
Henri de Raincourt (Sénateur de l'Yonne et ancien ministre)
«Les agriculteurs croulent sous les normes, les élus aussi ! Nous sommes tous dans le même bateau… L'agriculture est en pleine transformation, mais au fond, on ne sait pas quelle est sa mission ? Et bien pour les collectivités locales, c'est un peu pareil, avec des textes qui s'ajoutent les uns aux autres».



Parmi les agriculteurs présents, de nombreux maires ou conseillers municipaux.

▸Agenda

JA 89 Erratum
Les prochaines élections américaines auraient-elles troublé la plume journalistique? Une erreur s'est glissée dans notre édition de la semaine dernière, en préambule à l'article de présentation de la nouvelle présidente de JA89, élue avec son équipe pour 2 ans et non pas 4 ans, comme il était indiqué. Toutes nos excuses aux intéressés et à nos lecteurs.

29/04 au 03/05 Foire de Sens
Inauguration de la foire de Sens vendredi 29 avril, à 10 h, en présence de François Baroin, Sénateur-Maire de Troyes et Président de l'Association des maires de France. Cette 89e édition mettra à l'honneur la gastronomie féminine, au travers de l'une des invitées d'honneur: Dominique Loiseau, PDG du Groupe Bernard Loiseau et vice-présidente du réseau relais et Châteaux. A ses côtés, deux autres représentantes de l'esprit entrepreneurial icaunais : Elodie Chalmeau, viticultrice à Chitry et Myrtille Régnier, chocolatière pâtissière à Quarré les Tombes.

Innov'Action sur la foire de Sens
Vous vous interrogez sur la vente directe et ses diverses modalités, vous souhaitez découvrir ce nouveau mode de commercialisation ? Vous trouverez toutes les réponses à vos questions à la Foire de Sens en retrouvant sur leur stand, les agriculteurs du nouveau Drive fermier du sénonais, du 29 avril au 3 mai.

Instants Santé MSA pour le Cruzy le Chatel
La Caisse régionale MSA de Bourgogne propose un bilan de santé gratuit à tous ses assurés et ayants droits du canton de Cruzy le Chatel, âgés de 25 à 74 ans, du lundi 2 au mercredi 4 mai, Ancienne Gendarmerie, 5 rue des Tilleuls, à Cruzy le Chatel L'occasion de faire le point sur l'état de santé de chacun. Bilans approfondis, ciblés suivant les pathologies propres à chaque tranche d'âge : pour les 25 à 44 ans, l'examen porte plus particulièrement sur la prévention et le dépistage des risques cardiovasculaires. Pour les plus âgés : 65 à 74 ans, il est centré sur le repérage de certains facteurs de risque de dépendance (troubles de la vision, troubles de l'audition…) Participer à ces examens, c'est préserver encore plus son capital santé. Pour en permettre la bonne organisation, vous avez reçu dernièrement un imprimé d'inscription. Il est impératif de le retourner au plus vite à l'aide de l'enveloppe pré timbrée jointe.

Innov'Actions

Silence, on tourne...!

Un film est en cours de tournage sous l'égide de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, pour présenter les journées Innov'Action qui se dérouleront du 6 au 18 juin prochain, avec pas moins de dix rendez-vous dans le département.



Silence ça tourne… !

«*Tu regardes bien l'objectif François et tu croises les bras sans parler*». Ambiance «*Cinnecita*» ce vendredi matin sur les hauteurs de Cézy. Johann et Damien, de la société de tournage «*R Productions*» sont à la manœuvre, venus de Dijon. L'un derrière la caméra, le second à la perche son. Et dans le rôle principal, François Prulière, exploitant céréalier, avec à ses côtés, le jeune Timéo, pas plus impressionné que cela, du haut de ses 4 ans, de participer à la réalisation d'un film.

Le projet à l'origine est parti d'une idée lancée par un groupe de travail à la Chambre d'agriculture de l'Yonne : réaliser un teaser* sous forme d'une bande annonce de trois minutes pour présenter de façon décalée et humoristique les prochaines journées Innov'Action. Ou comment démontrer par l'image et de façon originale, que l'innovation n'a rien d'un défi dans le monde agricole et qu'au contraire, elle se vit au quotidien. Le sujet est d'importance, comme l'explique Laetitia le Breton, chargée de communication à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, «*on ne peut pas demander aux agriculteurs d'être innovant si de notre côté, on ne l'est pas dans la façon de promouvoir l'évènement*». La journée de tournage avec un acteur professionnel dans le rôle du présentateur hystérique, façon téléréalité, a déjà été effectuée. Restait à filmer les trois séquences avec des «*acteurs d'un jour*» issus du monde agricole. Pour l'heure, François est aux commandes d'un drone, avec mission d'expliquer «*que piloter, c'est un jeu d'enfant*». Un vrai rôle de composition pour cet exploitant habitué à utiliser l'engin pour effectuer des contrôles dans ses parcelles ou en chasser les cygnes qui y ont élu domicile. Ça y est, c'est dans la boîte… «*Viens là Timéo, tu vas être tout jaune !*» Le cinéma, c'est bien, mais à quatre ans, l'école de la patience a ses limites et le «*Robert de Niro*» en culottes courtes en avait profité pour s'éclipser dans le champ de colzas !



Une «*comédienne*» de bonne composition repeinte de bleu pour les besoins du scénario.

Bonnet rouge et fromages blancs
Ce projet a pu voir le jour grâce au soutien financier de la Région et à des fonds européens. Proposé et accepté à l'échelon de la Chambre d'agriculture régionale, il pourrait même, si cela se confirmait, être en passe d'acquérir une dimension nationale.

Après le scénario drone et grandes cultures, direction la ferme de Patrick Roy, à Béon, pour une séquence autour du strip-till, avant la dernière étape, à Branches, pour un tournage au milieu des chèvres de Gérard Breton et Joël Desmoutiers. Une diva à l'affiche : la biquette *Pâquerette*, qui doit toutefois se plier pour celà, à la séance maquillage, repeinte pour les besoins du scénario, d'un flash code sur ses flancs. Le défi lancé aux producteurs : «*vous avez la journée pour vendre la totalité de votre production*». Trop facile ! L'exploitation est traversée par un chemin de randonnée et il suffit aux marcheurs de photographier *Pâquerette* pour passer commande… Un scénario futuriste, qui fera peut-être le quotidien des randonneurs de demain.

A l'intérieur de la fromagerie, Loïc et Camille répètent leur texte. Ambiance «*le bonheur est dans le pré*», avec un accent gascon qui trahit les origines de la «*fausse*» fromagère, mais bonne humeur assurée, avec des comédiens au rire contagieux. «*Silence s'il vous plait, le temps de la scène !*» Damien est là pour rappeler le sérieux de l'opération. Pour la cinquième fois, Loïc se retourne en enlevant d'un geste rageur son bonnet rouge : «*on est bourguignon et fier de l'être !*»



«*Bourguignon et fier de l'être… !*»

Tout est dit…
Le film devrait être terminé lundi 9 mai, pour une version définitive livrée deux jours plus tard, avant la présentation officielle à la Chambre d'agriculture de l'Yonne le 12 mai.

Pour être ensuite diffusé via les réseaux sociaux et le site Internet des Chambres. Un mailing d'information étant adressé dans le même temps à tous les agriculteurs de Bourgogne Franche-Comté. Pas encore de présentation officielle à Cannes, mais parole de chèvre, ce sera pour la prochaine fois !

DOMINIQUE BERNERD

* Teaser : Phase initiale d'une campagne publicitaire se présentant sous forme d'énigme, destinée à susciter et à maintenir l'attention du public (Définition Larousse)

FDSEA 89

Dans un mois, l'assemblée générale

A un mois de l'Assemblée générale, les administrateurs réunis en conseil on tiré un bilan des dernières actions menées et ils ont débattu sur les sujets d'actualité. Un conseil auquel participait pour la première fois la nouvelle présidente de JA 89, Mathilde Lemaitre



Un conseil auquel participaient pour la première fois la nouvelle présidente de JA 89, Mathilde Lemaitre, accompagnée de Maxime Boucher, en charge des Grandes Cultures, du foncier et de l'environnement

La campagne 2016 de télédéclaration PAC vient de commencer et parmi les administrateurs présents, certains font part de leurs premiers constats : des plans mieux détaillés, mais également des imprimés toujours en cours d'élaboration et pas mis en ligne. Le service d'assistance à destination des agriculteurs mis en place par la FDSEA de l'Yonne pour leur télédéclaration démarre doucement, avec le plus souvent des rendez-vous dépassant l'heure d'intervention. La preuve, selon le président Letellier, *«du besoin d'être rassuré et de la complexité à bien vérifier tout ce qui touche aux SIE et SNA»*. A noter, qu'une calculette a été mise en ligne sur le site du ministère, pour le calcul des SIE. Concernant le projet de charte sur les Bassins d'Alimentation de Captage, le Conseil s'est prononcé à l'unanimité pour en accepter la signature. Pour le président de la FDSEA de l'Yonne, c'est le moyen «*de montrer à l'administration qu'on avance et que nous ne sommes pas un obstacle permanent, comme certains voudraient le faire croire…»*

Suite à la visite d'exploitation organisée il y a quelques semaines à l'attention de l'administration, pour lui faire toucher du doigt les difficultés et les incohérences touchant le monde agricole, le constat est unanime pour considérer que l'objectif a été atteint. Un temps d'échanges et de dialogues, qui pourrait être reconduit sur d'autres exploitations ou d'autres filières. Un seul regret : *«que le directeur du service environnement à la DDT, n'ait pu être présent à la visite»*

Une autre visite sur exploitation sera organisée, sans doute après l'assemblée générale, à destination des parlementaires de l'Yonne. Peut-être chez un producteur de cerises, si la date choisie le permet. Un bon moyen, selon Francis Letellier, «*d'être au cœur du sujet et rappeler qu'avant une interdiction rapide d'un produit, même avec un avis de l'ANSES, il serait peut-être bien d'analyser les conséquences techniques et économiques d'une telle mesure»*

Premier conseil pour la nouvelle présidente des JA

Ce conseil d'avril aura aussi été l'occasion d'accueillir la nouvelle présidente de JA 89, Mathilde Lemaitre, accompagnée de Maxime Boucher, en charge des grandes cultures, du foncier et de l'environnement. Les nouveaux élus ont présenté aux membres du Conseil leur projet de mandature : *«dans un premier temps, on souhaite redynamiser notre réseau car nous parvenons de moins en moins à toucher les adhérents et ensuite, de les conserver jusqu'à leurs 35 ans. Notre nouveau secrétaire général va se dédier à cette tache et travailler sur le terrain pour promouvoir des réunions dans certains cantons qui aujourd'hui se meurent»*.

Des actions seront menées également pour relancer la dynamique au niveau des filières : «*lors du mandat précédent, nous n'avons pas réussi à créer des groupes, que ce soit en lait ou en viande»*

Clé de voute du renouvellement des générations, l'installation reste au cœur du projet de mandature, mais force est de constater que beaucoup de jeunes se lancent aujourd'hui sans les aides : *«il nous faut trouver une autre approche pour les contacter et c'est pour cela que l'on souhaiterait aussi se rapprocher des générations prêtes à s'arrêter, pour les inciter à la transmission»*

Certains s'interrogent : *«faut-il continuer à utiliser le terme «parcours» à l'installation, avec derrière, l'idée que cela puisse se comparer à un parcours du combattant…?»* Félicitant la nouvelle présidente pour son élection et se réjouissant que son prédécesseur, Julien Caillard, conserve des responsabilités à la région, Francis Letellier insiste sur le fait que *«la passerelle entre JA et la fédé n'est pas aujourd'hui assez naturelle et que les liens doivent être renforcés pour échanger plus et régulièrement autant que besoin»*

35 nouveaux adhérents

Administrateur à la FOP, Alain Renoux est intervenu pour couper court aux rumeurs de baisse du prix du colza suite à la volonté affichée par le groupe Avril, de procéder à un relèvement du taux d'huile de base pour les colzas, qui passerait ainsi de 40 à 42 % et s'est voulu rassurant : *«À la FOP, nous sommes montés au créneau afin que cela ne se répercute pas par un prix à la baisse pour les agriculteurs, mais aussi pour défendre la trituration car elle est dans le rouge actuellement, il suffit de voir les usines qui ferment en Belgique et en Allemagne. Du chômage technique est également prévu dans les usines Saipol pour ce qui relève de l'activité estherisation, compte tenu de la raréfaction des débouchés d'incorporation de l'huile. Si aujourd'hui, compte tenu des progrès génétiques des semences, le colza livré atteint une moyenne de 44,8 %, tous les OS ne répercutent pas le point d'huile de la même façon et Saipol a voulu mettre un peu de transparence sur le sujet, pour que tous les agriculteurs puissent bénéficier d'un point d'huile au même niveau. Euronext ne prendra en compte ce marché à 42 % que dans deux ans et pour l'agriculteur, ça ne change rien…»*

Après délibération et vote, les administrateurs vont proposer à la prochaine assemblée générale de ne pas augmenter les cotisations pour l'année 2017, compte tenu des difficultés économiques que vit aujourd'hui la profession agricole. Concernant les rentrées de cotisations, le point à fin mars faisait état de 143 adhérents en retard de paiement, un chiffre ramené à 85 après une opération téléphonique de relance. Par ailleurs, 35 nouveaux adhérents ont été enregistrés dont 11 pour la seule section gibier prévue se mettre en place prochainement, 22 en polyculture et 2 adhérents en vigne. Suite au courrier adressé à l'ensemble des agriculteurs du département pour leur proposer une *«offre découverte de 2 mois»*, les premiers retours ont été comptabilisés et ils sont une quinzaine déjà à avoir répondu favorablement à la démarche

Dominique Bernerd

▸ Agenda

10/05 Permanence Apecita
La prochaine permanence mensuelle de l'Apecita se tiendra mardi 10 mai à la Chambre d'agriculture, 62 rue Guynemer à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03 80 70 27 37 - Email : mel.dijon@apecita.com

17/05 AG du Syndicat Betteravier de l'Yonne
L'assemblée générale du Syndicat Betteravier de l'Yonne se tiendra mardi 17 mai, à partir de 9 h, Ferme de la Margottière, à Vallerys

01/05 Vide grenier à Dracy
Vide-grenier à Dracy, près de Toucy, dimanche 1er mai, organisé par le comité des fêtes. Particuliers et professionnels, restauration sur place, buvette, diverses expositions de peintures et photos. 2 euros le mètre linéaire. Pas de réservation, installation des exposants au fur et à mesure desarrivées. Renseignements au 03 58 17 00 20 ou 06 28 04 54 79

01/05 Foire aux moutons et aux chèvres à Saints
14ème édition de la Foire aux moutons et aux chèvres, dimanche 1er mai, au hameau du Delfand (commune de Saints en Puisaye). Vente d'animaux par les éleveurs présents, démonstration de chiens de troupeaux, tonte de moutons, démonstration de cardage de laine. Également des produits régionaux et des artistes divers, vide grenier, fête foraine. Pour se restaurer : repas champêtre, boudin, gaufres. Animation musicale et concert celtique l'après-midi avec le Celtifort'air

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

BIVB Chablis

Des Vins de l'Yonne «prestigieux»

Rigoureusement sélectionnés par un jury de professionnels, des vins de Chablis et du Grand Auxerrois iront rejoindre la Cave de prestige 2016 de l'Interprofession, destinée à promouvoir la Bourgogne viticole.



Les professionnels à l'œuvre pour sélectionner les vins de l'Yonne destinés à rejoindre la « Cave de prestige » du BIVB

La dégustation de sélection des vins de Chablis et du Grand Auxerrois, destinés à rejoindre la Cave de prestige 2016 de l'Interprofession, s'est déroulée le 11 avril dernier, dans les locaux du Petit-Pontigny, à Chablis.

Avec pour officier, un jury professionnel, composé de 35 viticulteurs, œnologues et autres passionnés du vin, pour 260 échantillons représentatifs des différentes appellations du département.

Cela fait 44 ans que le Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne renouvelle ainsi chaque année sa *«Cave de prestige»*, véritable vitrine de l'excellence viticole régionale. Des vins destinés à être mis en scène tout au long de l'année dans le cadre d'opérations collectives de promotion ou de relations publiques auprès de prescripteurs, en France comme à l'étranger. Ils sont également utilisés par l'Interprofession, au titre de la formation, dans le cadre de leur *«Ecole des Vins de Bourgogne»*, à Beaune.

Une cave de 14 000 bouteilles

La sélection est rigoureuse, digne des plus grands concours, à l'exemple de la dégustation 2015 où sur 971 échantillons présentés, 167 seulement ont été retenus, soit moins de 15% du total. Il faut dire que la barre est placée assez haut, comme le rappelle Hervé Bianchi, responsable de la cave au BIVB : *«chaque vin pour être retenu doit obtenir à l'aveugle, la note minimum de 16/20. A cette première sélection se rajoute une seconde présentation auprès d'un «super jury» de 5 personnes qui aura à statuer sur leur avenir définitif en prenant pour référence ce qu'ils auraient envie de trouver pour représenter chaque appellation. Avec ce système mis en place, si le vin ne vaut pas ce qu'on lui demande de valoir, il ne peut pas passer la première étape de la dégustation»*.

Si la sélection peut s'apparenter à une vitrine de l'excellence, ce n'est pas non plus un baromètre, explique Hervé Bianchi : *«moins de 15% de vins retenus, c'est très exigeant et ça ne veut pas dire, parce que tel ou tel domaine n'est pas dedans, qu'il ne sera pas bon…»* Le terme *«prestige»* pouvant même avoir un effet rédhibitoire, au point que l'Interprofession réfléchit à en changer : *«on se demande si on ne devrait pas changer le nom car on a l'impression que de nombreux Domaines n'osent pas présenter leurs vins face aux plus grands. Et pourtant, on insiste bien dans notre message en précisant rechercher des appellations régionales, qui représentent tout de même 52% de la Bourgogne, mais curieusement, on a du mal chaque année, à en trouver de nouveaux»*.

Outre l'épreuve de sélection à Chablis, quatre autres dégustations seront opérées, dont trois à Beaune et une à Macon. Avec bon an mal an, entre 150 et 200 vins retenus au final, qui iront rejoindre les 14 000 bouteilles entreposées à l'abri de la cave *«prestigieuse»* de Bourgogne.

DOMINIQUE BERNERD



Viticulteurs, œnologues, passionnés du vin… Ils étaient 35 à officier à Chablis, le 11 avril dernier.

► Formation

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et ses partenaires :

Retrouvez toutes ces formations sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

Réaliser ma Télédéclaration PAC en toute sécurité. Venoy le 4 et 11 mai. Gron le 10 mai. Contact : Valérie Rousseau : 03 86 94 22 22

Le semis direct pour les débutants. Le 8 juin 2016 (1 jour), avec Florent Sauvadet, CA 21. Contact : Eric Bizot, 03 86 64 45 64

Guide des bonnes pratiques d'hygiène en fromagerie fermière. 12 et 19 mai avec Guillemette Allut (Centre fromager de Bourgogne). Contact : 03 85 35 89 40

Une vidéo sur Youtube pour vous aider dans votre télédéclaration

La FDSEA 89 reste mobilisée et s'engage aux côtés de ses adhérents, proposant cette année encore une assistance PAC. Vous avez la possibilité de faire votre déclaration PAC avec les animatrices. Cette assistance comprend :

- Télédéclaration complète (dessin des parcelles, assolement, localisation SIE,..)

- Vérification des taux SIE et mesures du verdissement

- Formulaire aides couplées (si concerné)

Tarif adhérent : 50 € HT la première heure et 25 € la demi-heure supplémentaire

Tarif non adhérent : 100 € HT la première heure et 50 € la demi-heure supplémentaire

Prendre rendez-vous au 03 86 49 48 10 ou au 03 86 49 48 20.

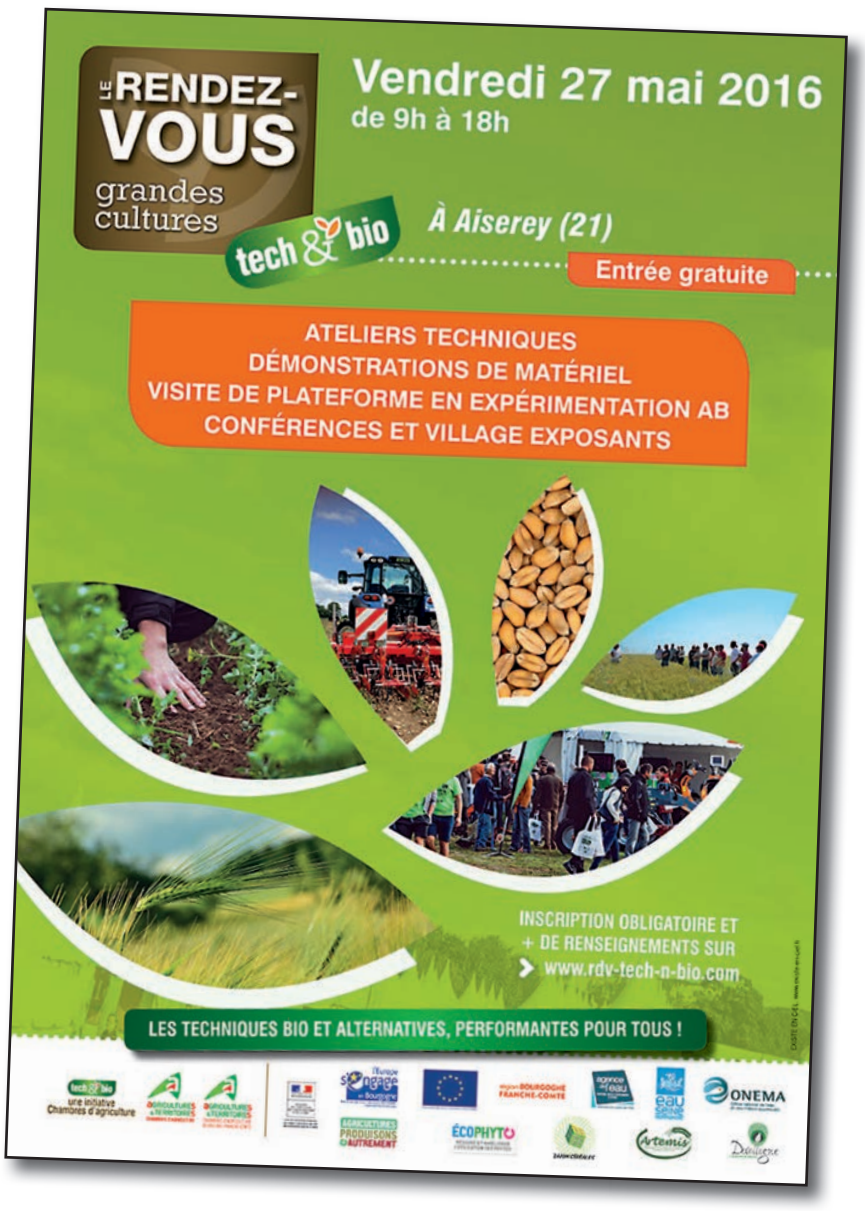


Outre l'assistance téléphonique gratuite, la fédération de l'Yonne a mis en ligne sur Youtube une vidéo réalisée par ses soins, pour aider les agriculteurs dans leurs démarches de télédéclaration. Un tutoriel qui, au fil des pages et en quelques clics, s'appuyant sur des exemples pratiques, fait un rappel des nouveautés et cible les points de vigilance à respecter. Retrouvez cette vidéo à l'adresse suivante : **https://www.youtube.com/watch?v=vNIeRzkt5Hg**

Agronomie

Tech&Bio, LE rendez-vous à ne pas manquer

L'édition 2016 de Techn&Bio Grandes cultures va se tenir le 27 mai prochain à Aiserey en Côte d'Or. C'est une grande première dans la région, organisée conjointement par les Chambres d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté et le groupe Dijon Céréales. Tous les acteurs du monde agricole sont concernés, qu'ils soient bio ou non, car il s'agit avant tout de contribuer au développement de systèmes de cultures performants.



L'ambition est nationale mais le rendez-vous est régional, puisque la prochaine édition de Tech&Bio va se dérouler à Aiserey, en Côte d'Or. Evénement professionnel inédit dans la région, ce Tech&Bio Grandes cultures, va permettre de partager innovations, expériences et connaissances. La démarche intéresse bien sûr les agriculteurs bio, car la Bourgogne-Franche-Comté a vu le nombre des conversions augmenter de façon très significative ces dernières années, mais pas seulement. L'édition 2016 de Tech&Bio, organisée par les Chambres d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté et Dijon Céréales, s'adresse à tous les agriculteurs, en grandes cultures et polyculture-élevage, en système conventionnel comme en système bio et plus largement, à tous les acteurs du monde agricole, qui vont trouver la matière à réflexion, à découverte et à actions. L'objectif affiché et partagé c'est de contribuer au développement de systèmes de cultures performants, qu'ils soient biologiques ou alternatifs.

Un site privilégi et 10 ha dédiés aux cultures alternatives

Le site d'Aiserey qui accueille la manifestation et ses 10 ha dédiés au meilleur des cultures alternatives, concentre déjà plusieurs acteurs régionaux de la filière, comme le Moulin Decollogne et le laboratoire d'analyse Cérélab. Le programme de la journée propose, de la production à la distribution, toute une palette d'ateliers, de conférences, de démonstrations, susceptibles de répondre à toutes les interrogations des visiteurs et aux besoins des professionnels. Sept pôles d'attraction s'intéressent à la fertilité du sol, la nutrition des plantes, la gestion des adventices, la valorisation des cultures et productions, au triage, au stockage et au volet économique d'une conversion en agriculture biologique. Toute la journée, les organisateurs proposent des ateliers techniques, des démonstrations (cultures et essais sur quatre ha), un espace de démonstration de matériel, des visites organisées des outils de production présents sur le site et des conférences sur la construction d'un système de cultures en agriculture biologique et les performances de ces systèmes. Autant de propositions diversifiées qui doivent permettre de mieux comprendre les raisons qui, de la production à l'assiette, amènent les filières de qualité à soutenir certains niveaux d'exigences.

AMK

L'événement vu par les responsables professionnels

Claude Boursier, élu référent agriculture biologique à la Chambre régionale d'agriculture : «*les Chambres d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté et leurs partenaires vous présentent lors de ce rendez-vous Tech&Bio une plateforme d'essais menée en bio depuis cinq ans, des conférences, des démonstrations et expositions de matériel, le tout pour montrer tous les accompagnements qu'elles peuvent apporter aux agriculteurs bio, à ceux qui réfléchissent à une conversion et à tous les agriculteurs qui s'intéressent à l'agronomie*».

Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture 21 :
«*A l'heure où l'agriculture bio connaît un fort développement dans notre région, il est important de proposer une journée sur l'intérêt des techniques alternatives en grandes cultures, qui apportent des connaissances et des réponses à tous, agriculteurs conventionnel, nouveaux convertis et ceux qui réfléchissent à une conversion*».


Photo: Miss Terre Photographe

Pierre Robin, conseiller technique bio à la Chambre d'agriculture 21 : «*Des éléments de solutions qui intéressent tous les systèmes*»



«Cette édition en Bourgogne-Franche-Comté s'annonce exceptionnelle. Les Chambres d'agriculture et Dijon Céréales ont uni leurs efforts et leurs compétences pour présenter leurs essais techniques sur une plateforme conduite en commun. Les démonstrations, comme les conférences, les présentations et les ateliers techniques intéressent autant les agriculteurs bio que les non bio. Chacun peut trouver là matière à voir, à découvrir, à comprendre et à agir. D'autant que dans certains secteurs difficiles, les sols fatiguent et les systèmes de production actuels montrent leurs limites. Il peut s'avérer nécessaire de ramener une vision agronomique permettant de répondre à certains enjeux et de conserver de la valeur ajoutée. Cette journée Tech&Bio va apporter des éléments de solutions en replaçant l'agronomie au centre de la réflexion. Un exemple : on ne le sait pas toujours, mais un bon semoir prépare et conditionne un bon désherbage mécanique, en laissant un interrang souple, certains semoirs optimisent ainsi les effets du désherbage mécanique. Face à certaines problématiques récurrentes, une approche plus agronomique des rotations, du désherbage, de la fertilisation... peut apporter des éléments de réponse à tous ceux qui veulent faire évoluer ou optimiser leur système».

Agriculture biologique

L'accompagnement du bio en question

Les producteurs bio de Bourgogne se sont retrouvés en assemblée générale le 14 avril dernier à Gevrey-Chambertin. Un rendez-vous qui visait à officialiser la réorganisation de leur association rebaptisée Biobourgogne.



Quelques tensions se sont fait sentir dans l'assistance, notamment sur les aspects des aides publiques. Les producteurs estiment que les subventions ne sont pas à la hauteur de la dynamique du secteur.

Le 14 avril dernier, plus d'une soixantaine de représentants de l'agriculture biologique bourguignonne se sont retrouvés à Gevrey Chambertin à l'occasion de l'assemblée générale de Biobourgogne. La première du genre pour l'association sous ce nom de Biobourgogne (anciennement Sedarb). Au-delà du changement de nom, c'est une réorganisation que la structure à mis en place. Comme pour marquer une nouvelle ère.
En effet, l'agriculture bio en Bourgogne, qui a connu un nombre de conversion historique en 2015, représente aujourd'hui 5% des exploitations de la région. Un seuil symbolique encourageant, mais qu'il faut néanmoins mettre en persperctive avec la cinquantaine d'exploitations ayant arrêté la production bio en 2015. C'est donc bien la question de l'accompagnement qui est au cœur des préoccupations. D'où la nouvelle organisation de Biobourgogne *«repensée pour renforcer la proximité avec le terrain et optimiser les ressources humaines»* indiquait son directeur Laurent Barle.

L'accompagnement en question

De son côté, l'assemblée s'est étonnée du peu d'anticipation de la part de l'État et de la Région. Le plan bio défini jusqu'en 2020 avait annoncé une politique volontariste, et des montants de soutien équivalents aux besoins actuels. Mais les budgets suivront-ils le train des conversions ? Et dans ce contexte, quels soutiens pourront être envisagés pour l'accompagnement des exploitations quelques années après la conversion ?

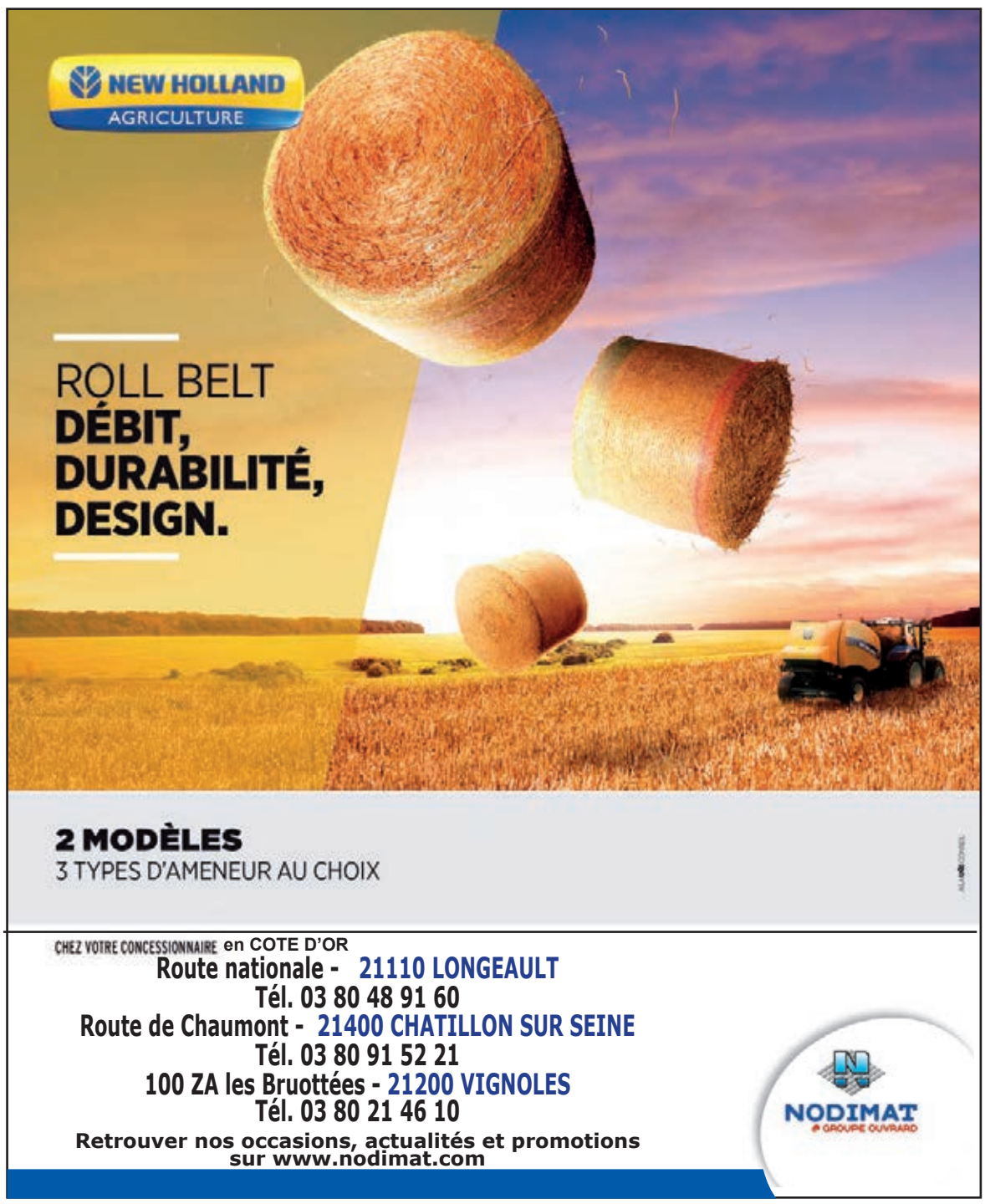
Des interrogations légitimes des producteurs, auxquelles Sophie Fonquernie, vice-présidente du Conseil régional en charge des dossiers agricoles, était invitée à répondre... Autre point également soulevé par l'assistance et concernant la nouvelle région : l'harmonisation des aides en faveur de la bio. En effet, les anciennes régions Bourgogne et Franche-Comté avaient mis en place des conditions d'aides différentes. Qu'en sera-t-il avec la nouvelle collectivité ? Un aspect qui a sucité de vifs échanges dans la salle et pour lequel Sophie Fonquernie n'a pas apporté de réponses claires. *«La tâche n'est pas mince ! Mais la fusion reste une chance. Elle permet de rebattre les cartes»*.

Ainsi, l'élue encourage les bios à élaborer un contrat de filière territorialisé. La vice-présidente de la nouvelle Région a également évoqué le Plan ambition Bio et l'importance de l'axer davantage sur la notion de marché que sur l'aspect "surfaces". *«Les produits issus de ces vagues de conversions seront-ils valorisés face à la demande ?»* Un point de vue que réfutent les producteurs, soulignant le succès de plusieurs expériences de ventes en circuits courts.

FD



Sophie Fonquernie, vice-présidente du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, a présenté les orientations politiques de la Région axée sur le long terme et les débouchés de la filière.



Conférence environnementale

Les défis de l'agriculture

La conférence environnementale s'est achevée après deux jours d'échanges le 26 avril. Si l'agriculture n'a pas fait l'objet de débats spécifiques, le secteur est concerné par une grande partie des thèmes évoqués lors des tables-rondes.

« Face au dérèglement climatique, aux exigences croissantes de qualité, de sécurité des produits, l'agriculture française doit améliorer sa performance économique et environnementale», a indiqué le Premier ministre lors de la clôture de la Conférence environnementale qui s'est tenue à Paris les 25 et 26 avril.

Avec l'industrie et l'amélioration des pratiques citoyennes, le secteur agricole fait partie, pour le gouvernement, des trois domaines principaux qui permettront de répondre au défi environnemental. Manuel Valls a rappelé qu'il s'agissait d'un des objectifs de l'agroécologie, *«qui doit permettre aux éleveurs d'investir pour moderniser»*, mais la compétitivité passe aussi, selon lui, par le développement de la production d'énergies renouvelables, le photovoltaïque et le biogaz, qui permettent une diversification des revenus sur les exploitations.

D'une façon plus générale, le développement des circuits courts et d'un approvisionnement plus local font également partie des actions à mettre en œuvre : la ministre de l'Écologie Ségolène Royal a rappelé sa volonté que les appels d'offre des marchés publics prennent en compte les coûts environnementaux, *«le critère du moins-disant étant à l'origine de beaucoup de dégâts environnementaux»*. Autre volonté politique affichée, la lutte contre l'artificialisation des sols. Les débats ont conclu, au-delà de l'obligation de compensation à l'identique lors de l'utilisation de terres pour l'urbanisation, à la nécessité d'optimiser prioritairement l'existant, en mobilisant les établissements publics fonciers en ce sens.

Phytosanitaires et antibiorésistance

Évoquée lors de la dernière table-ronde qui a notamment traité de l'exposition des populations aux substances chimiques préoccupantes, la lutte contre les pesticides *«doit impliquer toutes les parties prenantes»*, a rappelé Manuel Valls. C'est l'enjeu du plan Écophyto, sur lequel un accord a été trouvé au niveau de la mise en œuvre, mais qui nécessite encore, pour la profession agricole, un affichage des moyens sur la recherche/innovation pour développer les pratiques alternatives. Le secteur agricole a également mis en avant l'exemplarité de l'élevage français en matière d'antibiorésistance. Enfin, concernant le reste des douze mesures débattues pendant la Conférence, la profession agricole s'est attachée à défendre plusieurs points : soutien au projet de green deals (obligations vertes) et demande d'utilisation pour les projets agricoles, participer à l'élaboration d'une nouvelle version de la *«charte de participation du public»*, ou encore être davantage associée dans la mise en œuvre de la politique de l'eau au niveau des collectivités locales.

TTIP : la France ne signera pas sans garantie sur les normes et IGP Lors de son discours de clôture de la Conférence environnementale 2016, le Premier ministre Manuel Valls a fait savoir que le gouvernement avait une position *«très claire»* concernant le projet d'accord de libre-échange entre les États-Unis et l'Union européenne (TTIP) : *«il ne pourra aboutir s'il n'apporte pas la garantie que le niveau d'exigences de la France sera maintenu»*, or *«aujourd'hui nous sommes trop loin du compte pour aboutir à un accord»*.

Une position également rappelée par le ministre de l'Agriculture Stéphane Le Foll qui, interpellé lors des questions au Gouvernement le 26 avril, a précisé qu' *«il n'y aura aucun droit donné à la remise en cause des IGP»*, affirmant également que les exigences de la France en matière de normes sanitaires *«ont été rappelées»*. *«Si sur ces sujets, nous n'obtenons pas les garanties nécessaires, il n'y aura pas de traité transatlantique. Les choses sont claires»*, a insisté le ministre.

3ème journées nationales de l'agriculture de conservation des sols

Les 30 et 31 mai, les 3ème journées nationales de l'agriculture de conservation des sols se déroulent sur une exploitation agricole à Nouan-le-Fuzelier dans le Loir-et-Cher. 200 agriculteurs, techniciens et experts venus de tout la France vont partager leur expérience, échanger, se prêter à des exercices participatifs, écouter les interventions d'experts. Avec pour objectif de progresser vers l'agriculture de conservation des sols. Pour la première fois, des ateliers terrain vont être organisés le 30 mai après-midi, au sein d'une exploitation engagée dans la conservation des sols. C'est une occasion unique de mieux appréhender les bénéfices de cette agriculture. Pendant deux jours, techniciens et animateurs répondront à vos questions sur les techniques de l'agriculture de conservation des sols et conforteront vos connaissances. De tels échanges avec de nombreux agriculteurs permettent aussi de développer un réseau profitable au développement technique.

Au menu du 30 mai : 5 ateliers dont, le témoignage de l'agriculteur accueillant, un atelier *«sol»*, un atelier *«eau»*, un atelier *«cultures de printemps»* et un atelier *«cultures d'hiver»*.

31 mai : Accueil du président, Benoît Lavier, restitution des ateliers. Intervention d'un chercheur de l'Inra sur *«Comment faire mieux fonctionner le sol ?»*. Echanges et partages en groupes, partage d'expériences...

Renseignements et inscriptions : contact30-31mai@apad.asso.fr



▸ En bref

Soja Le montant des aides couplées provoque la colère de la FOP

Les cultivateurs de soja appartenant à la Fédération des producteurs d'oléagineux (FOP) ont exprimé leur colère à la suite de la parution du décret, relatif aux montants de l'aide couplée, publié dans le Journal officiel du 22 avril. L'aide pour la culture de soja est ainsi fixée à 58 € par hectare. La FOP, qui se dit consternée par ces décisions réglementaires, précise que la fourchette avait été annoncée dans un premier temps entre 100 et 200 €/ha. Véritable *«coup porté à la culture du soja en France»*, les producteurs français souhaitent interpeler les Pouvoirs publics pour *«corriger»* ces écarts. Une autre défaillance notable concerne la surface maximale déclarée, de moins 50 000 hectares, par la France auprès de la Commission européenne. Surface *«totalement incohérente»* selon la Fop. Dans le dernier Agreste Conjoncture du mois d'avril, la superficie des récoltes 2015 faisait état de 101 000 hectares de soja.

Cerises Parution de l'arrêté interdisant l'import depuis des pays autorisant le diméthoate

Comme annoncé le 19 avril par le ministre de l'Agriculture, les importations de cerises provenant de pays autorisant l'usage de diméthoate sur cette culture seront interdites à partir de cette semaine. Un arrêté est paru le 22 avril au journal officiel, suspendant *«l'importation et de mise sur le marché en France de cerises en provenance d'Etats membres ou de pays tiers où l'utilisation de produits phytopharmaceutiques contenant la substance active diméthoate est autorisée en traitement des cerisiers»*. L'arrêté entre en vigueur au lendemain de sa parution, jusqu'au 31 décembre. L'importation de produits Bio bénéficie d'une dérogation.

Orges brassicoles

L'organisation, un atout majeur, demain comme aujourd'hui

La consommation de bière augmente dans le monde... Ce qui réjouit les 200 acteurs de la filière qui viennent de se réunir en avril à Orléans, à l'initiative d'Arvalis-Institut du Végétal. N°1 pour la production s'orges en Europe, la France reste le leader mondial de la production de malt. Avec deux enjeux majeurs : d'une part l'équilibre entre l'offre et la demande, d'autre part un objectif qualité pour des teneurs en protéines en phase avec les cahiers des charges.



Luc Pelce-Arvalis

Didier Lenoir, président de la commission orges brassicoles à l'AGPB.

Après avoir longtemps craint l'excès de protéines, aujourd'hui la filière des orges brassicoles s'inquiète plutôt du risque inverse. Heureusement, des innovations techniques proposées par Arvalis-Institut du végétal et une meilleure connaissance des phénomènes de transfert des protéines dans les grains, permettent d'atteindre un rendement des protéines à 10,5%. Car *«10,5% de protéines en moyenne dans les orges brassicoles, c'est la cible à atteindre»*, comme le rappelle les principaux utilisateurs d'orges brassicoles que sont les malteurs. Comme l'a confirmé Luc Pelce, représentant Arvalis Institut du végétal, tous les indicateurs sont à ce jour au vert dans les parcelles françaises d'orges brassicoles pour produire qualité et quantité en 2016.

Une opportunité de valeur ajoutée

Didier Lenoir (commission Orges brassicoles de l'AGPB) présidait cet événement filière, durant lequel sélectionneurs, producteurs, collecteurs, traders, malteurs et brasseurs, ont affirmé d'une même voix leur chance d'animer une filière structurée et porteuse d'avenir, de l'épi d'orge au demi de bière, en France comme à l'exportation.

Xavier Beulin, président de la FNSEA, qui représentait là les des producteurs du Loiret, a ouvert les travaux de l'assemblée, en indiquant : *«dans la zone intermédiaire, c'est une opportunité que d'aller chercher de la valeur ajoutée, avec les orges brassicoles, dans un vrai schéma de filière»*. Il a félicité les participants d'avoir tout mis en oeuvre depuis de nombreuses années pour se structurer efficacement : *«c'est un atout aussi bien de développer les innovations de l'amont jusqu'à l'aval, que pour faire entendre sa voix auprès des Pouvoirs publics»*.

Le poids de la Chine

Le marché de la bière a retrouvé des couleurs avec une progression mondiale de 1%. La tendance se poursuit, marquée par la grande diversité de l'offre. Le contexte agro-climatique étant favorable depuis deux ans à la production, les marchés restent à équilibre à l'international, mais enregistrent un surplus en France et dans l'UE. *«Une situation de confort»* telle que la définit Brasseurs de France, à condition qu'elle ne remette pas en cause le niveau de la prime brassicole.

Avec 4Mt importées, la Chine reste un acteur majeur des marchés brassicoles, le représentant de France Export Céréales à Pékin a confirmé l'intérêt des orges brassicoles françaises, à la condition qu'elles respectent les cahiers des charges (humidité et taux de protéines) et que les prix soient satisfaisants pour les importateurs. L'offre spécifique française d'orges brassicoles six rangs d'hiver reste ainsi un atout sur ce marché, elle a permis à la production française de s'imposer à l'international vers les Pays tiers, tout en fournissant l'UE.


Luc Pelce-Arvalis

200 participants à la journée filière orges brassicoles organisée par Arvalis-Institut du végétal à Orléans.



Emploi

Un point sur les dossiers avec Jérôme Volle de la FNSEA

Devant les employeurs de la région le 14 avril à Angers, le président de la commission emploi de la FNSEA, Jérôme Volle, a présenté les avancées obtenues sur la pénibilité et la complémentaire santé. Mais aussi les évolutions qu'elle attend encore sur ces dossiers comme sur la loi travail.

Pénibilité Pas d'implication collective sans amélioration

En 2010, la loi reportant à 62 ans l'âge de la retraite tranche pour un financement par les entreprises de la retraite à 60 ans des salariés physiquement affectés par des travaux pénibles et instaure la fiche pénibilité à remettre au salarié. Le changement de majorité en 2012 débouche sur la loi créant le compte pénibilité. Il repose sur les mêmes principes : financement patronal et droit à la retraite anticipée pour pénibilité. Mais il suppose une évaluation précise de la pénibilité qui s'établit au-delà de seuils. Et l'employeur doit compter. Par exemple, combien d'heures le salarié passe-t-il dans l'année à porter des charges d'au moins 15 kg ou à prendre au sol une charge d'au moins 10 kg ? Au-delà de 600 heures de telles manutentions manuelles, le salarié est exposé à la pénibilité. Il y a ainsi dix seuils à vérifier.

Le compte pénibilité reste inapplicable

Beaucoup a été obtenu (voir encadré). Mais pour Jérôme Volle, en l'état de la réglementation en ce début 2016, le compte pénibilité reste inapplicable dans l'agriculture, il est couteux et complexe. Il faut réécrire le facteur postures pénibles (bras maintenus en l'air, ou position accroupie ou à genoux, ou torse en torsion ou fléchi) et celui concernant les vibrations. Il faut supprimer celui portant sur l'utilisation d'agents chimiques dangereux au profit d'une prévention adaptée. Les ministres chargées du travail et des affaires sociales ont répondu le 31 mars à une lettre de la FNSEA, mettant en avant cette inapplicabilité. Malheureusement sans aucune avancée, a déploré Jérôme Volle.

Le Gouvernement se borne à préconiser un référentiel collectif dans lequel la profession fixe elle-même les situations de travail pénible dans les exploitations agricoles. Dès lors, sans amélioration notable du dispositif, la FNSEA refuse de s'impliquer dans un tel référentiel et va continuer son lobbying.

Ce qui a été obtenu par la FNSEA sur la pénibilité

- Baisse des cotisations, allant jusqu'à 0,2 % du salaire du salarié exposé à deux facteurs de pénibilité ou davantage ;
- Report au 1er juillet 2016 de l'application de 6 des 10 facteurs ;
- Suppression de la fiche remise au salarié, à la caisse de MSA et à la médecine du travail, remplacée par une déclaration à la caisse ;
- Modification du facteur travail répétitif, maintenant limité aux mouvements répétés des membres supérieurs à fréquence élevée et cadence contrainte ;
- Bonne foi présumée de l'employeur appliquant un référentiel collectif ;
- Diminution des durées de prescription des contestations des salariés et de la caisse de MSA, ramenées respectivement à 2 et 3 ans ;
- Possibilité de rectifier la déclaration jusqu'en avril de l'année suivante et, pour l'année 2015, jusqu'au 30 septembre 2016.

Loi travail De la flexibilité à la taxation !

Véritable feuilleton à rebondissement, le projet de loi travail est un bon exemple des difficultés de négociation entre gouvernement et partenaires sociaux.

A l'origine, ce texte visait à réformer le droit du travail pour gagner en flexibilité et réduire ainsi le coût du travail. Face à la bronca au moment de sa sortie, le Gouvernement entre dans un processus de négociations qui, deux mois plus tard, débouche sur un texte très éloigné de l'objectif premier. Pire, les dernières annonces, notamment sur la taxation des CDD, montrent la méconnaissance du fonctionnement des entreprises. *«Avec 1 200 000 contrats signés chaque année en agriculture, la FNSEA est particulièrement vigilante à ce que la négociation sur la convention d'assurance chômage aboutisse à l'exclusion des contrats saisonniers de toute nouvelle taxe»* précise Jérôme Volle, président de la commission emploi de la FNSEA.

«La saisonnalité n'est pas un choix d'organisation du travail mais une contrainte climatique subie par l'employeur agricole, la taxation des CDD ne va pérenniser les emplois !».

Le projet de loi présente maintenant une version inacceptable par la FNSEA et doit être amendé par les parlementaires.

▶ Des professionnels à votre service

L'Éleveur Bourguignon
PROMO clôtures électriques, barrières d'herbage et barrières de contention
12, Rue de la Coopérative - 21320 Pouilly en Auxois
03 80 90 66 60

Panneaux sandwichs
Tôles couvertures
Tôle bardage
Tôle imitation tuile
Fer - Grillage
Panneaux de clôture
Cuve - Remorque
BECKER Frères Le PRO de la tôle
58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

Agriculteurs - Eleveurs - Particuliers - Entreprises
Réduisez votre facture d'eau
SARL BOUDOT
FORAGE DBF
FORAGES - GÉOTHERMIE
Pour particuliers et professionnels
DEVIS GRATUIT
Z.A. des Grivelles
18600 SANCOINS
02 48 77 00 35 ou 06 77 58 36 89
www.boudot-forage.com
- RECHERCHE D'EAU (SOURCIER)
- FORAGE POUR CAPTAGE D'EAU
- GÉOTHERMIE
- POSE DE SONDES VERTICALES
- MICROFORAGES
- POSE DE PIÉZOMÈTRES

sarl BRESSON CONSTRUCTION
Trémies de stockage en tôle acier galvanisé
- Châssis tubulaire avec passage de fourches, gerbable sur 5 niveaux
- Trappe de vidange manuelle
- Équipée pour recevoir une goulotte
- Contenance standard : 2M3
- Autre contenance sur demande
21450 Villaines en Duesmois
Tél : 03 80 89 05 75 - Port. : 06 85 33 46 66

Prestataire de découpe
Bœuf
Veau
Agneau
Porc
Mise sous vide
Mise en carton
Étiquetage réglementaire
Livraison possible
Atelier découpe agréé CE
sarl JL Pugeault
6 rue Lavoisier - Beaune (21) 03 80 24 08 27
pugeault.jean-luc@sfr.fr 06 25 94 65 16

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Complémentaire santé L'alternative du versement santé

1,2 million de contrats conclus chaque année en agriculture et près des deux tiers pour moins de trois mois : la FNSEA avait pour Jérôme Volle de sérieuses raisons d'écarter les salariés en contrat court de la complémentaire santé collective. Autant d'entrées et de sorties dans l'entreprise, c'est-à-dire d'ouvertures et de fermetures du droit à la complémentaire santé, est véritablement ingérable. La FNSEA et les Fédérations de son réseau avaient donc prévu en 2015 que les salariés agricoles ne pourraient bénéficier de la complémentaire santé qu'après trois mois passés dans l'entreprise. La généralisation décidée par les pouvoirs publics, tout salarié devant avoir une complémentaire santé à compter du 1er janvier 2016, expose les employeurs de l'agriculture à des formalités et des coûts démultipliés.

Pour dénoncer les grandes difficultés que cette évolution crée pour les employeurs, la FNSEA avait écrit à la ministre des affaires sociales. Dans sa réponse datée du 18 mars, celle-ci invoque la possibilité pour l'entreprise de mettre en place le versement santé : le salarié en contrat de moins de trois mois n'est pas affilié par l'entreprise, il fait valoir une complémentaire santé individuelle et, s'il en justifie et fait la demande, il reçoit la somme que l'entreprise verse pour l'assurance des autres salariés, majorée de 25 %.

Pour Jérôme Volle, la réponse n'est pas entièrement satisfaisante pour les entreprises mais offre cette alternative à l'affiliation de tout salarié au 1er jour du contrat. Elle préserve aussi l'économie générale de la complémentaire santé décidée entre représentants des employeurs et de salariés.

Au niveau national, la FNSEA a déjà entamé avec les syndicats les discussions pour stabiliser ces acquis pour les années à venir.

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 20/04/2016	Bourg-en-Bresse 26/04/2016	St Christophe-en B. 20/04/2016	National 20/04 au 26/04/16
Vaches viande (V)	U	-	-	3,95 €	3,84 €
	R	3,45 €	3,40 €	3,58 €	3,41 €
	O	-	3,10 €	-	3,06 €
Vaches mixte (M)	R	-	-	-	2,90 €
	O	2,92 €	2,90 €	-	2,96 €
Vaches lait (L)	O		-	-	2,61 €
	P	2,52 €	2,55 €	-	2,41 €
Génisses VML	U	3,85 €	4,25 €	4,60 €	4,15 €
	R	3,65 €	3,60 €	3,81 €	3,53 €
	O	-	3,05 €	-	2,96 €
Taureaux VML	URO	-	2,40€	2,67 €	2,50 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — Marché de Moulins-Engilbert du 26/04/2016

Broutards 6-12 mois	E	U	R	
-200 kg	-	-	-	
200-250 kg	-	3,24	2,81	
250-300 kg	-	2,94	2,81	
300-350 kg	-	2,73	2,62	
350-400 kg	-	2,70	2,49	
400-450 kg	-	2,67	-	
450-500 kg	-	2,41	2,32	
Laitonnes 6-12 mois	E	U	R	
200-250 kg	-	-	2,47	
250-300 kg	-	2,49	2,34	
300-350 kg	-	2,44	2,26	
350-400 kg	-	2,34	2,21	
Taurillons 12-18 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	-	-	
400-450 kg	-	-	-	
450-500 kg	-	-	-	
500-600 kg	-	2,33	-	
600 kg et +	-	-	-	
Génisses 12-24 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	2,55	-	
350-400 kg	-	2,26	2,15	
400-450 kg	-	2,23	-	
450 kg et +	-	2,21	-	
Taureaux	E	U	R	
+500 kg	-	1,63	-	
Vaches	E	U	R	O
- 5 ans	-	1,96	1,80	
5 -10 ans	-	1,88	1,62	-
+10 ans	-	1,74	1,57	-
Génisses	E	U	R	
24-36 mois	-	2,12	1,96	

Bovins : 1170
Les volumes mis en vente sont corrects, mais la qualité est plus hétérogène, ce qui n'est pas illogique pour cette fin de saison. 83% des animaux présentés ont rouvé preneur dans une ambiance plutôt calme. Acheteurs et vendeurs connaissent le même désarroi et tentent de faire face tant bien que mal à un contexte économique général très dégradé auquel s'ajoute une certaine forme de surenchère des contraintes sanitaires.

BROUTARDS TAURILLONS : Cours sensiblement reconduits dans les bons lots, mais l'écart se creuse avec la marchandise médiocre.

LAITONNES GÉNISSES : Nouvelle baisse des cours avec un tri très sévère et de nombreux invendus.

TAUREAUX - VACHES : Une fois de plus, les cours du maigre subissent de plein fouet la médiocrité des tarifs de la viande.

NB : L'heure de clôture d'annonce est désormais fixée au vendredi 17h30.

NB : Nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn) et pour des animaux valablement vaccinés FCO.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 18/04/2016

Bovins (272)		
Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
195 à 400 kg	600 - 1060	2,36 - 3,09
415 à 450 kg	1080 - 1120	2,37 - 2,61
Taurillons d'herbe		
330 à 490 kg	-	-
405 à 480 kg	-	-
Laitonnes		
215 à 300 kg	-	-
355 à 420 kg	750 - 960	2,10 - 2,47
Génisses		
445 à 520 kg (16-24mois)	-	-
430 à 490 kg (24-36mois)	-	-
Taureaux		
810 à 1235 kg	-	-
Vaches		
Vaches légères	820 - 1020	
Vaches entre deux	1050 -1230	
Vaches lourdes	1240 -1500	

Apports moins importants en mâles de bonne qualité entraînant une vente rapide à des tarifs plus fermes pour l'ensemble de la catégorie. En femelles, les quelques lots de bonne qualité ont vu leurs cours maintenus. Placement difficile en légères non vaccinées ou de qualité ordinaire. Moins de sorties en vaches maigres stoppant ainsi les baisses successives des semaines précédentes avec peu d'animaux invendus.

Bovins gras : 9
Vaches de viande : 3,34 à 3,66 kg de viande
Les animaux présentés cette semaine ont trouvés preneur mais à des tarifs toujours insuffisants.

Prochain marché le lundi 2 mai- aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 27/04/2016

Broutards	U	R
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	nc	nc
300 à 350 kg	nc	nc
350 à 400 kg	2,65	2,45
400 à 450 kg	2,53	2,38
Laitonnes	U	R
150 à 200 kg	nc	nc
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	nc	nc
300 à 350 kg	2,29	2,06
350 à 400 kg	nc	nc
Génisse		
(24-36 mois)	nc	1,85
Vaches		
- 5 ans	1,80	1,65
de 5 à 10 ans	1,75	1,57
+ 10 ans	-	1,52

Broutards Laitonnes : Pour la marchandise convenant à l'exportation (vaccinée + 60 jours) les cours se maintiennent pour les animaux supérieurs, baissent en gamme inférieure. Faible demande en laitonnes.

Vaches-Génisses : La baisse continue

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 26/04/2016*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,90 €	2,70 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,70 €	2,45 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,60 €	2,40 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,60 €	2,35 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,45 €	2,20 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,30 €	2,15 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,70 €	2,35 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,50 €	2,15 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,40 €	2,15 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,30 €	1,95 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,20 €	1,95 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,15 €	1,90 €	-

Tendance : vente calme en toutes catégories.

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 18/04/16 au 24/04/16*

Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,67 €	-
350 kg	-	2,55 €	-
400 kg	-	2,46 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,32 €	-
500 kg	-	2,22 €	-
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,35 €	-
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,19 €	-

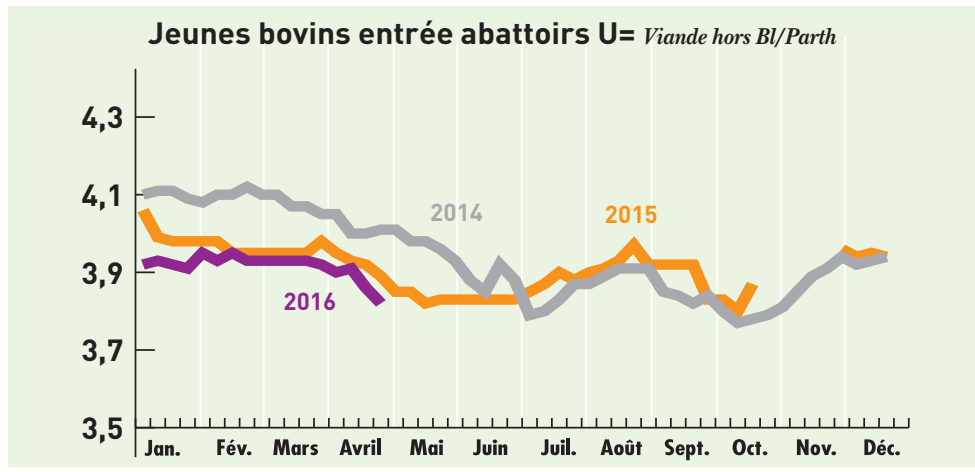
Tendance : les cours de la viande pèsent sur le maigre.

À partir du 23 février 2016, les modalités de cotations des gros bovins entrée abattoir évoluent en intégrant les modifications définies par l'instruction technique du 17 décembre 2015 (inclusion des primes labels rouge, exclusion des animaux avec ASDA rouge, exclusion des animaux croisés (39) issues de deux parents croisés (39). Il convient d'interpréter avec prudence les évolutions de ces cours pendant les premières semaines de mise en œuvre.

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 18/04/16 au 24/04/16*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	3,82 €	3,65 €	-			
Races mixte		-	3,43 €	3,42 €	3,41 €		
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	3,22 €	-	-
Races lait						-	2,79 €
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	3,92 €	3,77 €	3,70 €	-			
Charolaise - 10 ans + 350 kg	3,85 €	3,73 €	3,69 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	4,14 €				
Races mixte				3,21 €	3,14 €	-	
Races lait					2,80 €	2,77 €	2,72 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,67 €	4,27 €	3,98 €	3,84 €			

Tendance : beaucoup d'approvisionnement et peu de commerce dans toutes les catégories.



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 18/04/16 au 24/04/16*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	3,88 €	3,82 €	3,82 €	-				
Vaches								
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,55 €	4,01 €	3,89 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,76 €	3,68 €				
Races mixte					3,23 €	3,23 €		
Races lait						-	2,70 €	2,65 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,67 €	4,42 €	4,11 €	3,88 €				

Tendances SEM. 17 / 2016

Bovins de boucherie

Où sont les responsables politiques et les décideurs économiques, personne ne semble prendre la mesure de ce qui se passe dans le domaine de la viande bovine. La chute constante des prix couplée à des retards de sorties importantes n'offre aucune perspective de redressement avant de longs mois. Les exploitants sont asphyxiés par des trésoreries exsangues avec des situations inquiétantes, des éleveurs démotivés qui décrochent ou d'autres, toujours motivées, mais qui puisent dans leur capital. Du côté des entreprises de transformation, les stocks gonflent dans les frigos. Dans le vivant, les retards d'enlèvement sont inquiétants avec 4 à 6 semaines de report en fonction des entreprises et des régions. Sur les marchés, les abatteurs sont sans besoins. Les animaux de qualité bouchère sont les plus durement touchés, car le souci pour les vendeurs n'est plus de négocier le prix, mais plutôt de trouver un acheteur. Les tarifs demeurent très discutés dans les allaitantes de choix secondaire avec une très forte dévalorisation pour les vaches âgées. En laitières, le recul de l'offre atténue la pression sur les vaches Frisonnes et Montbéliardes. En jeunes bovins, les retards d'enlèvement sont nombreux avec des JB qui prennent du poids et qui de ce fait sont invendables à l'export. La dégradation des prix se poursuit. ■

Broutards

L'activité export reste peu soutenue. La vente est calme dans les mâles de moins de 350kg avec une offre très hétérogène entre les premiers lots d'automne et les fins de lots de stabulation. La demande reste ciblée sur les bons mâles de 400 à 450 kg moins offerts à la saison. Dans les femelles, la vente est un peu plus régulière pour les bonnes femelles vaccinées, mais le placement est laborieux avec des tarifs réduits dans la moyenne marchandise. ■

Veaux d'élevage et d'engraissement

Le recul de l'offre entraîne un commerce assez fluide avec une meilleure tenue des cours dans l'ensemble des veaux Frisons, Normands ou Montbéliards. Le commerce est calme dans les croisés laitiers avec suffisamment d'offres (sexage), mais les tarifs sont stables et quelque peu soutenus par les veaux de race mixte. Dans les veaux allaitants, si les tarifs se maintiennent dans les très bons veaux le tri est plus sévère dans les croisés allaitants ordinaires. ■

Laurent Chupin

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis (au 25 avril) :
«Les difficultés de marché persistent. L'ensemble de la filière doit se mobiliser pour trouver des solutions à l'export».
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 25 avril) :
« La demande algérienne permet la reconduction des cours ».

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 11/04/2016*

Agneaux (216)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (-38 kg)	-	3,32 - 3,53	3,31 - 3,43
Gras (38-44 kg)	-	3,22 -3,46	-
Gras (44-50 kg)	-	-	-
Gras (+50 kg)	-	-	-
Laitons (32-38 kg)	-	3,46 - 3,84	3,33 - 3,45
Laitons (38-44 kg)	-	3,42 -3,66	-
Laitons (+44 kg)	-	2,91 - 3,65	-
Brebis (108)	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*	O *(mini-maxi)*
(-60 kg)	-	-	-
(+60 kg)	1,23 - 1,39	1,11 - 1,26	-
Divers			
Béliers (10) : 106 à 135 €	1,01 - 1,35	-	
Agneaux maigres : 63 à 82 €	-	2,35 - 3,09	-
Caprins : 10 à 38 €		-	0,28 -0,62
Boucs :			
Divers : 2			

Ovins : 349
99% de vendus.
Agneaux: L'offre n'est pas importante, mais les besoins sont en net retrait, faute de consommation. Les tarifs reculent mais sont toutefois encore corrects.
Brebis: Belle vente même si les tarifs se replient légèrement
Béliers - Caprins : Demande suivie et cours sans changement.
Effectifs :
Agneaux: 274- Brebis : 61
Béliers : 7 - Caprins : 6 - Divers : 1
Prochain marché le lundi 25 avril (pesée à 7h, vente à 9h).
L'heure de clôture d'annonce est désormais fixée au vendredi 17h30.

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 18/04/2016*

Ovins : 45	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux maigres	-	-
Agneaux gras	125 - 135	2,45 - 3,30
Brebis	75 - 90	0,98 - 1,07
Béliers	-	-

Cours stables dans l'ensemble des catégories avec un seul invendu
Prochain marché le lundi 2 mai 2016 aux horaires habituels.

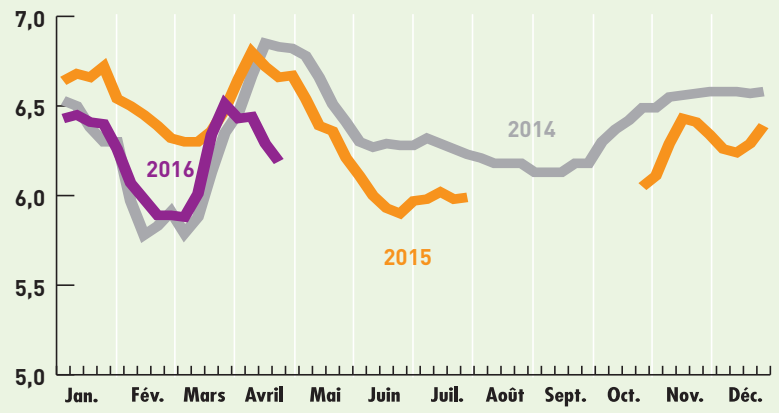
prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer 18/04/16 au 24/04/16*

Poids		U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,23 €	5,72 €
Couvert	16-19 kg	6,61 €	6,19 €	5,73 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16-19 kg	-	5,39 €	5,24 €

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer 18/04/16 au 24/04/16*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,19 €	**6,81 €**	**2,45 €**

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 18/04/2016 au 24/04/2016

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	7,05 -0,12	7,04 -0,14	-	-	-	-	-
	R Var.	6,60 -0,18	6,56 -0,20	6,46 -0,19	-	6,42 -0,19	6,55 -0,09	6,63 -0,05	-
	O Var.	5,77 -	5,82 -0,28	-	-	5,87 -0,15	5,90 -0,07	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	6,86 -0,12	6,84 -0,14	6,07 -0,10	-	6,61 -0,11	6,20 -0,25	5,53 -
	R Var.	6,51 -0,11	6,51 -0,17	6,47 -0,13	5,82 -0,14	6,23 -0,06	6,19 -0,08	6,01 -0,12	5,69 -0,19
	O Var.	6,10 -0,19	6,13 -0,19	6,10 -0,24	5,61 -0,14	5,72 -0,13	5,73 -0,11	5,66 -0,07	-
4 (gras)	U Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
	R Var.	-	-	-	-	-	5,39 -0,06	5,21 -0,06	-
	O Var.	-	-	-	-	-	5,24 -0,08	4,93 -	-

Zone nord : Agneaux : Des sorties abondantes avec une météo défavorable entraînent mécaniquement une baisse des cours. Brebis : Marché équilibré . **Zone sud :** Application du réseau.

Volailles

Foin de Crau

(euros/ tonne HT - Hors transport)

Récolte 2016 - 22/01/2016

	Petites balles	Grosses balles
1ère coupe	240 à 250 €	180 à 200 €
2e coupe	240 à 250 €	180 à 200 €
3e coupe	210 à 230 €	180 à 200 €



Porcins

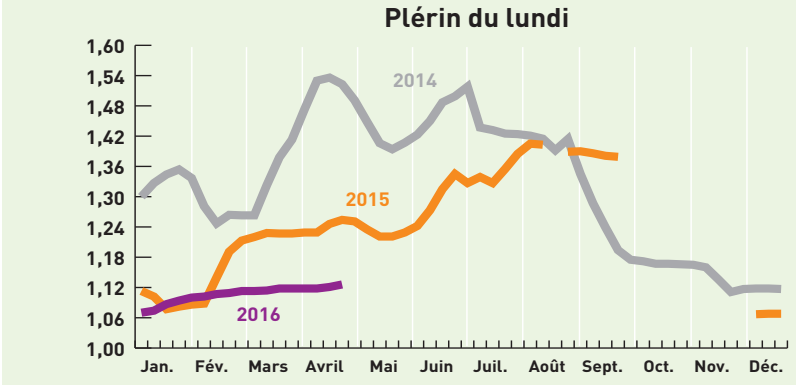
Porcs charcutiers cadran de Plérin (6 668 porcs présentés) — *Cotations du lundi 25 avril 2016*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,126 €**

Porcs abattus en Rhône-Alpes — *Cotations FranceAgriMer du 15/04/16 au 21/04/16*

1,37 € /carcasse euros

Plérin du lundi



Veaux

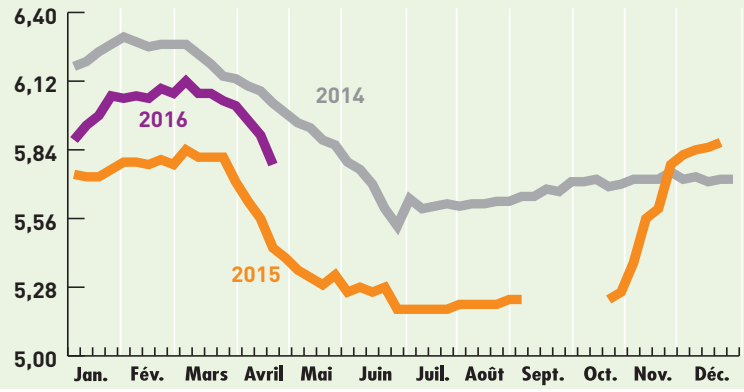
Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 18/04/16 au 24/04/16*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,91 €	-	-
U	9,71 €	7,52 €	6,15 €	4,93 €
O	-	5,78 €	4,56 €	4,20 €

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 25/04/16 au 01/05/16*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbéliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engrais.14j-4 sem (supérieure élevage)*	101	540 - 615 €	380 - 455 €	235 - 320 €	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		220 - 290 €	130 - 160 €	-	65 - 100 €
St-Etienne *(veau 50 à 60 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		360 - 470 €	210 - 290 €	210 - 240 €	120 - 150 €
St-Etienne *(veau conformation superieure)*		490 - 570 €	340 - 400 €	250 - 290 €	-
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*	573	220 - 340 €	150 - 200 €	130 - 200 €	70 - 120 €

Veaux rose clair O - *Cotations FranceAgriMer*



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 18/04/16 au 24/04/16*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	2,55 €	2,28 €	1,55 €	–
Bons	2,23 €	1,93 €		

Céréales

Marché du 21 avril 2016

N: Nominal; **C:** Camion; **TC:** Train Complet; **P:** Péniche; **A:** Acheteur; **V:** Vendeur; **OA:** Option Acheteur; **OV:** Option Vendeur. **BPMF:** blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Sud Côte-d'Or	220/11 meunier	avr.-juin	130	V	C
	fourrager	avr.-juin	130	V	C
Nord Côte-d'Or	220/11	inc.			C
Aube/Yonne	BPMF	avr.-juin	128	N	C
	fourrager	avr.-juin	125	N	C
	amidonnier	avr.-juin	121	N	C
BLÉ TENDRE	**RÉCOLTE 2016**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Yonne	fourrager	oct.-déc.	144 à 145	N	C
ORGE FOURRAGÈRE	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Yonne	sans limit. d'orgettes 62-63 kg/hl	avr-juin	124	N	C
Sud Côte-d'Or	selon qualité		inc.		C
Nord Côte-d'Or	selon qualité	avr.-juin	124	N	C
TRITICALE	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte-d'Or/Haute Saône/Yonne			n.p.		C
AVOINE NOIRE	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'Or/Haute Saône	selon PS		n.p.		C
Aube/Yonne	52-53 kg/hl		inc.		C
MAÏS	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Yonne		avr.-juin	149	N	C
Sud Côte d'Or		avr.-juin	150	N	C
Pois	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/ Yonne/Côte-d'Or	fourrager	avr.-juin	195	N	C
Luzernes déshydratées	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	17% 1ère main		inc.		
Luzernes déshydratées	**RÉCOLTE 2016**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	17% 1ère main	6 de mai	167	V	
	17% 1ère main	12 de mai	169	V	
Pulpes de betteraves	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	6 mm 1ère main		inc.	V	

Matériel

Tracteur

26 - Donne fumier de cheval
✆ 06 66 80 47 02

38 - Vds tracteur Ford 7600 4x4 BE 7000 € + Deutz 3066 BE 2500 € +remorque 4T type mf benage hydro 1500 €
✆ 06 75 04 60 70

39 - Vds NH T7030 2 800 h, super Sterr t.b.é. cause retraite. NH TX66 6,10 m coupe colza 1 950 h BAT
✆ 06 51 95 76 60

63 - AV tracteur MF 140 révisé.
✆ 06 56 79 46 36

Travail sol

38 - Vends charrue quadrisocs rb4 Grégoire-Besson 2800€ et vibrosem compact Drill avec portacourt et rouleau packer 2800€.
✆ 06 85 06 32 22

42 - Vds charrue Kvenerland 4 corps nombreuses pièces bon état
✆ 06 65 66 36 28

84 - Vds charrue monodisque disque 28 '' déportable 2 positions, servi 2 heures. Prix 1200 euros.
✆ 06 78 11 13 94

Récolte

01 - Vds faucheuse Vicon CMP 2901, 2m90 très bon état
✆ 06.87.55.29.38

19 - AV Round Baller CLAAS ROLLANT 44, révisé, liage électrique, BE, prix à déb.
✆ 06 70 20 61 95

21 - RECHERCHE mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes Claas, John Deere, New Holland, Fahr, Welger, MF, Aroballe, Krone (réf. 160A)
✆ 06 29 81 80 05

42 - Vds faneuse krone 4 toupies 5m50 deport hydraulique 2400 euros à débt. - très bon état
✆ 06 83 49 43 21

42 - Vds endaineur Kuhn 4521 roues tandem très bon état cse retraite
✆ 06 44 98 43 35

42 - Vds pick up automotrice Idass 3m60 sans attelage chariot transport bon état
✆ 06 67 01 45 26

42 - Vds RB chambre variable diam. 160 PU 2.10 m liage ficelle faneuse 5.50 m le tout bon état
✆ 04 77 97 67 64 ap.20h

57 - Cause restructuration vends moissonneuse-batteuse Deutz-Fahr 1610 hydrostatique, cabine, broyeur, chariot + coupe 4,8 m, bon état.
✆ 06 83 28 38 00

57 - Vends andaineur Claas Liner 1550 très bon état.
✆ 06 76 33 40 00

77 - Début moisson 14 juillet Agriculteur RECHERCHE agriculteur pour partage achat batteuse neuve CLAAS 770 TT - Location ou Battage façon. (1703)
✆ 06 59 38 12 52

Traitement

21 - VDS pulvé traîné BERTHOUD MAJOR 3 200 litres, TBE, année 2005 - 28 mètres. (1702)
✆ Tél. 06 81 46 75 59

Epandage

26 - Cherche épandeur fumier Heywang type Mistral.
✆ 04 75 51 63 18

Irrigation

26 - Vds tuyaux arrosage diamètre 70 76 + coudes + T + etc... et divers matériels agricoles.
✆ 04 75 47 00 91 (12h) ou 06 99 37 46 90 (soir)

26 - Cause cessat, donne pour pièce enrouleur Kulker WR82 300 - Irrif 65 300 50 euros
✆ 04 75 47 00 65

26 - Vds pompe élec Jeumont 20 ch 30m3/h 12 kg coffret sécurité crépine 5 m diam 100 peu servie bon état
✆ 04 75 84 60 21

Forestier

01 - Vds piquets acacia en 2m appointés
✆ 04.74.67.85.07

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Agri. divers

01 - Vds bétaillère Maitre BTM 45S - broyeur à grains type T1, 7,5 CV - mélangeuse 1100L mutibroietout - salle de traite GM 7 postes
✆ 06.08.60.66.61

01 - Vds cause retraite rouleau prairie 3m50 rabot à lisier 2m50 semoir Nodet pulveri. Berthoud 50L broyeur 1,50 covercrop 24D bétaillère outil frontal 3m vibro 3m bon état
✆ 06.30.31.09.69

01 - Vds moulin farine + trémie 300 E herse plate 5 éléments 100 E cellule + ventilation 250 E façade Case individu. 50 E chappe pour barrière 15 E la paire - 01 Sermoyer
✆ 06.67.60.56.82

21 - ACHETE presses moyenne densité, - semoirs Nodet maïs, - tracteurs JD, MF, - moissonneuses batteuses Dominator, - télescopiques (réf. 150C)
✆ 07 86 22 52 61

21 - VENDS lame terrassement 2.50 m. Devoys plus épquipé neige, état neuf, 1 200 euros (réf. 1601)
✆ 06 73 52 49 80

21 - VDS Presse BR JD 580 TBE, - cellule grain 350 qx, - disques Cover Crop 610 x6 socs canadien. (170A).
✆ 06 15 93 10 18

30 - A ENCADRER Vds cultivigne et décompacteur Gardell, charrues nonstop 3- 4 socs, semoirs 2,5- 3- 4- 4,8 m, cover-crops 22 - 28- 32- 36- 40- 44 dis, bennes 8 - 10 – 12 - 15 T, chisel et canadien 3 m. www.desmier-agri.com
✆ 04 66 24 26 11

38 - Vds charrue Kverneland tris socs à planche + matériel traite chèvre Cornadis 6 places bas prix
✆ 06 22 00 59 57

39 - Vds Renault Ares 816 RZ 2 600 h, 4 RM, rel. av. pn. 620 70 R 42 480 70 R 30 JD 3040 avec H. 4 m jumelage tas. av. pulvé. Berthoud racer 325 27 m charrue 5F Demblon TB 170 Cambrige 6 m épand. engrais Amazone jumelage 13 6 R 38 roues étroites 230 95 44
✆ 06 82 43 68 57

71 - Vends tonneau à lisier 3.200 l, très bon état, master bétail 12.000 km, très bon état.
✆ 06 33 51 62 55

71 - Vends trayeuse caprin bas prix, cause cessation.
✆ 03 85 24 95 92 le soir

84 - Vds camion Renault JN95 320000km : 3500 euros HT, 2 tapis roul. L : 10m, bineuse maïs 4rgs, citerne Sifco 6000L, pompe intégrée : 3500 euros.
✆ 06 03 10 61 11

84 - Vends plateau ampliroll TBE, idéal transport matériel ou engin. Nombreux points d'attache. Ancrage container 20 pieds. Dimension utile 5,85 m x 2,42 m.
✆ 06 15 93 17 27

84 - Vds tracteur Massey Ferguson 130 en l'état : 1500 euros, brosseuse en ligne : 200 euros. Pulseur Thomas TTZ 800L TBE, réception vendange inox Delta E4 avec trémie égouteuse et égrappoir + pompe Amoros, cuves de 10 hl à 60 hl, filtres Kieselgur et à plaques, benne à vendange à vis, élévateurs électrique et à gaz (Hyster et Manitou ts terrains), calibreuse circulaire pour fruits avec vide caisse, brouettes de taille, remorque plate étroite.
✆ 06 88 56 09 51

88 - Recherche enrubanneuse bon état.
✆ 03 29 30 81 40 ou 06 12 85 67 49

Elevage

19 - AV Bétaillère CITROËN C35 - caisse alu - 213.000 km - année 1990 - contrôle 11.03.16 - révisée - TBE - Prix à débattre.
✆ 06 70 20 61 95

Véhicule

Utilitaire

01 - Vds 4x4 Isuzu D max mars 2008, 185000 km, bon état, 7500 euros
✆ 06.74.70.19.94

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds gros piquets acacia 2m appointés
✆ 04.74.21.58.22

38 - Vends faneuse andaineuse Pottinger 3m 400 euros à débattre.
✆ 07 60 84 95 32 ou 04 74 83 82 66 HR

42 - Producteur vds maïs ensilage enrubanné, foin de luzerne, blé, très bonne qualité, possibilité livraison
✆ 06 82 29 74 85

69 - Agriculteur vds très bon foin, bottes rondes de 120/120, bon prix.
✆ 06 22 86 47 53

Fourrage

42 - Vds très belle paille bottes carrées livraison assur.
✆ 04 77 66 20 67 ou 06 20 58 24 30

58 - VDS foin de prairie 2015 sous abri, bottes rondes 130 x 130. (17VB1).
✆ 06 33 49 46 88

Propriété

24 - Dordogne à vendre cause retraite exploitation 40 ha + 22 ha 50 location bâtiments maison.
✆ 06 74 49 59 57

26 - St Christophe et Le Laris, vds maison de campagne à rénover terre 1hec20 + 1hec bois 120 000 euros, chauf central au fioul.
✆ 06 67 65 36 73 ou 06 69 65 54 46 (Heures Repas)

69 - Pierres dorées St Laurent Mussy - 69620 vente vigne 66a85 ap. récolte 1 taillis 19a56 accès route 4000 euros. Marie Dupoizat.
✆ 04 67 86 31 25

69 - Urgent recherche exploitation agricle pour réinstallation secteur Rhône + Loire.
✆ 06 60 36 49 58

Terrain

71 - Vends stabulation 100 places + hangar 384 m2 sur 2 ha, location 30 ha attenant + 40 ha alentours. Possibilité maison avec anc. écuries à vendre. 71120. Libre 11/11/2016.
✆ 03 85 88 37 31 ou 06 73 26 05 31

Divers

26 - a vendre 4 pneus Michelin 4-275/70R22.5XZA - 2 PN 275/70R22.5 état neuf av jantes
✆ 06 07 64 29 69

38 - Vends moulin à farine Lawe (380), bon état, Bayet Robert Avenières 38630.
✆ 04 74 33 70 18

Professeur FERNANDEZ
Grand Médium Exorciste Guérisseur
Spécialiste : amour, désenvoutement. Avec secret étonnant, dispose puissants pouvoirs permettant de vous faire aimer par personne désirée. Resous tous problèmes mêmes les plus désespérés. Retour définitif de l'être aimé. Amour, chances, mariages rapides, luttes contre mauvais sorts, justice, etc.
Contactez moi au 0686350671
Resultat garanti 48 h - Courrier ou déplacement

69 - Vds planteuse Nodet pneus, 4 rgs maïs 5 tournesol 2 roues Kleber 230/95/48, voie réglable neuves tuyau alu 6 m diam. 80, diam. 60 crimia. Une charrue tri Bonnel, 1 corn Shellea ABM Rivière Casalis Cribs.
✆ 06 06 57 83 27

Offre

Emploi

21 - Exploitation polyculture-élevage RECHERCHE salarié (e) de mai à octobre, nourri, logé. (réf. 1603)
✆ 06 24 40 91 54

26 - cherche chauffeur moissonneuse batteuse du 15/06 au 30/07
✆ 06 85 66 10 28

38 - URGENT, e.t.a sud Vienne 38 cherche un mécanicien et chauffeur moissonneuse.
✆ 06 84 07 07 11

38 - DAUPHIDROM COOP BOVINE recherche chauffeur PL bétaillère. Connaissance milieu agricole souhaité. FCO carte conducteur et FIMO à jour.
✆ 04 74 54 11 15

69 - Ch. ouvrier agricole pour fenaison en zone montagne, connaissance du matériel.
✆ 06 58 38 45 77

84 - Cherche tractoriste avec PL travaux sous serres et pleins champs. Siren 808110985.
✆ 06 07 25 33 31

ESPACE Affaires

Collect World
LE SITE DES COLLECTIONNEURS ET DES PASSIONNÉS
+ de 3000 RÉFÉRENCES
Le spécialiste de la miniature AGRICOLE
Autres univers disponibles : Travaux publics, Militaria... Tout le catalogue sur le site !
www.collect-world.com
Rue de la Salette - 61800 MONTSECRET - Tél. 02 33 96 02 79

Remorques Lambert
ALLIANCE
Remorque Lambert
32 T PTC Tridem Suiveur
Roues Kargo Radial
Année 2015 - Démo
23 500 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
www.lambert-sa.com
02 43 00 75 31

UNISERVICE
BATIMENTS EN KIT
CHARPENTE - COUVERTURE - BARDAGE
ECONOMIQUE • ESTHETIQUE • DURABLE • SIMPLE
• POSSIBILITÉ DE MONTAGE • STOCKAGE
• GARANTIE DECENNALE • PME-PMI
• ELEVAGE • CHEVAL
STRUCTURE GALVANISÉE
Zone Industrielle des Gravasses
12200 Villefranche-de-Rouergue - Tél. : 05 65 81 29 66
www.batiments-kit-uniservice.com

FOURNITURE ET POSE DE GÉOMEMBRANES
ASQUAL
Firestone
Couverture de fosse
SODAFGÉO
ÉTANCHÉITÉ
Fosses à lisier B.T.S.
Réserves d'eau
POCHES SOUPLES
www.sodafgeo.fr
ZI Le Petit-Bourbon - 85170 BELLEVILLE-SUR-VIE - Tél. 02 51 24 40 15
Fax 02 51 24 40 09 - contact@sodafgeoetancheite.fr

Du 21 au 29 janvier 2017
Avec REUSSIR et AGRIPASS (licence IM056120016)

CROISIÈRE CARAÏBES
Croisière exceptionnelle dans les Caraïbes :
Cuba, ce pays qui s'ouvre au monde, les îles Caïmans et la Jamaïque, et le Mexique et la région du Yucatan, pays des Mayas.
©mgpm - Fotolia.com
Prix du voyage de Paris à Paris 2695 €
Programme détaillé sur demande à AGRIPASS
29 Avenue Pierre Dugor
56400 Auray
Tél. 02 97 24 17 24
Date limite d'inscription : 9 mai 2016

BOUÉ S.A.R.L.
RAINURAGE OU SCARIFICATION DES BETONS GLISSANTS
DÉCOUPE BÉTON POUR POSE DE RACLEURS
bouesarl@orange.fr ● www.boue-sarl.com
02 99 47 89 36

Service

69 - Semis direct ou sur labour maïs tournesol soja sorgho ferti insecticide antilim à partir de 45€ hectare. Se déplace.
✆ 06 61 52 27 99

84 - TRAVAUX - A ENCADRER ML Forest propose ramassage F/L, emballage, ébourgeonnage, ts trav. agri. Mat. fourni, agréé MSA.Siren 818866410.
✆ 06 62 57 10 83 - 06 66 96 06 43

Demande

Emploi

26 - Femme cherche emploi chez agriculteur, département 07, 26, 38.
✆ 06 19 14 30 02

Mariage

Rencontre

89 - Une jeune femme malgache 36 ans CHERCHE un homme 38 à 60 ans pour une vie à deux, sérieuse. Ecrire à Terres de Bourgogne - 1 rue des Coulots 21110 Bretenière (1701).
✆ TERRES DE BOURGOGNE

Animaux

Divers

74 - Vends lot génisses bœufs croisés 38, 2 ans exportable en Suisse 12/2016.
✆ 06 83 45 79 95

Bovin

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay VEND taureau adulte Cyclone, - taureaux LIMOUSINS 17 et 18 mois, type mixte, HBL, fils de Génial (RCV) Gagneur (Top Price Lanaud) + Cyclone RRE VS, - génisses pleines HBL, vêlage septembre, octobre, novembre écographiées (réf. 130B)
✆ 06 28 02 04 05

GAEC Goulliard Montfaucon - 71 Toulon-sur-Arroux

6 et 7 Mai 2016 — **VENTE amiable de 25 taureaux HBC ibra, hivernés aux prés, bonnes origines.**

Tél/Fax : 03 85 79 40 98 - Mobile : 06 74 09 49 89

10 - Achète 10 génisses limousine à saillir et 1 taureau limousin.
✆ 06 33 90 12 17

15 - AV vaches Salers vêlées IBR A.
✆ 06 64 81 60 70

21 - El. HBC VENDS taureau adulte, - taureaux 2 ans, - veaux reproducteurs (certain avec gêne sans corne), IND IBR. GAEC Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 060C)
✆ 06 76 65 35 98 (Laurent) - 06 37 23 32 07 (Baptiste)

21 - Elevage charolais GAEC HENRIOT vends reproducteurs HBC 15 mois, origine IA, vêlage facile, garanties sanitaires (réf. 0701)
✆ 06 21 88 22 77

21 - El. Charolais HBC VENDS taureaux 2 ans, vêlage facile, - veaux repro. de l'année, IBR A. EARL Gabory - Jeux les Bard (réf. 1410)
✆ 06 87 43 40 33

21 - VENDS veaux reproducteurs HBC, IND IBR. Colliette Christian - 21210 Villargoix (réf. 1411)
✆ 06 70 74 97 70 - 03 80 64 12 78

21 - VENDS taureaux 18 mois, vêlage facile, type élevage et viande, le tout HBC EARL Bolâtre Jean-Louis. (réf. 1602)
✆ 06 98 38 19 62

21 - VENDS taureaux charolais 15 - 16 mois, HBC, TGS. EARL Tursin - 21210 Villargoix (réf. 17VB3)
✆ 03 80 64 25 25 - 06 73 95 62 82

39 - Vds vaches charolaises pleines croisées limousin vêlage mai-juin
✆ 03 84 52 53 42 h.r. 06 72 12 29 65

42 - Vds taureaux Charolais 15/16 mois HBC vel. fac. livr. assur. Cuisset JM St Germain Lespinasse
✆ 06 30 92 60 12

42 - Vds génisses Limousines 1 an - Ibra - livr.assur.
✆ 06 86 57 38 41

42 - Vds taureau Charolais 18 mois HBL Ibra livraison assurée Gaec Lapendery
✆ 04 77 65 67 21

58 - VENDS 2 taureaux 2 ans et 15 veaux repro. 15 mois HBC. GAEC Touillon-Moiron (réf. 100E)
✆ 06 19 82 08 94 - 03 86 25 04 28

58 - Elevage CHAROLAIS HBC, GAEC de Beaumont - Alligny en Morvan VEND taureaux 2 ans et gros veaux de 16 mois, IND IBR. Livraison toutes distances (réf.1409)
✆ 06 70 34 71 84

58 - VENDS taureau 18 mois et veaux 15 mois repro. HBC, TGS, bon rapport qualité prix. (réf. 150D)
✆ 06 83 06 61 92

58 - VENDS gros veaux repro. HBC, IBR A, sols non calcaires. Martinet Damien 58250 Ternant (réf. 1502)
✆ 06 50 30 32 26

58 - VENDS veaux reproducteurs HBC 14 - 16 mois. GAEC Beauzon - Préporché (réf. 1504)
✆ 03 86 84 21 53 06 18 78 86 18

58 - VENDS taureaux HBC 2 ans et 15 mois, BO, naisseur de Hatenon (Champion Paris 2016) et de Cyrano. EARL Batho Serge (réf. 150A)
✆ 06 83 68 07 96

58 - VENDS taureau HBC 3 ans, origine Simonin (réf. 15VB1)
✆ 06 15 61 48 41

58 - VENDS très gros veaux reproducteurs CHAROLAIS issus de grandes origines non HBC, TGS, hivernés au pré, prix raisonnable. GAEC Langlet 58140 Gacogne (réf. 15VB2)
✆ 06 37 90 51 67 ou 03 86 22 70 48

58 - VENDS génisses LIMOUSINES gestantes, vêlage prévu à partir du 15 novembre + reproducteurs mâles de 13 mois, TGS. Livraison (réf. 16VB1)
✆ 06 10 34 28 10

58 - VENDS très bons veaux reproducteurs, - taureaux adultes, - divers semences. RAYMOND Albert - Decize (réf.160C)
✆ 06 80 22 99 50

58 - Vends 3 taureaux Charolais adultes cause changement race. (1704)
✆ 06 83 01 47 47

58 - VDS Veaux reproducteurs et taureaux 2 ans HBC TGS. GAEC des Morillats - Préporché. (17VB2).
✆ 06 33 49 46 88

58 - VENDS 1 taureau 3 ans et 1 taureau 18 mois, IBR A. Boulin Gilbert - Sermages (réf. 1705)
✆ 03 86 84 21 44

58 - VENDS 3 taureaux charolais de 3 et 4 ans, le tout HBC,TGS, IBR A. EARL Stéphane Berger - Ternant (réf. 170B)
✆ 06 25 72 20 74 - 06 03 61 72 87

63 - Cheptel Salers trait VDS 10 génisses 2A, mises au taureau, 1 vache 3A suitées, le tt vacc. BVD et fièvre Q, HBS IBR A.
✆ 06 68 54 34 36

69 - Eleveur limousin HBL vend gros veaux reproducteurs-trices TGS prix très raisonnable - Livraison possible.
✆ 06 82 22 56 77 HR

69 - Vds 4 génisses limousines de 26 mois à saillir. Bonnes origines IBR ok, très calmes.
✆ 06 03 59 21 63

70 - Vds génisses de renouvellement bio et quelques vaches laitières.
✆ 06 43 67 62 45.

71 - Elevage limousin vend taureaux 18 mois, 2 ans, TGS, calmes, vêlage facile fin d'os.
✆ 06 81 99 18 93

71 - VENDS taureaux HBC au pré, bonnes origines. GAEC Goulliard. (réf. 030A)
✆ 03 85 79 40 98 ou 06 74 09 49 89

71 - Vds T. B. taureaux repro. charolais, HBC, 2 et 3 ans, IBR A, au pré. Dumont J.-P.
✆ 06 07 57 55 40

71 - Elev. charolais vd pour repro. taureaux 1 et 2 ans, HBC, au pré, vêl. facile. EARL Dufraigne D.
✆ 06 83 49 18 19

71 - Vends taureaux 3 et 4 ans, HBC, IBR A, vacc. FCO. Gaec du Bois de Vesvres, Toulon-sur-Arroux.
✆ 06 88 64 60 14

71 - Vends taureaux 1 an Salers, 750 euros + 1 veau Salers, 300 euros, père HBS.
✆ 03 85 96 92 38 ou 06 43 97 61 08 midi ou soir

71 - Elevage HBC vend au choix bons taureaux 2 ans IBR A, TGS, liv. poss., Ducert Cl., Martigny.
✆ 06 07 75 81 61

71 - Elev. charolais HBC vd taureaux 2 ans + 2 de 3 ans, ayant sailli. EARL Pacaut J.-M.
✆ 06 84 10 17 27

88 - Vends beau reproducteur blond d'aquitaine 20 mois. Bonne origine, calme, toutes garanties sanitaires, livraison. Photo
✆ 03 29 30 81 40 ou 06 12 85 67 49 ou jm.vuillemin@akeonet.com

89 - Elevage charolais HBC Vend taureaux 18 - 22 mois et 60 mâles de l'année, TGS, vêlage facile ou type élevage, - 15 génisses de 2 ans. Livraison. Accueil permanent. IBR A. GAEC Cadoux P. et Fils (réf. 110A)
✆ 06 89 18 05 87

89 - VEND 1 taureau charolais 2 ans et 8 de 17 mois, origine vêlage facile, TGS. EARL Montenat (réf. 1403)
✆ 06 13 13 39 48

Caprin

71 - Recherche deux chèvres fraiches de lait, disponibles de suite.
✆ 04 74 04 53 37

Porcin

89 - VENDS porcelets de 25 kg. (réf. 1706)
✆ 06 75 10 33 56 - 03 86 34 21 55

Chien

25 - A V. chiots Bouviers Bernois très beaux n° tatouage de la mère 250268710237717.
✆ 06 48 59 23 99

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste lapins de Garenne repris en parc adaptation garantie livraison documentation
✆ 06 82 28 12 19

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❒ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOINGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/|_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 18 décembre 2015 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2016 à 1,80 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,88 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

NOMINATION

DIEZE

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 50 000 €
Siège social : 5, rue de la Goulette
21850 Saint Apollinaire
814 910 378 – RCS Dijon**

Le 23/03/2016, l'Associé Unique a nommé M. Franck DEVIENNE demeurant 8 place Madeleine 21200 Beaune en qualité de Directeur Général Délégué. Mention en sera faite au RCS de Dijon.

AL211716685

MER ET FINES GUEULES

**Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 28 rue des Murées
ZAC des Grandes Varennes
21121 Ahuy
RCS Dijon 518 896 790**

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 19 décembre 2015 :

Monsieur Fabrice ROUTIER demeurant à Combeaufontaine (70210), 22 rue de Vesoul a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Philippe METREAU, démissionnaire, et ce à compter du 20 décembre 2015.

L'associé unique a pris acte de la démission de Madame Marie-Christine METREAU de ses fonctions de Directeur Général à compter du 20 décembre 2015 sans qu'il y ait lieu de procéder à son remplacement.

Pour avis.

AL211716686

TRANSFERT DE SIÈGE

SCI TALANT ROGER RENARD

**Société Civile Immobilière au capital
de 500 000,00 euros.
Siège social Allée Roger Renard,
21240 Talant
RCS Dijon 451 354 179**

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2015, il résulte que le Siège fixé actuellement Allée Roger Renard, 21240 Talant, est transféré 16 boulevard de Sévigné, 21000 Dijon, à compter du 25 juin 2015.

Modification sera faite au RCS de Dijon.

AL211716613

REGIE FONCIERE BEAUNE

**Société à responsabilité limitée
au capital de 40 000 euros
Siège social : 12 Place Monge
21200 Beaune
RCS Dijon 483 503 157**

Aux termes d'une délibération en date du 30 mars 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée REGIE FONCIERE BEAUNE a décidé de transférer le siège social du 12 Place Monge à Beaune (21200) au 9 Rue du Temple à Dijon (21000) à compter du 1er avril 2016, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Pour avis

La Gérance.

AL211716681

EURL CEOLIS

L'AGE du 31.3.2016, a décidé de transférer le siège social de la société CEOLIS, EURL au capital de 385 886€, 2 rue Armand Thibaut, 21000 Dijon, 751 989 385 RCS Dijon, le 1.4.2016, au 10 B rue Alfred Richet, Bâtiment B, 2ème étage, 21000, Dijon.

Mention au RCS de Dijon

AL211716683

SCI DE LA NORGE

**SCI au capital de 1.000 €
34 bis rue des Lavières,
21380 Messigny et Vantoux
499088300 RCS Dijon**

Transfert de siège social

Aux termes de l'AGE en date du08/04/2016, les associés ont décidé de transférer le siège social à 36 rue des Mardors, 21560 Couternon.

Mention sera portée au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

AL211716692

GROUP'CLEAN & SERVICES - GCS

**Société à responsabilité limitée
au capital de 4 000 euros
Siège social : 23 rue de la Vigne au Roy
21220 Bévy
797 597 762 RCS Dijon**

Aux termes d'une délibération en date du 20 avril 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé de transférer le siège social du 23 rue de la Vigne au Roy - 21220 Bévy au 11 rue Charles Poisot, 21300 Chenôve à compter du 1er mai 2016, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis La Gérance

AL211716693

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

MODIFICATION DE REGIME MATRIMONIAL

M. GUENOT Lucien Marie Joseph, retraité, né à Saulieu (21210), le 13 janvier 1944 et Mme CORNIOT Jacqueline Jeannine Germaine Victoire, agricultrice, son épouse, née à Saulieu (21210), le 19 août 1953, demeurant ensemble à Saulieu (21210), 27 route des Creuses, Pature de la Raie, mariés à la Mairie de Champeau en Morvan (21210), le 29 juillet 1972, initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la communauté universelle avec attribution intégrale au conjoint survivant.

L'acte a été reçu par Me Frédéric BAYOU, notaire à Liernais, le 11 Avril 2016.

Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Frédéric BAYOU, notaire à Liernais, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le Juge aux Affaires Familiales du Tribunal de Grande Instance compétent

Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil - Me Frédéric BAYOU.

AL211716673

**SELAS «Didier NOURISSAT, Hugues MISSEREY, Ivan STRIFFLING, Maël VIARD et Marjolaine NOURISSAT-GONTHIER», Notaires associés
23 rue Buffon - 21000 Dijon**

AVIS DE CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Ivan STRIFFLING, notaire à Dijon, le 18/04/2016,

M.Max MORIN, retraité, né à Dijon (21000) le 29/06/1932, et Mme Monique Germaine MOREAU, son épse, née à Dijon (21000) le 01/04/1934, dmt ens à Dijon (21000) 9 rue Général Delestraint.

Mariés sans contrat à la mairie de Oigny (21450), le 30/06/1956.

Ont changé de régime matrimonial en adoptant celui de la communauté universelle.

Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les 3 mois de la date de parution du présent avis, par LRAR ou par exploit d'huissier, auprès de Me STRIFFLING, notaire à Dijon.

Pour avis et mention

Me Ivan STRIFFLING, notaire.

AL211716674

MODIFICATION DE STATUTS

S.C.I. DU HAUT DES PERRIERES À TALANT

**Société Civile au capital de 1 600 euros
Siège social à Dijon(21000)
27, rue Louis de Broglie
778 199 331 RCS Dijon**

AGM du 15 mai 2015 : La durée de la société a été prorogée de cinquante années à compter du 22 novembre 2016.

Pour avis,

La Gérance,

AL211716684

FUSION

APR

ASSOCIATION PARITAIRE REGIONALE (APR) BOURGOGNE, Association régie par la loi du 01/07/1901, déclarée à la Préfecture du Dijon le 06/01/2012, dont le siège est situé 12, rue des Grandes Varennes – 21121 Ahuy (n° SIRET 301 423 364 00050) et ayant pour objet l'ensemble des missions dans le domaine de la formation professionnelle continue dans les branches du bâtiment et des travaux publics (Association absorbée)

ASSOCIATION PARITAIRE REGIONALE (APR) BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, Association régie par la loi du 01/07/1901, déclarée à la Préfecture du Dijon le 15/01/2016, dont le siège est situé 12, rue des Grandes Varennes – 21121 Ahuy (n° SIRET 818 010 886 00013) et ayant pour objet l'ensemble des missions dans le domaine de la formation professionnelle continue dans les branches du bâtiment et des travaux publics (Association absorbante)

Aux termes du projet de traité de fusion en date du 08/04/2016, l'ASSOCIATION PARITAIRE REGIONALE (APR) BOURGOGNE FRANCHE-COMTE envisage d'absorber l'ASSOCIATION PARITAIRE REGIONALE (APR) BOURGOGNE dans le cadre des dispositions prévues relatives à l'économie sociale et solidaire et selon les modalités suivantes :

- les opérations de fusion sont envisagées sur la base des comptes de l'absorbée clos au 31/12/2015

- l'ensemble des éléments d'actif apporté : 374.883,70 €

- l'ensemble des éléments de passif pris en charge : 374.883,70 €

- l'actif net apporté: 0 €

- la date envisagée de la décision d'approbation par les organes de délibération : 23/06/2016 pour l'absorbée et 16/06/2016 pour l'absorbante

- la date de réalisation de la fusion : 01/07/2016 avec un effet rétroactif au 01/01/2016

L'ASSOCIATION PARITAIRE REGIONALE (APR) BOURGOGNE sera dissoute de plein droit sans liquidation à la date de réalisation de la fusion et l'ASSOCIATION PARITAIRE REGIONALE (APR) BOURGOGNE FRANCHE-COMTE sera purement et simplement subrogée dans tous les droits, actions, obligations et engagements de l'absorbée.

Les créanciers, peuvent former opposition devant le Tribunal de Grande Instance de Dijon dans les trente jours de la présente publication.

Pour avis.

AL211716669

APR

ASSOCIATION PARITAIRE REGIONALE (APR) FRANCHE-COMTE, Association régie par la loi du 01/07/1901, déclarée à la Préfecture du Doubs à Besançon le 04/01/2012, dont le siège est situé Valparc Bâtiment C, 8 rue de Franche-Comté – 25480 Ecole-Valentin (n° SIRET 778 297 184 00039) et ayant pour objet l'ensemble des missions dans le domaine de la formation professionnelle continue dans les branches du bâtiment et des travaux publics (Association absorbée)

ASSOCIATION PARITAIRE REGIONALE (APR) BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, Association régie par la loi du 01/07/1901, déclarée à la Préfecture du Dijon le 15/01/2016, dont le siège est situé 12, rue des Grandes Varennes – 21121 Ahuy (n° SIRET 818 010 886 00013) et ayant pour objet l'ensemble des missions dans le domaine de la formation professionnelle continue dans les branches du bâtiment et des travaux publics (Association absorbante)

Aux termes du projet de traité de fusion en date du 08/04/2016, l'ASSOCIATION PARITAIRE REGIONALE (APR) BOURGOGNE FRANCHE-COMTE envisage d'absorber l'ASSOCIATION PARITAIRE REGIONALE (APR) FRANCHE-COMTE dans le cadre des dispositions prévues relatives à l'économie sociale et solidaire et selon les modalités suivantes :

- les opérations de fusion sont envisagées sur la base des comptes de l'absorbée clos au 31/12/2015

- l'ensemble des éléments d'actif apporté : 396.787,87 €

- l'ensemble des éléments de passif pris en charge : 396.787,87 €

- l'actif net apporté: 0 €

- la date envisagée de la décision d'approbation par les organes de délibération : 24/06/2016 pour l'absorbée et 16/06/2016 pour l'absorbante

- la date de réalisation de la fusion : 01/07/2016 avec un effet rétroactif au 01/01/2016

L'ASSOCIATION PARITAIRE REGIONALE (APR) FRANCHE-COMTE sera dissoute de plein droit sans liquidation à la date de réalisation de la fusion et l'ASSOCIATION PARITAIRE REGIONALE (APR) BOURGOGNE FRANCHE-COMTE sera purement et simplement subrogée dans tous les droits, actions, obligations et engagements de l'absorbée.

Les créanciers, peuvent former opposition devant le Tribunal de Grande Instance de Besançon dans les trente jours de la présente publication.

Pour avis.

AL211716677

ASSOCIATION PARITAIRE REGIONALE (APR) FRANCHE-COMTE, Association régie par la loi du 01/07/1901, déclarée à la Préfecture du Doubs à Besançon le 04/01/2012, dont le siège est situé Valparc Bâtiment C, 8 rue de Franche-Comté – 25480 Ecole-Valentin (n° SIRET 778 297 184 00039) et ayant pour objet l'ensemble des missions dans le domaine de la formation professionnelle continue dans les branches du bâtiment et des travaux publics (Association absorbée)

ASSOCIATION PARITAIRE REGIONALE (APR) BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, Association régie par la loi du 01/07/1901, déclarée à la Préfecture du Dijon le 15/01/2016, dont le siège est situé 12, rue des Grandes Varennes – 21121 Ahuy (n° SIRET 818 010 886 00013) et ayant pour objet l'ensemble des missions dans le domaine de la formation professionnelle continue dans les branches du bâtiment et des travaux publics (Association absorbante)

Aux termes du projet de traité de fusion en date du 08/04/2016, l'ASSOCIATION PARITAIRE REGIONALE (APR) BOURGOGNE FRANCHE-COMTE envisage d'absorber l'ASSOCIATION PARITAIRE REGIONALE (APR) FRANCHE-COMTE dans le cadre des dispositions prévues relatives à l'économie sociale et solidaire et selon les modalités suivantes :

- les opérations de fusion sont envisagées sur la base des comptes de l'absorbée clos au 31/12/2015

- l'ensemble des éléments d'actif apporté : 396.787,87 €

- l'ensemble des éléments de passif pris en charge : 396.787,87 €

- l'actif net apporté: 0 €

- la date envisagée de la décision d'approbation par les organes de délibération : 24/06/2016 pour l'absorbée et 16/06/2016 pour l'absorbante

- la date de réalisation de la fusion : 01/07/2016 avec un effet rétroactif au 01/01/2016

L'ASSOCIATION PARITAIRE REGIONALE (APR) FRANCHE-COMTE sera dissoute de plein droit sans liquidation à la date de réalisation de la fusion et l'ASSOCIATION PARITAIRE REGIONALE (APR) BOURGOGNE FRANCHE-COMTE sera purement et simplement subrogée dans tous les droits, actions, obligations et engagements de l'absorbée.

Les créanciers, peuvent former opposition devant le Tribunal de Grande Instance de Besançon dans les trente jours de la présente publication.

Pour avis.

AL211716678

EXPERTISE ET TECHNIQUE COMPTABLES

**Société Anonyme au capital
de 1 572 425 euros
Siège social : Place de l'Europe
89000 St Georges sur Baulche
017 151 200 RCS Auxerre**

Aux termes du procès-verbal des délibérations en date du 31 MARS 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société EXPERTISE ET TECHNIQUE COMPTABLES a approuvé le projet de fusion signé le 12 février 2016 avec la société LE CENTRE COMPTABLE, société à responsabilité limitée au capital de 40 000 euros dont le siège social est 25 Rue du Docteur Robert - 21400 Chatillons sur Seine, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 321 760 498 RCS Dijon.

La société EXPERTISE ET TECHNIQUE COMPTABLES, étant propriétaire de la totalité des parts sociales composant le capital social de la société LE CENTRE COMPTABLE, absorbée, l'apport n'a pas été rémunéré par une augmentation de capital et la société LE CENTRE COMPTABLE a été dissoute sans liquidation à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société EXPERTISE ET TECHNIQUE COMPTABLES, du seul fait de la réalisation définitive de la fusion.

Pour avis Le Conseil d'Administration.

AL211716687

VENTE

SCIC HABITAT BOURGOGNE (SA D'HLM)

**Vend UN APPARTEMENT à CHENOVE (21300)
9 rue Edouard Herriot**

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 25/04/2016

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

AUBAINE: Terre - Pâture - Landes et Bois - Objectif : Maintien du fermier en place.

17 ha 89 a 30 ca - Champ de la croix: ZC-1(B)-1(C)-1(D)-1(A*)-3-4(A)-4(B)-5[2](A)-5[2](B)-6[2](A)-6[2](B)-6[2](C) - Larret des auges: AB-17-18 - Les lavieres: ZA-30

BRAZEY-EN-PLAINE: Terre

1 ha 19 a 20 ca - En roncereau: YE-34(J)-34(K)

BAUBIGNY : Terre - Parcelle hors AOC occupée

61 a 70 ca - Les jallaud d evelle: ZE-6

LA ROCHEPOT : Landes, Bois Taillis et anciennes vignes situés en AOC BHCB - Terres Hors AOC Occupées

1 ha 62 a 69 ca - Champs brarey: A-217 - Derriere montbard: D-276 - En buisson: A-866-867 - Es plachottes: A-71 - Friches de bellefaye au no: C-525 - Plain cray: D-146 - Sous bellefaye: C-370-452-462

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 18/05/2016** à Safer Bourgogne Franche Comté, 11 Rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE, Tél. : 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL211716694

SCIC HABITAT BOURGOGNE (SA D'HLM)

**Vend UN APPARTEMENT
avec une Cave et un Séchoir
7b Avenue du Cromois 21800 QUETIGNY**

Au 3ème étage, **T4 de 74,4 m² avec un grand balcon,** comprenant : une entrée avec placard, une cuisine, un double séjour, un dégagement, deux chambres dont une avec placard, une salle de bain et un w.-c. - Ref : 0183/2260/15 - **Classe Energie : D - Prix de vente : 90.000 €** (hors frais de notaire et bancaires) - Lot soumis à la copropriété. Nb de lots dans la copropriété (y compris les annexes) : 48 lots. Quote-part de charges de copropriété : 1.792 € annuels (soit 150 € mensuels) => Chauffage inclus « Le syndicat des copropriétaires ne fait pas l'objet de procédures menées sur le fondement des articles 29-1 A et 29-1 de la loi n°65-557 du 10 juillet 1965 précitée et de l'article L. 615-6 du CCH. »

Renseignements et Ventes : GROUPE SNI - GIE VENTES

Julien NOEL - Tél : 09 79 99 02 12 –

jnoel@groupesni.fr

Offre réservée exclusivement aux locataires de SCIC HABITAT BOURGOGNE du département de LA CÔTE-D'OR (21) ainsi qu'aux gardiens de SCIC HABITAT BOURGOGNE pendant deux mois à compter de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicités prévues par l'article R-443-12 du CCH.

AL211716661

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

M.G.H.

**Société à responsabilité limitée
au capital de 51.000 euros
Siège social : ZAC de la Chartreuse
21200 Beaune
RCS Dijon 950 493 650**

Aux termes d'une délibération en date du 31 mars 2016, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Gérard Morice de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Didier Tillerot, demeurant Sur le Guet à Bouze Les Beaune (21200), pour une durée indéterminée à compter de ce jour.

Pour avis

La Gérance

AL211716676

DECOR HEYTENS FRANCE

La société **Décor Heytens France,** Sas au capital de 22 406 568 €, dont le siège social est situé à Villeneuve d'Ascq (59650) 1bis rue de Versailles, et immatriculée au RCS de Lille métropole sous le n° 967 505 751, met fin au contrat de gérance mandat d'un fonds de commerce de biens et d'équipements de la maison consenti à Madame **Perret** Patricia demeurant 67 rue du Transvaal 21000 Dijon, immatriculée au RCS de Dijon sous le n° 531 627 255 pour le magasin Heytens sis 18 rue du commerce 21800 Quétigny, à compter du 31 Mars 2016.

AL211716689

AVIS DE LOCATION GÉRANCE

Selon un acte SSP du 30.03.2016, TOTAL MARKETING FRANCE, SAS au capital de 390 553 839 euros avec siège social 562 Avenue du Parc de l'Ile - 92000 Nanterre, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 531 680 445 a consenti à la SARL TRAORE BISBARDI au capital de 12.000 euros avec siège social Route De Beaune - 21160 Marsannay La Côte, immatriculée au RCS de Dijon sous le n°491 387 700 pour un fonds de commerce de station-service et activités annexes dénommé RELAIS DE LA COTE sis à Route de Beaune - 21160 Marsannay La Côte un contrat de location-gérance du 01.05.2016 au 30.04.2019, sans tacite reconduction.

AL211716691

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

NON DISSOLUTION

PHILIPPE ALAIN DIFFUSION

**Société À Responsabilité Limitée
au capital de 120 434.72 €
Siège social : Route de Beaune
21190 Corpeau
324 549 690 RCS Dijon**

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 15/04/2016, les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société.

Pour avis, la gérance

AL211716662

DISSOLUTION LIQUIDATION

EURL ARDESIA

**Société à responsabilité limitée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 18, rue Colette
21800 Chevigny Saint Sauveur
490 765 765 RCS Dijon**

L'Associé unique a décidé le 15 avril 2016 la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Monsieur Jean-Philippe Bouteille, demeurant 18, rue Colette à Chevigny Saint Sauveur (21800), a été nommé liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 18, rue Colette à Chevigny Saint Sauveur (21800). C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL211716672

UNI VERT

**SARL au capital de 8.000 €
23 Rue de Revaut
21490 Saint-Julien
488573536 RCS Dijon**

Aux termes de l'AGE en date du 31/03/2016, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société. M. SERGE TISSIER, demeurant 23 Rue de Revaut, 21490 Saint-Julien a été nommé liquidateur.

Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

RCS de Dijon.

AL211716680

LE CENTRE COMPTABLE

**Société à Responsabilité Limitée
au capital de 40 000 euros
Siège social : 25 Rue du Docteur Robert
21400 Chatillon sur Seine
321 760 498 RCS Dijon**

Aux termes du procès-verbal des délibérations en date du 31 MARS 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société EXPERTISE ET TECHNIQUE COMPTABLES, société anonyme au capital de 1 572 425 euros, dont le siège social est Place de l'Europe 89000 St Georges sur Baulche, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 017 151 200 RCS Auxerre, a approuvé le projet de fusion établi par acte sous seing privé en date du 12 février 2016 avec la société LE CENTRE COMPTABLE, ainsi que les apports effectués et leur évaluation.

La société absorbante étant propriétaire de la totalité des parts sociales composant le capital social de la société absorbée depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de commerce, la société LE CENTRE COMPTABLE s'est trouvée dissoute sans liquidation à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société EXPERTISE ET TECHNIQUE COMPTABLES qui a constaté la réalisation définitive de la fusion.

Pour avis.

AL211716688

AVIS DE CONSTITUTION

EARL MARPAUX PIERRE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Noiron sur Bèze le 01/02/2016, il a été constitué une exploitation agricole à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : EARL MARPAUX Pierre

Siège : 12 route de Blagny 21310 Noiron

sur Bèze
Forme : Société civile
Capital : 309 600 euros
Objet : Gestion et exploitation de biens agricoles
Durée : 99 ans
Apports : des biens mobiliers pour un montant net de 309 600 euros
Gérant : Monsieur MARPAUX Pierre, demeurant 12 route de Blagny 21310 Noiron sur Bèze
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au greffe du tribunal de Commerce de Dijon.
Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessionnaires de parts sociales. En cas de pluralité d'associés, l'agrément est donné par les associés.
Pour avis, La gérance
AL211716660

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 20/04/2016 il a été constitué une SAS dénommée: SAS SBA
Siège social : Chemin des Monsnières 21200 Beaune
Capital : 1.500 €
Objet : Négoce Granulats - Gravier-sable-Gabions
Président: M. FARGUES FREDERIC Chemin des Monsnières 21200 Beaune
Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Dijon.
AL211716679

SCP Romain BRUCHON Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT notaires associés à DIJON (21000), 6 rue de l'Ecole de Droit

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Romain BRUCHON, notaire à DIJON, le 13 avril 2016, il a été constitué la Société Civile Immobilière suivante :
Dénomination : TOUVENOT LAMBERT
Capital social : 3.000,00 €
Siège : 7 rue Charles Ronot à DIJON (21)
Objet : Acquisition, administration, gestion par location ou autrement de tous immeubles et emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet
Durée : 99 ans
Apports en numéraire : 3.000,00 €
Gérant : Mme Valérie Touvenot-Lambert, domiciliée à Dijon (21000), 7 rue Charles Ronot
Immatriculation : RCS de Dijon
Cession de parts : clauses d'agrément sauf entre associés
Pour avis et mention
Romain BRUCHON
AL211716682

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à Beaune (21200) du 21 avril 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : F G MEURSAULT
Capital social : 1 000 Euros par apports en numéraire
Siège social : 22, Impasse de l'Ouillette à 21200 Beaune
Objet : propriété, administration, gestion, exploitation par bail, location, sous-location, mise à disposition des associés, ou autrement, mise en valeur, transformation, aménagement de tout immeuble bâti ou non bâti et de droits immobiliers, dont la société pourrait devenir propriétaire, usufruitière ou nue-propriétaire par voie d'acquisition, construction, échange, apport ou par tout autre mode - Eventuellement et exceptionnellement, aliénation de ceux de ces immeubles devenus inutiles à la société
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Gérants : M. André Gille et Mme Nathalie Descamps épouse Gille demeurant ensemble 22, Impasse de l'Ouillette à 21200 Beaune – RCS Dijon.
Pour avis
AL211716690

SCP «Loïc OBADIA, Arnaud NICOLARDOT et Jean-Michel SEGURA, notaires associés» titulaire d'un Office Notarial à Dijon(21000), 36 rue Ledru Rollin

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Arnaud NICOLARDOT, le 23 avril 2016, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :
Dénomination : GAEC RECONNU DES PRALETS
Forme : Groupement agricole d'exploitation en commun
Capital social : 327.200,00 euros
Siège : 5 rue de la Forge 21360 Chaudenay la Ville
Durée : 99 ans
Objet : l'exploitation des biens agricoles apportés ou mis à sa disposition par les associés, achetés ou pris à bail par lui, et généralement toutes activités se rattachant à cet objet pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil du groupement et soient conformes aux textes régissant les G.A.E.C.
Apports : en nature de biens immobiliers à Chaudenay la Ville pour 304.080,00 € ; en nature de biens mobiliers pour 399.557,11€ ; le tout grevé d'un passif de 376.431,39 €
Gérants : M. David Doyer et Mme Sarah Descamps épouse Doyer, demeurant ensemble à Chaudenay la Ville (21360) 5 rue de la Forge.
Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts par la collectivité des associés.
Le Groupement sera immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
Pour avis
Me Arnaud NICOLARDOT
AL211716695

NIÈVRE

➜ DÉMISSION

SCP AU CLOS SAINT BENIN

**CABINET INFIRMIER
Société Civile Professionnelle d'Infirmières
au capital de 120 000 €
Siège Social : 33 Ter, rue Saint-Benin
58000 Nevers
529 384 224 RCS Nevers**

Aux termes d'un acte sous seing privé du 11 avril 2016, il a été pris acte de la démission de Mme Bernadette LAURENT-VAILLANT de ses fonctions de co-gérante à compter du même jour.
AL581716657

➜ NOMINATION

LOUVOIS

**SAS au capital de 5 000 €
Siège social : 7 rue Etienne Litaud
58000 Nevers
808 665 913 RCS Nevers**

L'assemblée générale mixte en date du 14 avril 2016, a décidé de nommer en qualité de membre du Comité de direction M Alain CHAUSSARD, demeurant 8 bis rue du Belvédère – 92100 Boulogne Billancourt et M Julien VERNEREY demeurant 88 rue Louis Rouquier – 92300 Levallois Perret, pour une durée de 3 années.
Cette même assemblée, statuant en application de l'article L.225-248 et L.227-1 du Code de Commerce a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.
Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers
Pour avis : Le Président.
AL581716689

POUGUES LOISIRS SAS

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 200.000- Euros
Siège social : Avenue de Paris
Casino Planétarium
58320 Pouges-Les-Eaux
385 044 599 RCS Nevers**

Par décision en date du 05/04/2016, l'associée unique a décidé de nommer pour une durée de six années expirant à la date d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/10/ 2021, en qualité de Commissaires aux Comptes :
- Titulaire : M. Philippe CLAUSSMANN, demeurant 19 avenue de Messine à Paris (75008)
- Suppléant : M. Simon BRULE, demeurant 8 Rue Paul Fort à Paris (75014).
En remplacement respectivement de M. Jacques LECONTE dont le mandat est arrivé à terme et de M. Philippe CLAUSSMANN ancien commissaire aux comptes suppléant devenu titulaire.
Insertion modificative : RCS de Nevers.
Pour avis,
Le Président.
AL581716690

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

GAEC DE COUTIN

**au capital social de 267 500 €
« Coutin » 58240 Saint Pierre le Moutier
RCS de Nevers 438 455 545**

Les associés ont décidé, le 14 Avril 2016, la réduction de capital de 140 200 euros et l'annulation corrélative de 1402 parts pour le porter à 127 300 euros.
AL581716629

➜ MODIFICATION DE STATUTS

D & D MATERIAUX

**Entreprise Unipersonnelle
à Responsabilité Limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 52 Rue du Commerce
58200 Cosne Cours sur Loire
805 036 456 RCS Nevers**

Suivant délibération extraordinaire de l'associé unique du 23 mars 2016, il a été décidé de modifier l'objet social comme suit :
La société a pour objet en France et à l'étranger :
La rénovation de gros et seconds œuvres, notamment la réalisation de cloison sèche, isolation thermique par l'extérieur, habillage métallique de bâtiment ;
La pose de menuiserie intérieure et extérieure en bois, PVC, aluminium de type fenêtres, vérandas, portails, persiennes... ;
La réalisation, la pose et l'extension de structures en bois de type terrasses, carports, abris de jardin, façades ;
Couverture et étanchéité de toit plat ;
Le négoce de tout type de menuiseries (PVC, bois, aluminium...), de matériaux de couvertures, en isolants.
Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement.
La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.
Pour avis, le Gérant, associé unique, Dorian DO NASCIMENTO.
AL581716637

ENTREPRISE MANGEON

**Ancienne Maison CASSARD et MANGEON
Société par Actions Simplifiée
au capital de 40 001 €
Siège social : 32, Rue des Récollets
58000 Nevers
541 880 043 RCS Nevers**

Aux termes des décisions de l'Associée Unique du 31/03/2016 et des décisions du Président du 01/04/2016, il résulte les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées :
Président :
Ancienne mention : Mr Jean-Pierre BIARD
Nouvelle mention : Mr Roland AMESTONN dt à Marzy (58) – 7, Route de Marcé
Directeur Général :
Ancienne mention : Néant
Nouvelle mention : Mme Isabel AMESTONN dt à Marzy (58) – 7, Route de Marcé
Commissaires aux Comptes :
Ancienne mention : Néant
Nouvelle mention :
- **CAC Titulaire :** Mr Paul REYNE ayant sa résidence professionnelle à Varennes Vauzelles (58) – 13, rue Henri Choquet
- **CAC Suppléant :** la société HD AUDIT (497 899 666 RCS Auxerre) sise à Chablis (89) – 18, rue Porte Noël
Pour avis
AL581716651

SCEA DES RUES

**Les Rues - Champ Garilland
58340 Montigny sur Canne
Au capital de 195 912,23 euros
RCS Nevers - 950 003 715**

Par procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 15 avril 2016, a été transformée la SCEA en
Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
Objet : activités de production agricole
Dénomination sociale : GAEC des RUES
Siège social : Les Rues - Champs Garilland - 58340 Montigny sur Canne
Gérants : LABORDE Gilbert et Laurence - Les Rues - Champs Garilland - 58340 Montigny sur Canne
Capital social : 244 604,45 euros
Durée : 99 ans
Immatriculation : Il sera procédé à une inscription modificative au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Le groupement a été agréé par décision préfectorale du 11 avril 2016 n° 801.
Pour avis, la gérance.
AL581716654

ALEXAB

**SAS au capital de 1 298 400 €
Siège social : Route Nationale 7,
58640 Varennes Vauzelles
487 545 188 RCS Nevers**

Aux termes d'une délibération en date du 11 avril 2016, l'Assemblée Générale Mixte a décidé :
1°) de modifier l'objet social comme suit : « L'acquisition, la cession, la détention et la gestion de participations dans des sociétés quelles que soient leurs activités » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts relatif à l'objet social.
2°) de transférer le siège social de « RN 7 – 58640 Varennes Vauzelles » à « Le Petit Moulin – 58160 Imphy » et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts relatif au siège social.
3°) de nommer en qualité de Directeur Général de la société Madame Véronique Turpin, demeurant à Imphy (58160) – Le Petit Moulin.
Le tout à effet du 11 avril 2016.
Pour Avis
Le Président
AL581716659

SYLVAIN CHARLOIS PARTICIPATIONS

**Société par actions simplifiée
au capital de 4.617.830 euros
Siège social : Le Bourg
58700 Murlin
RCS Nevers 502 849 284**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 19 avril 2016, la dénomination sociale a été modifiée et devient GROUPE CHARLOIS à compter de la même date.
En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié comme suit :
- **ancienne mention** : SYLVAIN CHARLOIS PARTICIPATIONS,
- **nouvelle mention :** GROUPE CHARLOIS.
Mention sera faite au RCS de Nevers.
AL581716694

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

MAELII

**Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 51 Boulevard Maréchal Juin
58000 Nevers
802021626 RCS Nevers**

Aux termes d'une délibération du 29/02/16, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Madame Carole Chemin, demeurant 51, boulevard Maréchal Juin, 58000 Nevers, avec effet au 29/02/16 et a nommé en qualité de nouveaux cogérants à compter du 29/02/16 : Monsieur Duhamel Dylan, demeurant 25 Quai Pasteur, BT C8, 38200 Vienne et Monsieur Duhamel Sofian, Ahmed, Marius demeurant 25 Quai Pasteur, BT C8, 38200 Vienne, pour une durée illimitée.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Pour avis
La Gérance
AL581716453

SCI DE L'ARVENIE

**au capital de 200 euros,
siège social : 46 rue des Essarts -
58160 St Ouen/sLoire
RCS Nevers 532 981 651**

Aux termes d'une Assemblée Générale Ordinaire, en date du 5 mars 2015, Madame Hebras Yvette, demeurant 46 rue des Essarts à St ouen s/Loire (58160) a été nommée gérante de la société en remplacement de Monsieur Hebras Alain, décédé, et ce à compter de ce jour.
pour avis.
AL581716618

SCI DU CHARDONNET

**au capital de 200 euros,
siège social : 46 rue des Essarts
58160 St Ouen s/Loire
RCS Nevers 508 537 966**

Aux termes d'une Assemblée Générale Ordinaire, en date du 5 mars 2015, Madame Hebras Yvette, demeurant 46 rue des Essarts à St ouen s/Loire (58160) a été nommée gérante de la société en remplacement de Monsieur Hebras Alain, décédé, et ce à compter de ce jour.
pour avis.
AL581716619

Société d'Avocat Gilbert MARTIN 14, rue Georges Dufaud 58000 Nevers

CLINIQUE VETERINAIRES SCI

**Société Civile sans statut légal particulier
au capital de 11.433,68 €
Siège social : Route de Champvert
58300 Decize
424 460 624 RCS Nevers**

L'assemblée générale mixte du 25 mars 2016 a désigné M. Thibaut Jourdain-Delecour, dt 26 rue du Champ du Puits – 58300 Saint Léger des Vignes, en qualité de cogérant de la société et pris acte de la démission de M. Jacques Manière et de M. Krzysztof Fratczak de leur mandat de cogérants.
Pour avis, la gérance.
AL581716695

➜ NON DISSOLUTION

KUTUM

**Société par actions simplifiée
à associé unique
au capital de 1.000 €
Siège social :
7 rue Etienne Litaud
58000 Nevers
812 573 921 R.C.S. Nevers**

Suivant procès-verbal en date du 14 avril 2016, l'assemblée générale mixte statuant en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce, a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.
Mention sera portée au registre du Commerce de Nevers.
Le président.
AL581716684

SEADA

**Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 €
Siège social : 7 rue Eienne Litaud
58000 Nevers
812 595 338 R.C.S. Nevers**

Suivant procès-verbal en date du 14 avril 2016, l'assemblée générale mixte statuant en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce, a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.
Mention sera portée au registre du Commerce de Nevers.
Le président.
AL581716685

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

EARL RAISON EN LIQUIDATION

**5 rue du Parc - 58530 Brèves
Au capital de 339 000 euros
RCS Nevers - N° 434 379 061**

L'assemblée générale réunie le 1er avril 2016 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé Mme Liliane RAISON de son mandat de liquidatrice, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Comptes définitifs déposés au RCS de Nevers.
Pour avis, le liquidateur.
AL581716647

SARL LADERIM

**SARL au capital de 1.000 €
Siège social : 11 rue Saint Martin
58000 Nevers
497 605 345 RCS Nevers**

Dissolution anticipée
L'assemblée générale extraordinaire du 26 mars 2016 a prononcé la dissolution anticipée et la mise en liquidation amiable de la société qui subsistera pour les besoin de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Monsieur Alain Fournier dt 191 rue de Reims, 02200 Villeneuve Saint Germain a été désigné liquidateur. Les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés et la correspondance adressée à l'ancien siège social.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nevers.
Pour avis, le liquidateur
A.Fournier
AL581716656

SCI DU 11 ET 13 RUE ROUSSEAU

**Société Civile Immobilière en liquidation
Capital : 200,00 euros
Siège social : Viry
58800 Cervon
SIREN n°439.876.517**

Par décision collective du 15 avril 2016, les associés ont décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter du 15 avril 2016 et sa liquidation amiable.
A été nommé liquidateur Monsieur James Brouart demeurant à Cervon (58800), Viry avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé à l'ancien siège social.
Mention sera faite au RCS de Nevers.
Pour avis
Le liquidateur
AL581716686

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination: Auberge de Gacogne
Forme: SARL Capital: 5000 euros
Siège: le Bourg 58140 Gâcogne
Objet: Auberge multiservices (bar/restaurant/chambre d'hôte, carburant, épicerie, jeux)
Durée: 99 ans
Gérants: Mme Bernard Julie et M.Poncelet Bruno, le Bourg 58140 Gâcogne.
RCS: Nevers. Dep:58..
AL581716652

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18 avril 2016, à Decize, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : SARL à associé unique
Dénomination sociale : CROUSTY PIZZ
Siège social : 20 avenue du 14 juillet 58300 Decize
Objet social : fabrication de pizzas à emporter et livraison
Durée de la société : 99 ans à compter de la date d'immatriculation de la société au RCS
Capital social : 1 euro
Gérance : M Aatillah Fayssal, demeurant 51 rue Andreau 03300 Cusset
Immatriculation au RCS de Nevers
Pour avis
La gérance
AL581716653

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 13 avril 2016, à Issy-Les-Moulineaux, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : NAD-YAN.
Forme : SARL.
Siège social : 3 Rue Paul Barreau, 58140 Lormes.
Objet : Exploitation de tous fonds de commerce en location-gérance, des activités de bar, restaurant, débit de boissons à consommer sur place. Fabrication et vente de plats cuisinés à consommer sur place ou à emporter..
Durée de la société : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.
Capital social fixe : 4 000 euros divisé en 40 parts sociales de 100 euros chacune.
Gérance : POULIER Nadège 3 Rue Paul Barreau 58140 Lormes.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nevers.
Pour avis
AL581716687

SAS AGEP

Suivant acte sous seings privés en date à Moux en Morvan du 8 avril 2016, a été constituée une Société par Actions Simplifiées dénommée « SAS AGEP ».
Siège social : Moux en Morvan (58230) Le Cérizot.
Capital :4.000,00 € divisé en 2 actions de 2.000,00 € chacune.
Nom commercial : 58 Services
Objet social : la gestion, l'entretien et l'animation de propriétés. Le prêt, la location ou la vente de tous matériels et produits directement ou indirectement liée à ses activités.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers.
Présidence : Monsieur Julien Vieville demeurant à Moux en Morvan (58230) Le Cérizot
AL581716688

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 14/04/2016, il a été constitué une SARL dénommée : GOLIATH
Siège social : le bourg, 58420 Brinon-sur-Beuvron
Capital : 5.000€
Objet : Entreprise générale de bâtiment, tous corps d'état, ainsi que toutes opérations annexes et connexes se rapportant directement ou indirectement à l'objet social.
Gérance : M. TONOLA bruno, le bourg - 58420 Neuilly
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Nevers.
AL581716691

AVIS DE CONSTITUTION

Constitution SSP à Nevers en date du 29-04-2016 de: RECYCLE ADVANCE.
Forme: SASU
Capital: 1000 Euros.
Siège: 9 Rue Francois mitterand, 58000 Nevers.
Durée: 99 ans.
Présidence: Anissa PIRES, 36 Rue Pierre Semart 18400 Saint Florent sur Cher.
Objet: Achat-vente de matériels multimedia. Activités connexes.
Droit de vote et admission aux assemblées permis à chaque actionnaire.
RCS: Nevers.
AL581716692

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 20/04/2016, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : 58minutes.com'
Objet social : Achat, vente, marketing et démarchage auprès des entreprises et des particuliers, de tous produits et articles, et principalement d'espaces publicitaires ou toutes autres formes de communication.
Siège social : 100 faubourg du Mouësse, 58000 Nevers.
Capital : 8000 €
Durée : 99 ans
Gérance : M. DUBOIS DIT BONCLAUDE Amaury, demeurant 9 rue Georges Dufaud, 58000 Nevers
Immatriculation au RCS de Nevers
AL581716696

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 avril 2016 à Aunay en Bazois (58), il a été constitué un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : GAEC DE VILLETTE
Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun,
Agrément par M. le Préfet de la Nièvre sous le n° R 27-2016-04-11-001
Capital : 6 000,00 euros
Nature des apports : apport en numéraire
Siège social : Villette – 58110 Aunay en Bazois
Objet : activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311.1 du Code Rural
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS
Gérance : MM. Jean-Pierre Bourgeois, Jérôme Bourgeois et Nicolas Bourgeois, demeurant ensemble Villette – 58110 Aunay en Bazois
Clause d'agrément des cessionnaires de parts sociales : oui – agrément donné par les associés
Pour avis, la gérance
AL581716698

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 02/04/2016
Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : Groupement Foncier Rural de «GFR DE RETZ»
Forme : Groupement foncier Rural
Objet : Rassembler et gérer des immeubles à usage agricole et forestier, et spécialement ceux faisant partie d'une propriété agricole et forestière dont le centre d'exploitation est situé à Toury-Lurcy (58300), Retz. La création ou la conservation d'une ou plusieurs exploitations agricoles; Leur exploitation en faire-valoir direct; la constitution, l'amélioration, l'équipement, la conservation ou la gestion d'un ou plusieurs massifs forestiers, soumis au régime d'exploitation ci-après précisé.

Siège social : Retz 58300 Toury-Lurcy

Capital : 183.000,00 Euros

Durée : 99 années à compter de son immatriculationau R.C.S.

Cession des parts : Dispense d'agrément si consentie à un associé ou à un conjoint d'associé, de même que celles consenties aux descendants ou aux ascendants du cédant.

Gérance : Monsieur Hourcabie Guy Jacques, demeurant Retz 58300 Toury-Lurcy.

La société sera immatriculée au R.C.S de Nevers.

AL581716699

YONNE

➜ DÉMISSION

SCI PASELPY

Société civile immobilière
au capital de 4 573,46 euros
Siège social : 6 rue du faubourg St Martin
89600 SAINT FLORENTIN
RCS Auxerre 383 391 968

Aux termes d'une délibération en date du 11 août 2004 prenant effet le 11 août 2004, l'assemblée générale extraordinaire :

- A constaté la démission de M. Pierre-Yves CROIN et Mme Elisabeth FRAY de leurs fonctions de cogérants à compter 11 août 2004.

- A nommé en qualité de cogérante, Mme Sylvie BAUDE épouse DOVEZE, demeurant 6 rue du Faubourg St Martin, 89600 Saint Florentin pour une durée illimitée.

Pour avis, la gérance.

AL891716861

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

NOLWENN

Société civile au capital de 1.600 Euros
sis 24, rue Régénéré
30240 Port Camargue
D 440.434.264 – RCS Nîmes

Aux termes d'une délibération en date du 23 MARS 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de NOLWENN a décidé de transférer le siège social du 24, rue Régénérée -30240 Port Camargue au 63, chemin de Dixmont - 89100 Rosoy à compter du 1er Mars 2016, et de modifier en conséquence les statuts dans son article relatif au siège social.

Objet social : - l'acquisition d'un immeuble sis à Z.I. Les Moines - 77140 Nemours, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,

Durée : 99 ans.

AL891716852

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

SAS DE ALMEIDA ALEXIS ET FILS

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
porté à 49 200 euros
Siège social : 10 Route Impériale
89240 Pourrain
815 383 351 RCS Auxerre

Augmentation du capital

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mars 2016 que le capital social a été augmenté de 48 200 euros par voie d'apport en nature.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à mille euros (1 000 euros), divisé en 100 actions de 10 euros.

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à quarante-neuf mille deux cents euros (49 200 euros), divisé en 4 920 actions de 10 euros.

Pour avis Le Président

AL891716868

GFA DE PETITS PROPRIETAIRES DU VIGNOBLE DE JOIGNY,

Suivant acte reçu par Me Brigitte GRANA, Notaire à Joigny (Yonne), 48 av Gambetta, le 20 novembre 2015, a été effectuée une réduction de capital social suite à retrait d'immeubles et d'associés de la Société dénommée GFA DE PETITS PROPRIETAIRES DU VIGNOBLE DE JOIGNY, dont le siège est à Joigny (89300) 8 A Faubourg Saint Jacques, identifiée au SIREN sous le numéro 380131052 RCS Sens.

L'ancien capital était de cent cinquante-trois mille quatre cent cinquante euros (153.450,00 €).

Le nouveau capital est de cent trente-sept mille huit cent quatre-vingt-quinze euros (137.895,00 €).

Les modifications seront adressées au RCS de Sens.

Pour avis

Le notaire

AL891716697

LE CLOS DU CALVAIRE

Suivant acte reçu par Me Brigitte GRANA, Notaire à Joigny(Yonne), 48 av Gambetta, le 20 novembre 2015, a été effectuée une augmentation de capital social par apports immobiliers, de la Société dénommée LE CLOS DU CALVAIRE dont le siège est à Joigny (89300) , 19 Boulevard Lésire Lacam identifiée au SIREN sous le numéro 535089379 RCS Sens.

L'ancien capital était de quarante-deux mille neuf cent cinq euros (42.905,00 €),

Le nouveau capital est de cinquante-huit mille quatre cent soixante euros (58.460,00 €).

Les modifications seront adressées au RCS de Sens.

Pour avis

Le notaire

AL891716879

➜ APPORTS

SAS DE ALMEIDA ALEXIS ET FILS

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 10 Route Impériale,
89240 Pourrain
815 383 351 RCS Auxerre

Apport de fonds

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SAS DE ALMEIDA Alexis et Fils en date du 31 mars 2016 et d'un acte sous seing privé en date à Pourrain (Yonne) du 14 décembre 2015, enregistré à Auxerre (Yonne) le 19 avril 2016, sous la mention bord n°2016/336, case 1, ext 888,

Monsieur Alexis Rodrigues de Almeida, demeurant 10 Route Impériale à Pourrain (Yonne),

A fait apport à la société SAS DE ALMEIDA Alexis et Fils, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 10 Route Impériale - 89240 Pourrain, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 815 383 351 RCS Auxerre, de l'actif net d'une entreprise artisanale de plâtrerie, ravalement, exploitée à Pourrain (Yonne), 10, Route Impériale et immatriculé au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 331 452 797 RM 89.

L'entrée en jouissance a été fixée au 1er janvier 2016.

Cet apport évalué à 48 200 euros et consenti net de tout passif, a été rémunéré par l'attribution à l'apporteur de 4 820 actions de 10 euros chacune, émises par la société SAS DE ALMEIDA Alexis et Fils à titre d'augmentation de son capital social.

Les créanciers de l'apporteur pourront dans le délai de dix jours suivant la dernière en date des publications légales, faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre et pourront, dans le même délai, faire opposition par acte extrajudiciaire auprès de SAS DE ALMEIDA Alexis et Fils, ayant son siège social 10 Route Impériale - 89240 Pourrain, chez qui domicile a été élu à cet effet.

Pour avis Le Président

AL891716869

➜ AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE D'ASQUINS

Avis d' enquête publique relative au projet de zonage d'assainissement

Par arrêté en date du 22 avril 2016 n°05/2016, le Maire d'Asquins. a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de zonage d'assainissement.

Pendant toute la durée de l'enquête, du mardi 17 mai au samedi 18 juin 2016, soit 33 jours consécutifs, le registre ainsi que le dossier seront déposés à la mairie d'Asquins. ; ces documents seront mis à disposition du public aux jours et heures habituels de réception à savoir :

Mardi : 8h30-12h30 / 14h-18h

Mercredi : 14h-18h30

Vendredi : 8h30-12h / 14h-18h

Toute personne intéressée par ce projet peut obtenir des informations en s'adressant à la mairie d'Asquins.

Pendant la durée de la mise à disposition du dossier au public les éventuelles observations sur le projet de zonage d'assainissement pourront être consignées sur le registre déposé en mairie d'Asquins. ou adressées à Monsieur le commissaire enquêteur, à la mairie d'Asquins..

A cet effet, Mr Michel Breuillé est désigné en qualité de commissaire enquêteur, Mr Jean-Paul Montmayeul est nommé en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Mr Michel Breuillé se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, les :

Mardi 17 mai de 9h à 12h

Mercredi 1er juin de 15h à 17h

Samedi 18 juin de 9h à 12h

A l'expiration de l'enquête, le commissaire enquêteur dispose d'un délai de 30 jours pour rendre son rapport et ses conclusions, lesquels seront consultables par le public durant une année à compter de la clôture de l'enquête, dès qu'ils auront été transmis en mairie d'Asquins.

Faisant suite, la décision prise par la municipalité d'Asquins. sera une approbation assortie de prescriptions, ou bien un refus.

AL891716872

➜ RECTIFICATIF

SARL BIO CONCEPTUEL EQUIPEMENTS

Dans l'annonce n° 891416726 parue le 8 avril 2016, il convenait de lire : **Gérance : Pascal VOVOS, demeurant au Champs d'Aulnaie à Saint-Valérien (89150).**

AL891716849

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Marie-Abelle FROISSART-CREVIEAUX, Notaire au sein de l'étude de Villeneuve-la-Guyard (89), 52 rue du Général de Gaulle, le 21 avril 2016, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par :

Monsieur Jacques Claude Delbos, retraité, et Madame Ginette Andrée Gillmann, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à Saint Agan (89340) 7 bis rue Paul Grapillard.

Monsieur est né à Paris 13 ème (75013) le 16 janvier 1936,

Madame est née à Paris (75015) le 19 janvier 1938

Mariés à la mairie de Paris (75016) le 30 janvier 1960 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet;

Pour insertion

Le notaire

AL891716857

➜ MODIFICATION DE STATUTS

METAL GEAR INOX

SARL au capital de 15 000 €,
siège social : 1, Rue des Sureaux
89300 Joigny
537 562 563 RCS Sens

AGE du 30/01/2016: adjonction d'activité : commercialisation et installation de portails à compter du 01/05/2015 et modification des statuts, Dépôt légal RCS Sens.

Pour avis Cc.

AL891716440

EARL LA BOISSANDRIE

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
au capital de 7 500,00 euros
Siège social
10 la Coudre 89770 Boeurs en Othe
408 221 562 Rcs Sens

Par une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 15 avril 2016 :

- Mme Sylviane Barbier épouse Manigault, demeurant à Boeurs en Othe (Yonne), 10 la Coudre, a été nommée aux fonctions de gérant.

- La collectivité des associés a décidé de transformer la société, sans création d'un être moral nouveau, en un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun. Celui-ci a été préalablement agréé par Monsieur le Préfet de l'Yonne le 6 avril 2016.

Les caractéristiques de la société sous sa nouvelle forme sont les suivantes :

Dénomination sociale : Gaec d'Éloane.

Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun régi par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, L.323-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime, et par les décrets pris pour leur application.

Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural.

Capital social : 7 500,00 euros.

Siège social : 10 la Coudre 89770 Boeurs en Othe.

Durée : Jusqu'au 30 juin 2095.

Gérants : M. Gilles Manigault et Mme Sylviane Barbier épouse Manigault, demeurant tous deux à Boeurs en Othe (Yonne), 10 la Coudre.

Pour avis, la gérance.

AL891716807

EARL DE BEAUCHENE

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
au capital de 309 000,00 euros
Siège social
4 Beauchêne 89320 Coulours
753 390 137 RCS Sens

Par une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 14 avril 2016 la collectivité des associés a décidé de transformer la société, sans création d'un être moral nouveau, en un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun. Celui-ci a été préalablement agréé par Monsieur le Préfet de l'Yonne le 7 avril 2016.

Les caractéristiques de la société sous sa nouvelle forme sont les suivantes :

Dénomination sociale : Gaec de Beauchêne.

Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun régi par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, L.323-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime, et par les décrets pris pour leur application.

Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural.

Capital social : 309 000,00 euros.

Siège social : 4 Beauchêne – 89320 Coulours.

Durée : Jusqu'au 24 août 2111.

Gérants : M. Christian Crosier et Mme Marie-Louise Queuille, son épouse, demeurant tous deux à Coulours (Yonne), 4 Beauchêne, et M. Mickaël Crosier demeurant à les Sièges (Yonne), route de Vaudeurs.

Pour avis, la gérance.

AL891716808

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

BEON – maison d'habitation avec terre et pré (une partie des parcelles louées par bail)

10 ha 09 a 68 ca - Bel air: ZI-16-29-30 - Champ martin: ZI-9 - De val profonde: F-146 - Hameau de la motte: F-122-123-145-147 - Le larrey: ZK-150-151 - Les usages: ZH-2-17

LA CELLE-SAINT-CYR - terre et pré (parcelles louées par bail)

83 a 90 ca - Mardelle des cinq doits: ZS-3-4 - Rue des prunelles: ZO-138

SEPEAUX - terre et pré

2 ha 05 a 50 ca - Le marchais noir: ZE-39-40

SAINT-BRIS-LE-VINEUX – transmission d'une exploitation viticole avec vente du chai et location des vignes et terres à planter

2 a 30 ca chai - La ville: K-498

19 ha 38 a 01 ca – vigne et terre à planter – location par bail rural à long terme - 'Breau': ZR- 21- 22 - 'Celeste': K- 968 - 'Chassy': ZS- 131 - 'Cornevin': ZI- 66 - 'La louise': ZM- 1 - 'La pierre': ZT- 97 - 'Le gaudier': ZX- 112- 113 - 'Les boisseaux': YA- 165 - 'Marche bout': ZB- 7- 8 - 'Mont percy': ZV- 48- 'Seche bouteille': ZT- 233-234 - 'Valtir': ZL- 14

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 17 mai 2016** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL891716874

EARL PETIT

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
au capital de 363 000 euros
Siège social : Maurepas
89110 Merry la Vallée
488 712 118 Rcs Sens

Par une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 15 avril 2016 :

- Le capital social a été augmenté de 213 800 euros pour être porté à 576 800 euros.

- M. Thibaut Petit, demeurant à Toucy (Yonne), 3 les Bertheaux, a été nommé aux fonctions de gérant.

- La collectivité des associés a décidé de transformer la société, sans création d'un être moral nouveau, en un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun. Celui-ci a été préalablement agréé par Monsieur le Préfet de l'Yonne le 6 avril 2016.

Les caractéristiques de la société sous sa nouvelle forme sont les suivantes :

Dénomination sociale : Gaec Petit.

Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun régi par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, L.323-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime, et par les décrets pris pour leur application.

Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article

L.311-1 du code rural.

Capital social : 576 800 euros.

Siège social : Maurepas – 89110 Merry la Vallée.

Durée : Jusqu'au 23 février 2105.

Gérants : M. Mathieu Petit demeurant à Merry la Vallée (Yonne), Maurepas, et M. Thibaut Petit, demeurant à Toucy (Yonne), 3 les Bertheaux.

Pour avis, la gérance.

AL891716834

EARL BENNETON

Earl au capital de 7 622,45 euros
Siège social : Grangette - 89520 Thury
383 768 504 Rcs Auxerre

L'assemblée générale extraordinaire du 6 avril 2016 a décidé de :

- Transformer la société, sans création d'un être moral nouveau, en un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun. Celui-ci a été préalablement agréé par le comité départemental d'agrément de l'Yonne 6 avril 2016,

- Proroger la durée de la société de 60 années, reportant son terme au 15 décembre 2086,

- Compléter l'adresse du siège social comme suit : 16 rue du Puits des Champs, Grangette, 89520 Thury,

- Nommer M. Hervé Benneton aux fonctions de gérant.

Les caractéristiques de la société sous sa nouvelle forme sont les suivantes :

Dénomination sociale : Gaec Benneton.

Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun régi par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, L.323-1 et suivants du Code rural, et par les décrets pris pour leur application.

Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article

L.311-1 du code rural.

Capital social : 7 622,45 euros.

Siège social : 16 rue du Puits des Champs - Grangette - 89520 Thury.

Durée : Jusqu'au 15 décembre 2086.

Gérants : M. Hervé Benneton et Mme Marie-Pierre Rameau épouse Benneton demeurant ensemble à Thury (Yonne), 16 rue du Puits des Champs – Grangette – 89520 Thury (Yonne).

Pour avis, la gérance.

AL891716840

SCEA BLANCHET PÈRE ET FILS

Société Civile au capital de 106 000 euros
Siège social : 4 place de la Mairie
89290 Venoy
480 537 778 RCS Auxerre

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 6 avril 2016, la collectivité des associés a décidé de :

- Transférer le siège social à Venoy (89290), 7 rue de l'Église,

- Transformer la société, sans création d'un être moral nouveau, en un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun. Celui-ci a été préalablement agréé par Monsieur le Préfet de l'Yonne le 6 avril 2016,

- Modifier la dénomination de la société qui devient GAEC BLANCHET.

Les caractéristiques de la société sous sa nouvelle forme sont les suivantes :

Dénomination sociale : GAEC BLANCHET.

Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun régi par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, L.323-1 et suivants du Code rural, et par les décrets pris pour leur application.

Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural.

Capital social : 106 000 euros.

Siège social : 7 rue de l'église - 89290 Venoy

Durée : Jusqu'au 1er février 2104.

Gérants : M. Sébastien BLANCHET et Mme Cécile FEBVRE épouse BLANCHET, demeurant tous deux à Venoy (Yonne), 7 rue de l'Église.

Pour avis, la gérance.

AL891716859

EFEC MELUN
6 bis, rue Bouton-Gaillard
77000 Vaux-le-Pénil
Tél. 01 60 56 50 20
efec.melun@efec.fr

PARTICUL

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 400 000.00 €
Siège social : Centre Commercial
le Bréau 77130 Varennes sur Seine
798 890 174 RCS Melun

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 1er mars 2016 :

L'objet social de la société a été étendu, à compter de cette date, aux activités suivantes :

- Acquisition et gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières et autres titres de placement ;

- Prise de participation au capital de toutes sociétés existantes ou nouvelles et la gestion de ces participations ;

- Animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique ;

- Assistance financière, administrative et comptable et plus généralement le soutien en matière de gestion auprès de toute entreprise par tous moyens techniques existants et à venir notamment par ceux suivants :

* Mise à disposition de tout personnel administratif, comptable et commercial ;

* Mise à disposition de tout matériel ;

* Formation et information de tout personnel ;

* Négociation de tous contrats.

- La propriété, la gestion et l'administration, par tous moyens, de tous les biens dont elle pourrait devenir propriétaire, par vois d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié.

Le siège social a été transféré, à compter de cette date, du Centre Commercial Le Bréau 77130Varennes sur Seine au 3 rue de Bray 89140 Courlon sur Yonne.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Gérance :

Monsieur Patrice Boudin, demeurant 3 rue de Bray 89140 Courlon sur Yonne,

Madame Anna-Bella Pereira, demeurant 3 rue de Bray 89140 Courlon sur Yonne,

Dépôt légal au RCS de Sens

AL891716866

SAS SAFE DEVELOPPEMENT

Aux termes du procès-verbal du comité de surveillance en date du 17 juillet 2014 de la SAS « SAFE DEVELOPMENT », au capital de 1.876.000 euros, immatriculée au RCS d'Auxerre sous le numéro 791 824 592, dont le siège social est situé Les Tremblats à Augy (89290), il a été pris acte de la démission de la société CAPITAL CROISSANCE de son mandat de membre de comité de surveillance, à compter du même jour, et décidé de nommer en remplacement, en qualité de membre de comité de surveillance, Monsieur Cédric Boxberger, né le 3 septembre 1979 à Neuilly sur Seine (92200), domicilié 10 rue Pasteur à Levallois Perret (92300), pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir.

Pour avis

AL891716871

➜ NON DISSOLUTION

BOUCHERIE KIEHL

SARL au capital de 5 000 €
Siège social : 20, rue Alsace Lorraine
89100 Sens
798 450 854 R.C.S. Sens

Le 31/10/2015, l'associé unique a décidé, en application de l'article L. 223-42 du Code de Commerce, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

AL891716822

ALLIANCE FORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 26 juin 2015, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée ALLIANCE FORMATION, au capital de 1000 euros ayant son siège 7 Ter Route Nationale Les Archies 89470 Moneteau, immatriculée au RCS d'Auxerre sous le n°512779828, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

La Gérance.

AL891716848

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

SCET DU GOULAU FOURCHER

Société Civile d'Exploitation Agricole
société civile en liquidation
au capital de 1774.20 Euros
Siège social
37 route Nationale 6 Augy 89290
RCS Auxerre n° 340 162 528

Avis de clôture de liquidation

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 2 avril 2016, les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation et constaté la clôture de la liquidation de la société au 02/04/2016

L'Assemblée a déchargé M . CHAUVIN Rémy, M. DARRAS Gilbert, M. PAUTET Jean-Pierre, M. ARLIX Jean-Pierre et M. BRISEDOU Sylvain de leurs mandats de liquidateurs et donné quitus à ces derniers de leur gestion.

La société sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés d'Auxerre

Pour avis et mention, les liquidateurs.

AL891716572

SAS (EFI) EVRARD FINANCES ET INVESTISSEMENTS

en liquidation
au capital de 247160 euros.
Siège: Les grands nains, 89130 Toucy.
RCS Auxerre 500783717.

A compter A.G.E du 31-03-2016: Approbation des comptes de liquidation. Quitus au liquidateur, décharge de son mandat. Clôture de liquidation. Radiation de la société. Dépot comptes de liquidation au RCS de Auxerre.

AL891716838

STE ICAUNAISE D'ELECTRICITE

Société à responsabilité limitée
transformée en société
par actions simplifiée
Au capital de 76 860 euros
Siège social : Lieu-dit La Caillote
89600 Vergigny
325 697 993 RCS Auxerre

Avis de transformation :

Aux termes d'une AGE du 1er/04/2016 il a été décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 76 860 euros.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société

Messieurs Bruno et Antoine Gillet de Chalonge, et Madame Chantal Gillet de Chalonge, cogérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

Président :

ATLAS DATA, SARL au capital de 340 010 euros, 16 Rue des Suisses – 92380 Garches, Immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 329 264 642

Représenté par son gérant M. Bruno Gillet de Chalonge

Commissaires aux comptes nommés :

- DELOITTE & ASSOCIES 185 C avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly sur Seine – 572 028 041 RCS Nanterre, titulaire ;

- BEAS 195 avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly sur Seine - 315 172 445 RCS Nanterre, suppléant;

Pour avis

Le Président

AL891716845

Société **ARCHIBALD**
Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES

Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :
CIHAN SARL
14/01/2014
Redressement Judiciaire du 14/01/2014
11, Rue des Longues Raies 89100 SENS
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 15 avril 2016.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire
AL891716831

au titre de la procédure suivante :
SUPREME (LE) SARL
Liquidation Judiciaire du 20/10/2015
2, Rue du Petit Clos 89100 Fontaine-le-Gaillarde
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 15 avril 2016.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire
AL891716832

au titre de la procédure suivante :
BT BAT SARL A ASSOCIE UNIQUE
28/10/2014
Liquidation Judiciaire du 25/11/2014
32, Rue du Mail 89100 Sens
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 15 avril 2016.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire
AL891716833

POTERNE DU 14 JUILLET

SCI au capital de 3048,00 Euros
4 Fg de la Croix,
89330 St Julien du Sault
350738886 R.C.S. Sens

Par décision de L'AGE en date du 25/04/2016 il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 25/04/2016, nommé en qualité de liquidateur Monsieur Raymond Laroche, 30 avenue Wilson, 89330 St Julien du Sault et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance chez le liquidateur Monsieur Raymond Laroche.
Mention en sera faite au RCS de Sens
AL891716865

COMPAGNON DE LYONNE TP

SARL au capital de 3000 Euros
9 route du soleil,
89140 Villeperrot
753312081 R.C.S. Sens

Par décision du Liquidateur en date du 12/04/2016 les Associés ont :
- approuvé les comptes définitifs de la liquidation,
- donné quitus au Liquidateur, la société DERGHAM AHMED 1134, route de condel, 81800 Rabastens, pour sa gestion et décharge de son mandat,
- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.

Radiation au RCS de Sens
AL891716870

GFA DU GOULAU FOURCHER

Groupement Foncier Agricole
société civile en liquidation
au capital de 88710.08 Euros
Siège social : Mairie de Venoy 89290
RCS Auxerre n° 322 410 366

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 2 avril 2016, les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation et constaté la clôture de la liquidation de la société au 02/04/2016
L'Assemblée a déchargé M. CHAUVIN Rémy, M. DARRAS Gilbert, M. PAUTET Jean-Pierre, M. ARLIX Jean-Pierre et M. BRISEDOU Sylvain de leurs mandats de liquidateurs et donné quitus à ces derniers de leur gestion.
La société sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés d'Auxerre
Pour avis et mention, les liquidateurs.
AL891716876

→ **AVIS DE CONSTITUTION**

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 18 avril 2016, à Ancy-Le-Franc, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :
. **Dénomination sociale** : LE BAR DU CHATEAU
. **Capital social** : 8 000 €, divisé en 100 parts de numéraire entièrement libérées de leur valeur nominale de 80 €.
. Siège social : 12 Place Clermont Tonnerre 89160 Ancy-le-Franc
. Objet : la restauration traditionnelle avec service de table, le bar, brasserie avec service en salle, les activités de jeux : PMU, française des jeux, traiteur à emporter et avec livraison à domicile.
. Durée : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
. **Gérant** : Madame Archis Valérie, demeurant 12 Place Clermont Tonnerre 89160 Ancy-le-Franc
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.
Madame ARCHIS Valérie
AL891716830

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Frédéric BAYOU, Notaire à Liernais, le 08 Janvier 2016, a été constituée une S.A.R.L. dénommée «SARL EL MEY»,
Siège social : Auxerre (89000), 36 avenue 4ème RI d'Infanterie
Capital : 1.500,00 € divisé en 150 parts sociales de 10,00 € chacune.
Objet social : L'acquisition et l'exploitation d'un fonds de commerce d'épicerie, alimentation générale, sis à Buxy (71390) 18, rue des Juifs
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de : Auxerre.
Gérance : Monsieur Chahbani Nejmeddine , demeurant à Avallon (89200), 3 rue André Lebon.
Pour insertion
Le notaire
AL891716839

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 7 avril 2016, il a été constitué un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun :
Dénomination sociale : Gaec de Sougères.
Siège social : 10 rue des Jardins - 89520 Sougères en Puisaye.
Durée : 60 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Gérants : M. Pascal Bourgoin et Mme Cécile Choux épouse Bourgoin, demeurant ensemble à Sougères en Puisaye (Yonne), 10 rue des Jardins.
Ce groupement a été agréé par Monsieur le Préfet de l'Yonne le 7 avril 2016.
Le groupement sera immatriculé au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).
Pour avis et mention, un des fondateurs.
AL891716841

Me Jean-David FONTENEAU
Notaire
1 rue Etienne Dolet
89800 Chablis

AVIS

Suivant acte reçu par Maître Jean-David FONTENEAU, Notaire à Chablis(Yonne) 1, rue Etienne Dolet, le 12 Avril 2016, enregistré **au service des impôts des entreprises d'Auxerre** le 14/04/2016 Bordereau n°2016/320 Case n°1 Ext 844 Enregistrement : 500 €
Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : « EARL BROUSSEAU »
Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 et suivants du Code civil, à l'exclusion de l'article 1844-5; les articles L. 324-1 à L. 324-324-11 du Code rural ainsi que par les textes pris pour leur application.
Capital social : 281.100,00 € divisé en 2.811 parts de 100,00 € entièrement libérées.
Siège : Fontenay-Prés-Chablis(Yonne) 22 Rue des Puits
Objet social : L'exercice d'activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS
Apports en numéraire : 68,08 €
Apports en nature : 462.649,96 €
Passif apporté : 181.618,04€
Gérance : la société a pour gérant, sans limitation de durée, Monsieur Philippe Brousseau demeurant à Fontenay-Prés-Chablis (Yonne), 15, Rue des Puits,
Immatriculation : la société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre
Cession de parts sociales – agrément : Un associé peut céder librement tout ou partie de ses parts sociales à son conjoint, à ses ascendants et descendants ainsi qu'à ses coassociés.
Les autres cessions entre vifs sont soumises à agrément.
Immatriculation au RCS d'Auxerre.
Pour Avis et mention,
le notaire.
AL891716842

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Viviers (Yonne) du 7 avril 2016, il a été constitué un Groupement Foncier Agricole (G.F.A.), société civile particulière, régi par les articles L.322-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime et 1832 et suivants du Code civil, présentant les caractéristiques suivantes :
- Dénomination : GFA DE LA VALLEE DU LAC ;
- Siège : Viviers (89700), 8 rue de Derrière les Fossés ;
- Durée : 99 à compter de sa date d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre ;
- Objet : La propriété, la jouissance et l'administration d'immeubles et droits immobiliers à destination agricole aux fins de création ou de conservation d'une ou de plusieurs exploitations agricoles, sans pouvoir procéder à l'exploitation en faire-valoir direct des biens constituant son patrimoine, ceux-ci devant être donnés à bail à long terme dans les conditions prévues aux articles L. 416-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime ;
- Capital : 1 000,00, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire ;
- Gérance : ont été nommés co-gérants de la société sans limitation de durée : Monsieur Jérémy ARNAUD, demeurant à 8 rue de Derrière les Fossés 89700 Viviers et Monsieur André ARNAUD, demeurant à 8 rue de Derrière les Fossés 89700 Viviers.
Pour avis, la gérance.
AL891716843

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé, à Champigny (Yonne), en date du 8 avril 2016, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée.
Dénomination sociale : SARL FAMILLE DUMANT APICULTEURS.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Objet : Exercice d'activités réputées agricoles et plus particulièrement de l'activité d'apiculture ainsi que de la transformation du miel.
Capital social : 320 000 euros.
Siège social : 17 rue Couverte – La Chapelle - 89340 Champigny.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Gérants : M. Martial Dumant et Mme Francine Mardellat épouse Dumant, demeurant ensemble 17 rue Couverte, la Chapelle, à Champigny (89310), Mme Mélanie Dumant, demeurant 4 Grande rue, à Chemault(45340), et M. Damien Dumant, demeurant à Champigny(89310).
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne).
Pour avis et mention, la gérance.
AL891716844

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes.
Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination : E=MC²
Siège Social : 12 Avenue Hoche – 89000 Auxerre
Objet :
- L'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers

Durée : 99 années
Capital : 100 euros
Apports en numéraire : 100 euros
Gérance : M. Mickaël Chapotin, sis 12 Avenue Hoche-89000 Auxerre
Cession de Parts : Librement cessibles entre associés ou époux ; agrément dans tous les autres cas.
Immatriculation au RCS d'Auxerre.
Pour avis,
AL891716850

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à SENS en date du 20 avril 2016, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : OLS,
Siège social : 57 rue de la République, Sens (Yonne),
Objet : la création, l'acquisition, l'exploitation de tous fonds ou établissements d'optique, lunetterie, y compris les accessoires et produits d'entretien s'y rapportant, optométrie, appareils auditifs, tout appareillage de la personne et tout examen de la vue et de l'audition.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
Capital : 5 000 euros
Gérance : Gaëtan Minarie, demeurant 42 Rue Saint Lubin, Blois (Loir-et-Cher),
Immatriculation : Au RCS de Sens. Pour avis, le gérant
AL891716851

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Passy du 18 avril 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : société civile immobilière
Dénomination: CB17E Pythagore
Siège social : 17, rue de la Chapelle – 89510 Passy
Objet : Acquisition, administration et gestion de biens immobiliers
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Capital : 1200 euros
Gérants : Luis et Marie-Chantal CONCEICAO-OLIVEIRA
En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.
Immatriculation : au registre du commerce et des sociétés de Sens.
Pour avis, le gérant.
AL891716853

AVIS DE CONSTITUTION

Par décision du 1er avril 2016, l'assemblée générale ordinaire de la SARL DES MURIER ayant son siège social : Le clos 89260 Voisines et identifiée au RCS de Sens sous le numéro 528 776 180, a adopté la modification suivante : La dénomination sociale a été modifiée et devient HARAS DU CLOS DES MURIERS au lieu de DES MURIER, à compter du 1er avril 2016 et modifiant en conséquence l'article 3 des statuts.
AL891716854

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans d'une société civile dénommée RTMI au capital de 1.000 €, dont le siège social est à Saint-Privé (89) 2, allée de la Perrière Poirier, ayant notamment pour objet, l'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel ; la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété. Mme Tatiana TOSSEL demeurant à Saint-Privé (89) 2, allée de la Perrière, a été nommée gérante. Les cessions de parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec le consentement des associés donné par une décision collective extraordinaire à la majorité de plus des 3/4 des parts.
Immatriculation au RCS d'Auxerre.
AL891716856

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 02/04/2016 il a été constitué une société
Dénomination sociale :
GROUPEMENT FORESTIER DU DOMAINE DE LA BARRE
Siège social : la Cour de Fontenille, 89660 Brosses
Forme : Société Civile Immobilière
Capital : 292702 €
Objet social : Gestion du Domaine Forestier
Gérant : Madame Diane Chandelier, 75 rue de grenelle, 75007 Paris
Suite au décès le 21/6/15 de M. Jean-Louis de Talancé gérant, une AGE s'est tenue le 2/4/16 pour la mise à jour des statuts de la SCI créé le 18/02/78 par maitre Pierre Bolut Avallon 89. Dénomination: Groupement Forestier du Domaine de la BARRE
Objet Social : constitution, amélioration, équipement, conservation & gestion du domaine forestier.
Siège Social : La Cour de Fontenille 89660Brosses. Mise à jour des statuts de l'article 7 pour le capital social de 1920000Frs devient 292702€ le 2/4/16 nomination(rétroactivement au décès de Jean-Louis de Talancé)de la gérante Diane de Talancé ép.Chandelier, adresse: 75 rue de Grenelle Paris 75007 Durée: 99ans à compter de son immatriculation au RCS d'Auxerre
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Auxerre
AL891716875

AVIS DE CONSTITUTION

Constitution de la SARL a associé unique « A.S auto « Achat et Vente de véhicules d'occasions au capital de 1000,00€, siège social : 16 rue du Viaduc 89000 Auxerre, durée 99 ans, gérant Arman Shahinyan demeurant au 16 rue du Viaduc à Auxerre 89000.
Immatriculation RCS Auxerre.
AL891716877

BULLETIN d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

NOUVEAU

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site **Agribourgogne.fr**





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ☐ Bovins viande
- ☐ Grandes cultures
- ☐ Lait élevage
- ☐ Porcs
- ☐ Vigne
- ☐ Aviculture
- ☐ Fruits & légumes
- ☐ Pâtre
- ☐ Chèvre

☐ Je m'abonne pour 1 an 103 €
☐ Je m'abonne pour 2 ans 200 €
☐ + 1 revue Réussir de mon choix*
☐ pour 1 an 45 €
☐ pour 2 ans 90 €

TOTAL

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne
☐ Je règle € par carte bancaire N°____/____/____/____
date d'expiration: ____/____

SIGNATURE

SANTÉ Avec plus de 35000 cas recensés en 2013, la borréliose de Lyme doit être prise au sérieux. Zoom sur une maladie qui peut devenir très invalidante.

La maladie de Lyme, une infection méconnue

La maladie de Lyme est une infection due à une bactérie (Borrelia burgdorferi sensu lato) transmise uniquement lors d'une piqûre de tique (du genre Ixodes). Plus de 35000 cas ont été recensés en 2013 selon le réseau Sentinelles (1300 médecins généralistes libéraux). Mais la déclaration de la maladie n'étant pas obligatoire et les symptômes passant souvent inaperçus, France Lyme (Association de lutte contre les maladies vectorielles à tiques, borreliose, lyme disease, borreliosis) estime à environ 65000 nouveaux cas par an. Par ailleurs, seulement 3 % de la population se déclarent informés sur la maladie de Lyme.
Longtemps, par manque de données, la borréliose de Lyme a été considérée comme une maladie rare en France. On a ainsi peu communiqué sur elle. Pourtant, le risque de contamination est réel, avec des symptômes parfois très invalidants. Aujourd'hui, il apparaît essentiel de bien connaître la maladie qui se développe en France et dans le monde, dans les zones boisées.
Bucherons, chasseurs, agriculteurs, promeneurs, cueilleurs de champignons… sont ainsi autant de personnes exposées à la maladie de Lyme. La simple piqûre d'une tique (adulte ou nymphe) infestée peut contaminer une personne. En revanche, le contact avec un animal porteur de la maladie ou avec une personne infestée n'est pas dangereux.


CLINIQUE VÉTÉRINAIRE CALVISSON/VILLEVIEILLE

Quelques jours ou semaines après, une plaque rouge, appelée érythème migrant, apparaît autour du point de piqûre et s'étend progressivement. Il peut disparaître tout seul en plusieurs semaines. La personne pense parfois avoir été piquée par une araignée et elle ne consulte pas son médecin. Dans certains cas, des symptômes grippaux apparaissent également.
Quelques semaines ou mois plus tard, en l'absence de traitement, peuvent survenir des atteintes: du système nerveux (atteinte des nerfs, paralysie faciale, méningite…), des articulations (arthrite du genou surtout), plus rarement de la peau, du cœur (troubles du rythme) et de l'œil.
Après plusieurs mois ou années, toujours en l'absence de traitement, peuvent s'installer des atteintes chroniques du système nerveux, des articulations ou de la peau.
Il n'existe pas de vaccin efficace contre la borréliose de Lyme. Mais des traitements antibiotiques existent, d'autant plus efficaces qu'ils sont donnés tôt. Par ailleurs, il faut savoir que l'érythème migrant n'apparaît pas systématiquement. De plus, les tests sérologiques ne sont pas totalement standardisés, et restent d'interprétation encore difficile. Le diagnostic en est compliqué. Il est donc indispensable de prendre quelques précautions pour éviter tout risque de contamination.
La borréliose de Lyme a été identifiée partout en France sauf sur le littoral méditerranéen et en altitude. Elle est très présente dans les régions boisées et humides où le gibier est nombreux, en particulier dans l'Est (Alsace, Lorraine) et au Centre (Limousin, Auvergne). Les animaux de nombreuses espèces de mammifères (cervidés, bétail, petits rongeurs, chiens) peuvent rester porteurs de Borrelia pendant de longues périodes de leur vie sans manifestation. Les tiques se contaminent lorsqu'elles piquent ces animaux. Ainsi, entre 5 et 20 % des tiques sont infectées selon les régions.

Se protéger

Le risque d'infection est maximal au printemps et au début de l'automne du fait de l'activité saisonnière des tiques. Mais si l'hiver est doux, le risque d'infection demeure. Lors d'un passage en forêt, il est recommandé de porter des vêtements longs (couvrant les bras et les jambes), fermés (fixer le bas de pantalon dans les chaussettes) et de couleur claire (pour mieux repérer les tiques); un chapeau pour protéger le cuir chevelu; de rester sur les chemins et d'éviter les herbes et les buissons; d'appliquer des répulsifs contre les insectes sur la peau ou sur les vêtements.
La piqûre de tique est indolore. Il faut donc, systématiquement, une fois revenu chez soi: s'inspecter minutieusement l'ensemble du corps (aisselles, plis, cuir chevelu…) pour détecter la présence de tiques, retirer la tique le plus rapidement possible. Plus elle reste fixée longtemps, plus le risque de transmission de la bactérie augmente. Les précautions à prendre sont donc d'une simplicité enfantine.

L. BRÉMONT, L'EURE AGRICOLE

RETIRER UNE TIQUE

- **Saisir la tête de la tique: avec un tire-tique (vendu en pharmacie), tirer vers le haut en tournant; avec une pince fine, tirer vers le haut sans tourner. Ne pas utiliser d'éther, d'essence… Ces produits risqueraient de faire régurgiter la tique, ce qui augmente les risques d'infection.**
- **Désinfecter.**
- **Surveiller cette zone dans les semaines qui suivent.**

coin cuisine

Terrine de veau et champignons

Ingrédients

- 400 g de filet de veau,
- 4 cl d'armagnac,
- 4 cl de cognac,
- 4 cl de porto rouge,
- 4 cl de madère,
- 12 g de sel,
- 1 g de quatre-épices,
- 3 g de poivre,
- 100 g de trompettes,
- 120 g de blanc d'œuf,
- 300 g de crème,
- 12 g de sel,
- 3 g de poivre,
- 50 g de beurre,
- 8 tranches de pain toasté.


J. C AMIEL/O. SOUKSIS SAVANH

Préparation

La veille, préparer une marinade composée des 4 alcools, du sel, du quatre-épices et du poivre, puis la verser sur la viande de veau. Laisser reposer pendant 24h au frais.
Préchauffer le four à 150 °C.
Chauffer le beurre dans une poêle, faire revenir les champignons préalablement lavés.
Ajouter la moitié de la viande de veau, la faire colorer. Dans une autre poêle, faire réduire la marinade et filtrer.
Mixer le reste de viande de veau avec les blancs d'œufs, la crème pour obtenir une farce fine. Mélanger ensuite la farce fine avec les champignons concassés, le veau et le jus de la marinade.
Chemiser une terrine avec du film alimentaire triplé.
Remplir de farce et bien serrer pour ôter les éventuelles bulles d'air. Rabattre les côtés du film alimentaire, et recouvrir d'une feuille d'aluminium. Placer au four, dans un bain marie, pendant 50 minutes.
Laisser refroidir 12h au réfrigérateur.
Démouler, couper en tranches et poêler à feu moyen pour obtenir une légère coloration, juste avant de servir avec le pain toasté.

vient de paraître

Le goût de la bière

« Le goût de la bière » est un livre piloté par Sandrine Fillipetti paru aux éditions Mercure de France dans la collection Le Petit Mercure (www.mercure.fr).



8 euros

Ce petit livre (140 pages au format mini-poche) tombe à pic dans un contexte français qui montre aujourd'hui le succès des micro-brasseries et autres brasseries artisanales.
La bière devient une affaire de bon goût, ce qui fait écrire à la coordinatrice de cet ouvrage que l'heure est à la recherche de la bière philosophale.
Du coup, elle s'est plongée dans l'histoire littéraire pour retrouver des textes et des auteurs qui ont célébré, à leur manière, ce breuvage. Au total, 37 avis, opinions, déclarations… qui parlent bière.
Un texte anonyme par là, une origine de la bière par le père du Kalevala finlandais Elias Lönnrot mais aussi Charles Dickens, Dostoïevski, Kundera, Philippe Delerm s'expriment. D'autres extraits sont d'auteurs moins connus et le tout compose un ensemble très vivant de l'activité brassicole au cours des temps.
Exemples? Benjamin Franklin expliquant que la bière ne forge pas le caractère ou encore Victor Hugo qui dénonce « la chope, c'est le gouffre! » dans Les Misérables et Maupassant qui conclut « Garçon, un bock! »

THIERRY MICHEL

SERVICES Pour le jardin, une assistance informatique, vous employez peut-être un salarié à domicile. Des avantages fiscaux existent, sous certaines conditions.

Aides à domicile : quels avantages ?

Employer un salarié à domicile peut ouvrir droit à un avantage fiscal très intéressant. Cet avantage est obtenu sous la forme d'un crédit d'impôt si vous êtes en activité ou inscrit à Pôle Emploi durant au moins trois mois au cours de l'année[1]. Le crédit d'impôt est imputé sur le montant de l'impôt à payer, ou remboursé si l'on n'est pas imposable.

Et pour les retraités ? Les personnes qui n'ont pas d'activité professionnelle (ou d'inscription Pôle Emploi) peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt (elle n'est alors intéressante en pratique, que pour les personnes imposables).

Dans tous les cas, l'avantage fiscal est obtenu pour des dépenses relatives à des services rendus à domicile répondant à des besoins courants: assistance aux personnes âgées ou handicapés, entretien de la maison et travaux ménagers.

Ces activités peuvent être réalisées dans la résidence principale ou secondaire, ou encore dans la résidence d'un ascendant (votre parent par exemple) qui doit remplir les conditions pour bénéficier de l'allocation personnalisée d'autonomie (Apa). Certaines prestations fournies par une association ou une entreprise agréée telles que l'assistance informatique, les interventions de petits travaux de jardinage ou les interventions de bricolage ne pouvant excéder deux heures ouvrent droit à une réduction d'impôt dans des limites spécifiques prévues par la loi (voir montant ci-après).



RÉUSSIR/JEAN NANTEUIL

Employer une personne à domicile peut ouvrir droit à une réduction d'impôt égale à 50 % des dépenses.

À noter que les salariés à domicile peuvent être employés soit directement par le bénéficiaire, soit par le biais d'une association ou entreprise, soit par un organisme à but non lucratif ayant pour objet l'aide à domicile. Ces divers prestataires doivent être agréés par l'État au titre de l'aide sociale (ils doivent vous le justifier), ou conventionnés par un organisme de Sécurité sociale.

Ainsi, les dépenses prises en compte pour le calcul de l'avantage fiscal sont: les salaires nets versés au salarié, auxquels on ajoute les cotisations qui y sont rattachées si le salarié est employé directement par le particulier. Ce sont également les sommes facturées par les associations ou entreprises agréées par l'État ou les organismes conventionnés au titre de l'Aide sociale.

Quels montants ?

La réduction ou le crédit d'impôt est égal à 50 % du montant des dépenses effectivement supportées (salaires et charges sociales ou sommes versées à un organisme déduits des aides perçues comme l'Apa), dans la limite de:

- 12 000 euros par an majorés de 1 500 euros par enfant à charge, par membre du foyer âgé de plus de 65 ans et, uniquement pour le calcul de la réduction d'impôt, par ascendant âgé de plus de 65 ans susceptible de bénéficier de l'Apa. Ce plafond majoré ne peut pas excéder 15 000 euros.
- ou de 20 000 euros si vous ou l'un des membres de votre foyer fiscal êtes titulaire de la carte d'invalidité d'au moins 80 % ou d'une pension d'invalidité de troisième catégorie ou du complément d'allocation spéciale. Aucune majoration possible dans ce cas.

À savoir: si vous demandez à bénéficier de la réduction d'impôt pour l'emploi d'un salarié au domicile d'un ascendant titulaire de l'Apa, vous ne pouvez pas déduire de pension alimentaire pour ce même ascendant.

CLAIRE LEBEAU, RACINES

(1) S'agissant des couples mariés ou pacsés, chacun des conjoints doit remplir au moins une de ces conditions.

FORMALITÉS D'EMBAUCHE

Embauche directe d'un salarié: vous devez, en qualité d'employeur, respecter certaines obligations et effectuer quelques démarches. Vous pouvez utiliser le « Cesu déclaratif » (pour la garde d'enfant à domicile, il s'agit de « Pajemploi », service des Urssaf). Le « Cesu » (chèque emploi service universel) est un dispositif qui permet au particulier de faire les déclarations auprès de l'Urssaf. Les démarches sont ainsi simplifiées. Pour toute information complémentaire: www.cesu.urssaf.fr et 0820 00 23 78 (0,12 euro/min, + prix d'un appel).

Embauche indirecte d'un salarié: on fait alors appel à un organisme « mandataire de services à la personne »: vous conservez le statut d'employeur mais, moyennant paiement, l'organisme s'occupe du recrutement et de la gestion administrative (contrat de travail, bulletins de paie, calcul et déclarations des cotisations sociales). Vous pouvez également recourir à un organisme « prestataire », qui sera l'employeur. Il facturera les prestations qui sont effectuées par ses propres salariés et s'occupera de toutes les formalités administratives.

coin cuisine

Brochettes de veau au citron et aux asperges

(pour 4 personnes)

Ingrédients

- 320 grammes de noix de veau ou de pièces à brochettes,
- 1 citron entier non traité,
- 8 asperges vertes,
- Jus de veau,
- Huile d'olive,
- Thym citron,
- Sel.

Réalisation

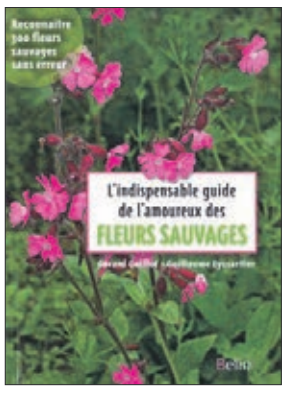
Préchauffer le four à 180 °C.
Couper la viande de veau en cubes.
Couper le citron en 24 petits morceaux.
Blanchir les asperges 20 secondes dans de l'eau salée bouillante, puis les couper en petits tronçons de taille égale aux cubes de veau.
Monter les brochettes en alternant les cubes de veau, les morceaux de citron et les tronçons d'asperge.
Préparer la marinade composée d'huile d'olive, de thym citron et de fleur de sel. Laisser les brochettes mariner pendant 2 heures.
Colorer les brochettes de tous les côtés, à la poêle ou au barbecue. Puis les passer 15 minutes au four pour terminer la cuisson. Ajouter quelques gouttes de jus de veau au moment de servir.


J. C AMIEL/O. SOUKSIS SAVANH

vient de paraître

Fleurs sauvages

« L'indispensable guide de l'amoureux des fleurs sauvages » est un livre de Gérard Guillot et Guillaume Eyssartier paru aux éditions Belin (www.editions-belin.com).



18 euros

300 fleurs, plus de 500 pages et un petit format (11,5 x 15,5) pour embarquer ce guide en randonnées, découvertes ou au hasard des promenades: avec un classement ordonné par couleurs, de verdâtre à violet en passant par dix autres catégories de nuances, ce guide va ravir les amateurs de découvertes florales au gré de leurs pérégrinations. Une introduction sur comment reconnaître les fleurs initie aux rudiments de base avant de se plonger dans cet univers coloré. Pour chaque fleur, on découvre comment l'identifier, où pousse-t-elle et quelles sont ses particularités. Une petite anecdote complète chaque notice ainsi qu'un calendrier de floraison extrêmement simple. En fin d'ouvrage, un glossaire explique certains termes liés au monde des fleurs et un index permet de retrouver chaque fleur du livre. Une photo pleine page permet aussi une reconnaissance visuelle simple de chaque fleur.

THIERRY MICHEL

Trésorier du club de foot ou petite-main aux Resto du Cœur ne sont pas les seules options aujourd'hui. Le bénévolat peut aussi sortir des sentiers battus.

Bénévole pour changer la société

Aujourd'hui, même si les associations peinent parfois à recruter des bénévoles, le monde associatif continue d'exister. Il est, par contre, en pleine mutation. Selon la dernière étude de Recherche et Solidarité, pour les plus jeunes, les mots de « bénévole, philanthrope ou militant » prennent du recul au profit de « citoyen, engagement, solidaire, entraide et partage ». Ce renouvellement indique que « l'engagement basé sur la seule et belle générosité évolue en exprimant une volonté de transformer progressivement la société. » Pour faire bref, les Français sont prêts à donner ou à donner de leur temps, mais différemment.



MYRIAM TRICOCI
Les bénévoles ont de moins en moins de temps à consacrer aux associations, mais ils continuent à « donner des coups de main » plus ponctuels.

MOINS DE TEMPS

Les personnes qui optent pour le bénévolat ne veulent -ou ne peuvent – plus consacrer autant de temps aux associations qu'avant. Dans le rapport du Sénat sur le monde associatif, les élus montrent que si l'on traduit l'engagement à un équivalent temps-plein, le volume horaire réel a fortement baissé. Les bénévoles sont plus nombreux, ils consacrent néanmoins moins de temps à leur engagement qu'avant.

Alors, certaines associations proposent des solutions… Comme « Au bout du fil », qui recherche 100 appelants bénévoles pour offrir régulièrement un « rayon de soleil » par téléphone à 500 personnes âgées seules, partout en France. Anne Gautier, la présidente de l'association explique: « *la plateforme téléphonique permet à chaque appelant bénévole de téléphoner gratuitement de son poste fixe ou mobile depuis chez soi ou d'ailleurs, selon ses disponibilités pour quelques conversations, chaque semaine. Il s'agit d'un bénévolat très modulable et convivial. A l'aide de moyens informatiques adaptés, l'association propose aux personnes âgées appelées de les joindre dans des plages horaires choisies à l'avance par elles-mêmes. Les appels peuvent avoir lieu chaque jour, y compris le dimanche, entre 8 et 22 heures. Les conversations conviviales et bienveillantes durent en moyenne 20 minutes.* » Et les bénévoles choisis sont formés à cette écoute.

DES MISSIONS PONCTUELLES

On peut aussi choisir sa mission en quelques clics. L'association « Tous bénévoles » a créé un site (www.tousbenevoles.org) qui recense les besoins et les associations par secteur et par département. Il suffit d'y inscrire le département où l'on veut agir, le type d'action et on trouve une liste d'action, du support d'une manifestation locale qui dure une journée à un séjour à l'étranger pour aider les populations en passant par des actions répétées plus classiques (accompagnement scolaire, papy et mamy de cœur ou encore visiteur d'hôpital ou de prison).

France Bénévolat (www.francebenevolat.org) propose, elle, de s'inscrire en ligne. « *En précisant son profil et ses souhaits, le bénévole entre dans notre listing. Les centres France Bénévolat pourront ensuite lui proposer des missions qui lui correspondent.* » Même démarche pour le site www.passerellesetcompetences.org.

Enfin, comme c'est de plus en plus le cas, aider son voisin est aussi du bénévolat, même si n'a pas besoin d'adhérer à une association pour cela. Cela peut se traduire par l'accompagnement de sorties scolaires, le changement d'une ampoule chez la mamy d'à côté ou de faire une course pour un collègue qui est immobilisé. L'avantage, quand on est adhérent d'une association, c'est que l'on est couvert par une assurance spécifique. Si ce n'est pas le cas, mieux vaut demander à son assurance comment elle peut intervenir en cas de problème…

GROSSES ASSOCIATIONS CONTRE PETITES

Dans le rapport du Sénat sur le monde associatif, les élus pointent aussi une inégalité entre associations: certaines associations, les plus grosses, reçoivent, de l'aveu même de leurs responsables, trop de demandes: « *nous recevons par an de 2 600 à 2 800 CV de jeunes gens qui souhaitent faire du bénévolat (…). Pourtant, nous avons du mal à y répondre et nous intégrons très peu de ces personnes qui nous proposent leurs services* », confie Florence Daunis, directrice générale adjointe d'Action contre la Faim. Et les petites structures, elles, peuvent peiner à recruter, faute de visibilité. Alors, il faut peut-être regarder autour de soi pour commencer et avoir, ensuite, la satisfaction de faire partie d'un groupe ou de changer, à son échelle, la vie de son village.

MYRIAM TRICOCI

Numérique

Les associations travaillent de plus en plus en ligne, notamment pour recruter des bénévoles et définir leurs besoins.

LA FRANCE DANS LA MOYENNE

Selon l'Eurobaromètre, en 2010, dans l'Union européenne, 30 % des individus de plus de 15 ans déclaraient pratiquer une ou plusieurs activité(s) bénévole(s) dans une association, un parti politique, un syndicat ou un autre type d'organisme similaire. Les secteurs sportif (34 %), culturel ou éducatif (22 %) et social ou humanitaire (17 %) étaient les plus concernés. Venaient ensuite l'engagement religieux (16 %) et syndical (13 %). C'est dans les pays du Nord de l'Europe et en Autriche que l'engagement bénévole est le plus fréquent. Les pays du Sud de l'Europe figurent en queue de classement. La France, elle, se classe 10e sur les 27 pays étudiés avec 37 % de bénévoles parmi les plus de 15 ans.


MYRIAM TRICOCI
Le bénévolat permet aussi disposer de nouvelles compétences et de créer du lien social

SOCIÉTÉ

Etre utile

Selon l'enquête BVA/La France Bénévole de novembre 2015, les bénévoles témoignent clairement, dans leurs motivations, de cette envie de tenter de changer les choses. Ils mettent plus en avant le souhait de jouer un rôle dans la société, d'être utile aux autres. Ils souhaitent aussi réagir aux injustices, et utiliser leurs compétences pour l'intérêt général. Ils ne négligent pas pour autant, et c'est très important pour l'équilibre de leur démarche, leurs motivations personnelles à rencontrer d'autres personnes, à être partie prenante d'un projet et aussi à développer des compétences et des savoir-faire. « Cette douzième édition de « La France Bénévole » dessine ce renouveau des échanges entre les personnes, facilité par le numérique, démultipliant l'entraide grâce à l'abondance et à la gratuité des informations avec, en dénominateur commun, les valeurs qui ont donné naissance à la République. » explique Michel de Tapol, membre du comité d'experts de Recherches & Solidarités et ancien vice-président de France Bénévolat. L'évolution de l'engagement associatif face à la crise est une réalité.



MYRIAM TRICOCI
Les associations renforcent le lien social, ici des bénévoles qui recyclent des fruits invendus en confiture… Et qui ont permis la création d'emplois aidés pour des personnes en réinsertion.